

**Société Générale Effekten GmbH
Francfort sur-le-Main**

**Rapport de gestion du Groupe
pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017**

A. Situation du Groupe

I. Avant-propos

Avec l'exécution du contrat d'achat le 1^{er} janvier 2017, la Société Générale Effekten GmbH (SGE), Francfort sur-le-Main, a acheté les parts de la Société Générale Securities Services GmbH (SGSS), Unterföhring, ainsi que de l'ALD Lease Finanz GmbH (ALD LF), Hambourg, y compris de leurs filiales. En vertu des réglementations du § 290 du code de commerce allemand (HGB) et du § 37y de la loi allemande sur la négociation de titres (WpHG), la SGE est tenue pour la première fois d'établir des comptes consolidés et un rapport de gestion du Groupe au 31 décembre 2017.

II. Modèle commercial

Le groupe SGE exerce ses activités dans trois domaines qui sont gérés respectivement par la SGE, la SGSS et l'ALD LF.

La **SGE** est une filiale à 100 % de la Société Générale S.A. Francfort, qui est une succursale de la Société Générale S.A., Paris. La Société a pour objet l'émission de warrants et de certificats qui sont vendus entièrement à la Société Générale S.A., Paris, à la Société Générale Option Europe S.A., Paris, à la succursale de la Société Générale à Madrid ainsi qu'à l'inora LIFE Limited, Dublin. Toutes les parties contractantes sont des entreprises du groupe Société Générale S.A.. Un autre champ d'activité de la Société est l'acquisition ainsi que la détention et la gestion de participations.

En raison de l'instauration du « passeport européen » avec lequel l'approbation des prospectus d'émission de titres par l'autorité de surveillance compétente (Office fédéral de surveillance des services financiers, BaFin) n'est désormais nécessaire qu'une seule fois, la Société peut coter ses produits sur différentes bourses de l'Union Européenne (notamment à Madrid, Milan, Paris, Luxembourg, Londres, Stockholm, Helsinki). En cas de cotation sur une bourse d'un pays n'étant pas membre de l'Union européenne, l'approbation relève de l'autorité de surveillance compétente du pays en question. En raison d'une restructuration interne ayant débuté mi-2016, la Société a cessé son activité d'émission d'opérations nouvelles avec cotation sur d'autres bourses européennes. Une cotation d'émissions de la Société sur un marché réglementé au sens de la directive européenne sur les prospectus n'aura plus lieu à l'avenir. Des inscriptions à la cote dans des compartiments boursiers dérèglementés, comme par exemple le marché libre sur les bourses en Allemagne, sont encore prévues.

Après l'achat par les parties contractantes susmentionnées, les émissions sont placées dans un deuxième temps auprès d'acheteurs finaux par la Société Générale S.A., Paris. Par conséquent, il n'en résulte aucune influence sur la situation économique de l'émettrice SGE.

En tant que société de leasing indépendante des constructeurs, l'**ALD LF** est un partenaire professionnel et fiable du commerce. Son objectif est de promouvoir, grâce à son offre de

prestations, l'indépendance des garages automobiles et d'augmenter la rentabilité des concessionnaires.

Conjointement avec des partenaires de coopération, en particulier la filiale Bank Deutsches Kraftfahrzeuggewerbe GmbH (BDK), Hambourg, l'ALD LF propose aux concessionnaires automobiles et à leurs clients des solutions de financement et des prestations de services pour tout ce qui a trait à l'automobile. Son éventail de produits couvre tous les processus financiers pertinents pour un concessionnaire automobile – financement des ventes et leasing, financement des achats et assurances – et destinés à fidéliser davantage les clients au concessionnaire et à augmenter ainsi les chances de rendement de ce dernier. En tant que filiale de l'ALD LF, la BDK travaille en plus en collaboration avec plusieurs constructeurs et importateurs. En l'occurrence, elle prend en charge des parties de l'activité propre à une captive et l'intégralité des prestations d'une banque de constructeurs.

Toutes les principales fonctions de vente et d'exécution des opérations sont assurées par les employés de la BDK dans le cadre d'une gestion d'affaires. Les partenaires de coopération et les clients obtiennent ainsi, d'une seule et même source, le service pour tous les produits.

La SGSS est une société de gestion de capitaux au sens des §§ 17 et 18 du code allemand de placement de capital (KAGB). Son modèle commercial comprend à la fois la gestion de fonds de placement dans le cadre du modèle « Master KVG » et l'internalisation de l'administration des fonds d'autres sociétés de gestion de capitaux. Des placements directs continuent d'être administrés. Ces prestations de services sont fournies essentiellement aux clients européens.

III. Succursales

La BDK possède à Stuttgart une succursale au sein de laquelle la décision d'octroi de crédit et le décompte de crédit sont effectués dans le cadre d'une coopération avec le FFS Group. C'est sous le toit du FFS Group que se regroupent trois entreprises performantes, disposant d'un savoir-faire spécial : une banque, une société de leasing et un service d'assurance. Fortes de leur grande compétence et performance, elles s'engagent conjointement dans l'intérêt des concessionnaires automobiles.

IV. Système de gestion

Compte tenu des différents modèles commerciaux des sociétés du Groupe, la gestion du Groupe a lieu de manière décentralisée dans les différents segments. On fait en l'occurrence la différence entre les segments « Global Banking and Investor Solutions » (opérations sur warrants et certificats de la SGE), « Financial Services to Corporates and Retails » (activité de crédit et de leasing de l'ALD LF) et « Asset Management » (SGSS). Concernant les indicateurs de performance et les chiffres clés utilisés lors de la gestion, nous renvoyons à nos commentaires au B. IV.

B. Rapport économique

I. Conditions macroéconomiques et sectorielles

En 2017, la situation conjoncturelle en Allemagne était caractérisée par une forte croissance économique. D'après les premiers calculs réalisés par l'Office fédéral de la statistique, le produit intérieur brut, corrigé des variations de prix, était supérieur de 2,2 % en 2017 à celui

de l'année précédente. En 2016, le PIB avait déjà nettement augmenté (+1,9 %) après une progression de 1,7 % en 2015.

Des impulsions de croissance positives provenaient principalement d'Allemagne : les dépenses de consommation des ménages, corrigées des variations de prix, dépassaient de 2,0 % celles d'il y a un an, tandis que les dépenses de consommation publique augmentaient seulement de 1,4 %. Les investissements corporels bruts ont augmenté de 3,0 % en 2017. Les investissements dans des équipements – avant tout des machines, des appareils et des véhicules – ont progressé de 3,5 % par rapport à l'année précédente, correction faite des variations de prix.

Le taux de chômage a encore nettement baissé en 2017. Sur l'ensemble de la population active, il se chiffrait à 5,3 % en décembre (contre 5,8 % en 2016). Restant faible depuis des années, il a une incidence positive sur le pouvoir économique des consommateurs.

Le nombre de faillites des consommateurs a reculé de 6,7 % et, dans le même temps, le surendettement a continué à augmenter légèrement. En 2017, 6,9 millions de personnes de plus de 18 ans étaient surendettées (2016 : 6,8 millions). Le taux de surendettement baisse légèrement, de 10,06 % à 10,04 %, étant donné que la population a encore sensiblement augmenté.

Le nombre de faillites des entreprises a de nouveau diminué (- 6,3 %) et enregistré, avec 20 200 cas, sa valeur la plus basse depuis 1994.

Les risques politiques découlant des élections en France et aux Pays-Bas ne se sont pas concrétisés. Toutefois, les revendications d'indépendance en Catalogne à l'automne ont clairement montré que les forces centrifuges en Europe restent puissantes ; d'autre part, les rapports de force politiques après les élections parlementaires en Italie au printemps 2018 restent incertains en raison de la forte fragmentation du système des partis.¹

La BCE a poursuivi, en 2017 aussi, sa politique monétaire expansionniste et mis à la disposition des banques des quantités importantes de liquidités. En conséquence, les taux d'intérêt à court et long terme se maintiennent à un niveau bas. En revanche, la banque centrale américaine a poursuivi le revirement des taux d'intérêt initié en 2015 et a relevé à plusieurs reprises son taux directeur. Malgré tout, l'euro a nettement augmenté par rapport au dollar en 2017 et cotait à 1,20 USD en fin d'année (2016 : 1,05 USD/EUR).

Les variations des grandeurs de base (cours des actions et de change, indices, etc.) allant de pair avec l'évolution économique jouent un rôle central pour les attentes des investisseurs et sont par conséquent déterminantes pour la conception de produits d'émission dans le domaine des warrants et certificats. En ce qui concerne l'introduction de nouveaux produits au cours de l'exercice 2017, la Société a réagi rapidement à la volatilité des marchés en émettant de nouveaux et en adaptant ceux qui existent déjà.

La politique monétaire dans les économies avancées n'est raffermissée qu'à un rythme très progressif. Au cours des deux dernières années, la banque centrale américaine a relevé à plusieurs reprises son taux directeur – le 13 décembre, il s'agissait entre-temps de la sixième augmentation de la marge de fluctuation atteignant à présent 1,25–1,5 %. En dépit du nouveau raffermissement de l'économie américaine, les marchés financiers s'attendent manifestement à ce que le niveau des taux reste bas à l'avenir. Le facteur déterminant en l'occurrence est la faible inflation qui, du point de vue de la banque centrale, justifie une

¹ Conjoncture internationale en hiver 2017 d'après les rapports sur la situation économique établis par l'institut de Kiel

hausse progressive des taux. En outre, les marchés ne s'attendent pas encore manifestement à ce que la conjoncture soit bientôt fortement stimulée par des impulsions fiscales.²

Activité d'émission

La complexité des réglementations et de la surveillance reste considérable (règlements relatifs aux fonds propres, exigences détaillées à l'égard des systèmes de gestion des risques ; obligations de fournir fréquemment des renseignements, nouvelle législation sur les prospectus). Cette complexité est due essentiellement à l'harmonisation européenne et à son application aux entreprises opérant à l'échelle internationale. Afin de garantir l'uniformité des normes de surveillance bancaire, un mécanisme de surveillance uniforme a été créé. La majeure partie des réglementations et règles de procédure valables en Allemagne est désormais déterminée principalement par un contexte européen.

La SGE compte parmi les 10 principaux émetteurs de titres dérivés en Allemagne. Faisant partie du domaine d'activité « Global Banking and Investor Solutions » de la Société Générale, elle est leader au monde dans les segments des produits dérivés et structurés.

Industrie automobile

Le marché automobile allemand a pu profiter, en 2017 aussi, de l'excellent environnement économique. 3 441 262 nouvelles voitures de tourisme ont été immatriculées en 2017, soit 2,7 % de plus que l'année précédente. Cette évolution du marché était due avant tout aux immatriculations privées, dont le nombre a augmenté de 4,4 %.

Pour la première fois, les conséquences du scandale du diesel étaient perceptibles dans la statistique sur les immatriculations. Le pourcentage de véhicules diesel n'était plus que de 38,8 % en 2017 (2016 : 45,9 %).

VW a immatriculé 3,3 % de véhicules en moins en 2017, perdant ainsi encore des parts de marché. Malgré le scandale du diesel, la marque reste tout de même, en 2017 aussi, leader incontesté du marché avec 18,4 %.

Quant à Opel, elle immatriculait en 2017 presque autant de véhicules que l'année précédente. Le marché s'étant accru, la marque accusait en conséquence une baisse de sa part de marché de 7,3 % à 7,1 %.

En tant que société de financement automobile indépendante des marques, la société ALD LF appartenant au Groupe a pu profiter de l'évolution stable sur le marché de l'automobile. Conjointement avec la filiale BDK, l'ALD LF reste numéro deux sur le marché des sociétés de financement automobile indépendantes des marques.

Asset Management

Le secteur allemand des fonds de placement est parvenu à augmenter considérablement ses actifs sous gestion en 2017, enregistrant ainsi sa deuxième meilleure année en termes de ventes. En particulier les ventes de fonds ouverts au public ont nettement progressé par rapport à l'année précédente. Si l'on se base sur la statistique de l'investissement de la fédération allemande des sociétés d'investissement (BVI), le secteur enregistrait une augmentation de 6,9 % de ses actifs sous gestion (hors fonds immobiliers ouverts) qui s'élevaient à 2 839 milliards d'euros (2 655 milliards d'euros en 2016). Cette augmentation

² Conjoncture internationale en hiver 2017 d'après les rapports sur la situation économique établis par l'institut de Kiel

résulte aussi bien des afflux de capitaux nets (129 milliards d'euros) que de l'évolution positive des valeurs (55 milliards d'euros). Les afflux de capitaux nets se répartissent entre les fonds ouverts au public (68 milliards d'euros) et les fonds spéciaux (78 milliards d'euros). Quant aux actifs en dehors des fonds de placement, ils faisaient état d'afflux de capitaux nets de 16 milliards. La SGSS se classe 11^e dans la statistique de l'investissement de la BVI en ce qui concerne les actifs gérés en propre (hors fonds immobiliers ouverts).

Au vu de tous les faits cités, la Direction évalue positivement les effets des développements économiques et sectoriels sur le Groupe.

II. Évolution des affaires

Global Banking and Investor Solutions

Pour satisfaire l'objectif visé, consistant à continuer à développer en 2017 la position de la Société sur le marché en Allemagne, le nombre des produits émis a augmenté de 38 % par rapport à l'année précédente dans le domaine des warrants tandis qu'il reculait de 7 % par rapport à 2016 dans le domaine des certificats. Au cours de l'exercice 2017, 332 943 warrants ont été émis au total (contre 241 682 l'année précédente). Outre l'émission de 166 938 warrants sur actions, 63 962 warrants sur différents indices, 22 warrants sur taux d'intérêt, 53 341 warrants sur devises, 794 warrants sur des titres volatils et 47 886 warrants sur matières premières ont été émis.

En outre, 30 095 produits de certificats ont été émis (contre 32 280 l'année précédente). En l'occurrence, il s'agit toujours essentiellement de certificats de type Bonus et Discount. Conformément aux prévisions, les nouveaux produits émis par la Société l'ont été dans des compartiments boursiers dérèglementés en Allemagne, durant l'exercice 2017.

Financial Services to Corporates and Retails

Les nouveaux contrats dans le financement des ventes ont augmenté de 26 millions d'euros (1,68 %) par rapport à l'année précédente et s'élevaient au total à 1 587 millions d'euros, dépassant ainsi nettement la valeur prévisionnelle de 1 190 millions d'euros (+33,4 %).

L'encours de créances dans le financement des ventes a augmenté en conséquence de 10 % et s'élevait à 3 483 millions d'euros (2016 : 3 167 millions d'euros). Il dépassait ainsi de 8,1 % la valeur prévisionnelle chiffrée à 3 222 millions d'euros. Le nombre de comptes de crédit a augmenté de 6 %, atteignant 350 568.

Dans le domaine du financement des concessionnaires, notre portefeuille de 1 073 millions d'euros fin décembre 2017 dépassait de 48,0 % le niveau de l'année précédente (725 millions d'euros) et de 2,2 % la valeur prévisionnelle chiffrée à 1 050 millions d'euros. Cette augmentation est due à la coopération mise en œuvre avec Hyundai Capital Bank Europe pour la marque KIA en 2017. En outre, les activités de vente en dehors des coopérations ont pu être nettement augmentées.

En nombre d'unités, le portefeuille de leasing, qui désigne le nombre de contrats de leasing actifs, a évolué comme suit :

Exercice	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>
Acquisitions	18 718	17 315	16 762	21 313	22 435
Parc automobile	63 956	62 040	60 875	62 941	67 021

Asset Management

L'exercice ne s'est pas déroulé aussi bien que prévu dans le segment Asset Management qui accusait une perte d'exploitation de 12,8 millions d'euros. Les produits dépendent essentiellement de l'évolution des actifs sous gestion. À la fin de l'année, ceux-ci dépassaient légèrement les prévisions. Malgré tout, le produit net bancaire est resté de 3 % en deçà des prévisions étant donné que les nouveaux contrats n'ont été enregistrés en résultat que très tard et que les produits qui ne dépendent pas des actifs sous gestion étaient en baisse. De plus, les frais d'exploitation étaient supérieurs de 2 % aux prévisions en raison d'un surcroît de charges exceptionnelles liées à des projets. D'autres augmentations de coûts ont été enregistrées en particulier en raison de charges de commissions réparties au sein du groupe SG supérieures aux prévisions.

Les projets de mise en œuvre des exigences légales et réglementaires constituaient un facteur de coût essentiel en 2017. Il s'agissait en l'occurrence essentiellement de la mise en œuvre, pour nos clients, des projets Fund Taxation (mise en œuvre de la loi de réforme de la fiscalité des investissements), IFRS 9 et MiFID 2. Outre ce type de projets, nous travaillons de plus en plus sur des projets axés sur les clients. Avec notre produit « Integra », nous avons développé une solution front-to-back pour des clients internationaux et avons déjà pu la placer avec succès sur le marché.

Appréciation globale

Compte tenu des évolutions décrites ci-dessus par segment, la Direction estime que l'évolution des affaires du Groupe a été dans l'ensemble positive en 2017.

III. Situation de l'actif, des résultats et situation financière

a) Situation des résultats

La situation des résultats du groupe SGE concerne la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017. Étant donné que les comptes consolidés sont établis pour la première fois, des chiffres comparatifs de l'année précédente ne sont pas présentés.

	en millions d'euros 31.12.2017
Produit net des intérêts	143
Produit net des commissions	68
Résultat net des opérations financières	-2
Résultat des autres activités	-24
Produit net bancaire	185
Frais de personnel	-65
Autres frais administratifs	-49
Amortissements et dépréciations	-3
Résultat brut d'exploitation	69
Coût du risque	-11
Résultat d'exploitation	58
Résultat avant impôts	58

Impôts sur les bénéfices	0
Résultat net de toutes les sociétés du périmètre de consolidation	58
Participations ne donnant pas le contrôle	0
Résultat net (part du Groupe)	58

Le produit net des intérêts s'élevait à 143 millions d'euros en 2017 et résultait pour l'essentiel des opérations de crédit et de leasing dans le segment Financial Services to Corporates and Retails.

Le produit net des commissions atteignait 68,4 millions d'euros en 2017, dont 41,7 millions d'euros revenaient au Segment Financial Services to Corporates and Retails et 26,7 millions d'euros à l'Asset Management.

Le résultat des autres activités, d'un montant de -24 millions d'euros, est dû pour l'essentiel au segment Financial Services to Corporates and Retails et comprend en particulier les charges et produits découlant de contrats de location simple (leasing opérationnel) en tant que bailleur.

Le produit net bancaire du Groupe s'élève à 185 millions d'euros.

Les principaux postes de dépenses du Groupe sont les frais de personnel et les autres frais administratifs. Les frais de personnel qui s'élèvent à 65 millions d'euros et les autres frais administratifs d'un montant de 49 millions d'euros sont encourus principalement dans les segments Financial Services to Corporates and Retails et Asset Management.

Après prise en compte des participations ne donnant pas le contrôle, le résultat net du Groupe se chiffre à 58 millions d'euros en 2017.

La situation des résultats par segment se présente comme suit :

Global Banking and Investor Solutions

Les produits de la vente des warrants et des certificats émis sont toujours identiques aux charges de l'achat des opérations de couverture correspondantes si bien que la Société ne réalise aucun bénéfice à partir de son activité d'émission.

Les fluctuations de change sont sans incidence sur le compte de résultat en raison de la couverture des risques de change.

Les frais de personnel ainsi que les autres frais administratifs sont répercutés sur la Société Générale S.A., Paris, sur la base d'une réglementation « cost plus ».

En 2017, le segment Global Banking and Investor Solutions accuse une perte de - 2 830 KEUR. Celle-ci résulte essentiellement de la différence entre les produits perçus dans le cadre de la méthode cost-plus et les charges d'intérêts d'un montant de 3,1 millions d'euros pour le prêt contracté auprès de la Société Générale S.A. Francfort pour l'achat des parts de l'ALD LF et de la SGSS.

La situation des résultats a évolué tel que prévu d'après la planification de l'activité.

Financial Services to Corporates and Retails

Le produit net d'intérêts a continué à augmenter en 2017, en raison du niveau considérable de nouveaux contrats et du développement du portefeuille allant de pair, et s'élevait à 146,0 millions d'euros.

En raison du grand nombre de nouveaux contrats et des produits de commissions de courtage en assurance ainsi réalisés, le produit net des commissions se chiffre à 41,7 millions d'euros.

Le provisionnement des risques dépasse de 2,0 millions d'euros la valeur prévisionnelle.

Au total, le résultat net du segment d'un montant de 73,6 millions d'euros est supérieur au résultat prévu pour l'exercice.

Asset Management

En 2017, le segment Asset Management a réalisé un produit net bancaire de 28,6 millions d'euros, constitué pour l'essentiel des produits nets des commissions. Le produit net d'intérêts se chiffre à 0,4 million d'euros.

En 2017, les frais administratifs étaient de -41,4 millions d'euros et se composaient principalement des frais de personnel d'un montant de 17,6 millions d'euros et d'autres frais administratifs de 22,6 millions d'euros. Ceux-ci comprennent des coûts externes pour des projets d'un montant de 5,8 millions d'euros.

Au 31 décembre 2017, il en résulte - après prise en compte des amortissements et des produits des autres activités - une perte d'exploitation de 12,8 millions d'euros supérieure à celle attendue d'après la planification de l'activité.

b) Situation financière et de trésorerie

La nature et l'exécution des activités du Groupe sont conçues de manière à garantir une situation de trésorerie toujours suffisante.

Les dettes découlant de l'émission de certificats et de warrants sont couvertes d'une manière générale par des instruments financiers caractérisés par la concordance des échéances, libellés dans les mêmes devises et identiques en termes de risque de prix.

Dans le segment Global Banking and Investor Solutions, les opérations ayant une incidence sur les flux financiers dans le domaine des warrants et des certificats concernent les émissions et leurs opérations de couverture, le règlement des frais de personnel et d'autres frais administratifs ainsi que leur répercussion sur la Société Générale S.A., Paris et la Société Générale Francfort. En raison du remboursement intégral par la Société Générale S.A. de tous les frais supportés lors de l'émission, le Groupe dispose de liquidités suffisantes dans le segment Global Banking and Investor Solutions et est en mesure d'honorer toutes ses obligations de paiement.

Pour le financement des activités de leasing, le Groupe utilise non seulement les capitaux propres mais surtout des moyens de financement de la Société Générale S.A., Paris, présentant un taux d'intérêt fixe et une structure amortissable ou in fine. Nous suivons en l'occurrence le principe d'un refinancement caractérisé principalement par la concordance des échéances.

En outre, pour garantir la trésorerie de base, des lignes de crédit ont été convenues avec la Société Générale S.A. et d'autres établissements de crédit, sur la base de la planification de l'activité. À la date de clôture des comptes, ces lignes de crédit s'élevaient à 5 106 millions d'euros, dont 887 millions d'euros n'ont pas été utilisés.

De plus, dans le segment Financial Services to Corporates and Retails, nous utilisons également l'instrument de la titrisation de crédits. C'est sous le nom de « Red & Black », utilisé pour les titrisations du groupe Société Générale, que nous avons regroupé, en 4 structures jusqu'à présent, des créances découlant de l'activité de leasing et les avons placées auprès du public. À la date de clôture des comptes, deux structures actives existaient. Nous faisons figurer au poste « Dettes représentées par un titre » les dettes envers les sociétés ad hoc découlant de la titrisation. À la date de clôture des comptes, elles s'élèvent à 798 millions d'euros (1^{er} janvier 2017 : 1 385 millions d'euros).

Au 31 décembre 2017, le Groupe dispose de liquidités d'un montant de 134 millions d'euros (1^{er} janvier 2017 : 182 millions d'euros).

Les dettes envers les établissements de crédit ont atteint 3 881 millions d'euros (1^{er} janvier 2017 : 2 961 millions d'euros), cette augmentation étant due essentiellement à des dépôts à terme supérieurs.

Les autres dettes ont augmenté de 63 millions d'euros par rapport au 1^{er} janvier 2017 et s'élevaient à 225 millions d'euros. Elles se composent essentiellement de dettes découlant d'autres frais administratifs.

Les provisions d'un montant de 17 millions d'euros (1^{er} janvier 2017 : 17 millions d'euros) comprennent non seulement les provisions pour le domaine du personnel mais surtout des provisions pour des versements de primes à nos partenaires de coopération.

Au 31 décembre 2017, des dettes hors bilan existent sous forme de promesses de crédit d'un montant de 170 millions d'euros.

c) Situation de l'actif

Le bilan, constitué essentiellement du poste des titres émis et de leurs opérations de couverture, affiche des valeurs variant en fonction de l'activité d'émission.

Le total du bilan a diminué de 7 237 millions d'euros par rapport au 1^{er} janvier 2017, date de la première consolidation, et se chiffre désormais à 10 089 millions d'euros. Ceci est dû essentiellement à la baisse des actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat du segment Global Banking and Investor Solutions, qui s'explique d'une part par des montants nominaux inférieurs par produit placé et, d'autre part, par des mesures de suppression de la cotation de produits non placés, sans oublier la violation accrue des barrières et par conséquent le « knock-out » des produits.

Les créances sur la clientèle ont augmenté de 397 millions d'euros par rapport au 1^{er} janvier 2017 et s'élèvent à 3 629 millions d'euros. Il s'agit en l'occurrence essentiellement de crédits à tempérament dans le cadre du financement des ventes dans le segment Financial Services to Corporates and Retails. Le financement des ventes se fait sous forme de crédits à tempérament avec une échéance convenue et un taux d'intérêt fixe. Le volume de crédit découlant du financement des ventes se chiffre à 3 483 millions d'euros au 31 décembre 2017 (1^{er} janvier 2017 : 3 167 millions d'euros).

Les créances sur les établissements de crédit d'un montant de 158 millions d'euros concernent essentiellement des avoirs à court terme auprès de la Société Générale S.A. et de la Deutsche Bank AG.

L'actif immobilisé d'un montant de 457 millions d'euros (1^{er} janvier 2017 : 398 millions d'euros) se compose pour l'essentiel d'actifs en leasing d'un montant de 448 millions d'euros (1^{er} janvier 2017 : 389 millions d'euros) et d'immobilisations incorporelles de 7 millions d'euros (1^{er} janvier 2017 : 7 millions d'euros).

Les créances découlant de contrats de leasing s'élèvent à 428 millions d'euros au 31 décembre 2017 (1^{er} janvier 2017 : 390 millions d'euros).

Les autres actifs, y compris les actifs d'impôts, comprennent essentiellement des paiements anticipés régularisés d'un montant de 60 millions d'euros (1^{er} janvier 2017 : 72 millions d'euros) ainsi que d'autres créances de 85 millions d'euros (1^{er} janvier 2017 : 122 millions d'euros).

Les dettes d'un montant de 10 119 millions d'euros se composent pour l'essentiel des dettes financières à la juste valeur par résultat (5 192 millions d'euros) et des dettes envers les établissements de crédit (3 881 millions d'euros) découlant du refinancement de l'activité de crédit et de leasing et des emprunts contractés pour l'achat des filiales.

Les capitaux propres du groupe s'élèvent à -29,8 millions d'euros au 31 décembre 2017 (1^{er} janvier 2017 : -37,4 millions d'euros). Pour de plus amples informations, nous renvoyons à la Note 19.

Appréciation globale

Compte tenu des évolutions décrites ci-dessus par segment, la Direction estime que l'évolution des affaires du Groupe ainsi que la situation de son actif, de ses résultats et sa situation financière sont dans l'ensemble positives pour l'exercice 2017.

IV. Indicateurs de performance financiers / non financiers

Global Banking and Investor Solutions

Compte tenu du fait que la SG Effekten GmbH, qui représente le segment Global Banking and Investor Solutions, a uniquement une fonction d'émission au sein du groupe Société Générale S.A., dont les produits proviennent des accords cost-plus existants avec la Société Générale S.A. Paris et la Société Générale Francfort, les indicateurs de performance financiers ne sont pas pertinents.

La gestion interne de la Société est effectuée pour l'essentiel par les systèmes et les procédures de contrôle de la société mère. Dans un souci d'augmenter l'efficacité opérationnelle, la société mère prévoit d'adapter et de compléter en permanence les systèmes et processus de contrôle existants. D'importantes améliorations dans l'exécution de la procédure d'émission ont conduit à des augmentations de l'efficacité, qui ont alors permis une augmentation du volume d'émissions.

Il n'y a pas d'autres indicateurs de performance non financiers pour la Société.

Financial Services to Corporates and Retails

Dans le segment Financial Services to Corporates and Retails, le résultat des sociétés individuelles avant transfert des bénéfices ainsi que le Return on Equity (RoE) sont utilisés comme indicateurs de performance financiers. Le RoE met le résultat après impôts – y compris celui des filiales – en rapport avec les capitaux propres normés. Le RoE s'élevait à ce niveau à 14 % pour 2017.

Le nombre de nouveaux contrats de leasing constitue un autre chiffre-clé. En 2017, 22 435 nouveaux contrats de leasing ont été conclus. Le portefeuille de contrats a ainsi augmenté de 10 %, passant de 62 941 à 67 021 contrats de leasing.

Asset Management

L'actif de fonds gérés - qu'il s'agisse d'actifs distincts ou de fonds ouverts au public gérés en propre, y compris les fonds de fonds de la SGSS - s'élevait à environ 61,3 milliards d'euros au 31 décembre 2017. L'augmentation d'environ 3,8 milliards d'euros (+6 %) par rapport à l'année précédente résulte d'afflux de capitaux et de l'évolution des valeurs. L'actif géré dans des placements directs, qui s'élève à environ 3,0 milliards d'euros fin 2017, est resté stable par rapport à l'année précédente.

L'actif de fonds gérés pour d'autres sociétés de gestion de capitaux (internalisation) s'élève à environ 29,2 milliards d'euros au 31 décembre 2017. Les volumes ont ainsi augmenté d'environ 2,5 milliards d'euros par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est justifiée par des afflux de capitaux et l'évolution des valeurs. Au total, environ 93,5 milliards d'euros étaient gérés au 31 décembre 2017 (87,1 milliards d'euros en 2016).

Comme l'an dernier, nous avons enregistré de très bons résultats en ce qui concerne les indicateurs clés de performance (Key Performance Indicators, KPI) définis pour nos clients, en atteignant de nouveau plus de 99 % de tous les KPI au total. Le nombre des réclamations de clients a baissé par rapport à l'année précédente et reste à un niveau bas.

C. Rapport sur l'évolution future du Groupe ainsi que ses opportunités et ses risques

I. Évolution probable du Groupe (rapport prévisionnel)

Évolution macroéconomique

En dépit de l'environnement économique positif, dû à la politique monétaire et fiscale expansionniste, l'économie allemande, européenne et mondiale reste soumise à des risques. Un revirement vers une politique monétaire plus restrictive pourrait nuire en particulier aux États et entreprises lourdement endettés.

Tout comme les instituts d'études économiques, nous nous attendons toutefois pour 2018 à une croissance économique positive d'au moins 2,0 % en Allemagne.

En Europe, la Banque centrale européenne (BCE) maintient actuellement sa politique de taux bas mais on peut toutefois s'attendre à ce que ces mesures ne soient pas durables si les prix augmentent. Une nette réduction de l'achat d'obligations d'État est déjà prévue pour 2018. Par conséquent, il est à se demander si la croissance économique est durable à

moyen terme et sans réformes structurelles capables de compenser les éventuelles conséquences de hausse d'intérêts et de baisse des dépenses publiques.

En outre, la réforme fiscale aux États-Unis représente un facteur de risque potentiel pour l'économie allemande et européenne et fait l'objet de discussions controversées. Les allègements fiscaux, censés profiter en particulier aux entreprises, devraient en principe avoir une incidence positive sur l'ensemble de l'économie mondiale. Toutefois, l'Allemagne et l'Europe craignent que les entreprises américaines retirent leurs capitaux d'Europe pour les transférer aux États-Unis et que l'attractivité de l'Europe en tant que site d'investissement se dégrade.

De plus, le « Brexit » qui est encore en cours de négociation suscite une incertitude accrue auprès des entreprises qui exportent vers la Grande-Bretagne. Une baisse et, le cas échéant, une restriction des échanges ainsi que des fluctuations de change peuvent nuire à l'économie des deux côtés. La sortie de la Grande-Bretagne de l'Union Européenne (UE) pourrait toutefois avoir aussi des conséquences positives pour l'Allemagne en lui permettant de se profiler notamment en tant que site clé dans le secteur financier. Au bout du compte, les conséquences pour l'Allemagne des mesures protectionnistes à l'étranger ne sont donc pas prévisibles.

Par ailleurs, il s'est avéré en 2017 que les incertitudes politiques, les conflits géopolitiques et des conditions météorologiques extrêmes peuvent représenter des facteurs de risque pour l'économie et entraîner des frais élevés. De tels événements imprévisibles renferment également des risques potentiels pour 2018 et peuvent avoir des conséquences non négligeables à court et moyen terme pour l'économie.

Global Banking and Investor Solutions

En tant que l'un des deux plus grands marchés de warrants et de certificats au monde, l'Allemagne est au cœur de la stratégie de croissance de la Société Générale. Dans le cadre d'un projet d'élargissement de l'activité d'émission, la Société Générale Effekten GmbH entend encore étendre sa position sur le marché.

La Direction s'attend à une augmentation supplémentaire de l'activité d'émission, celle-ci concernant en particulier le marché allemand.

Grâce aux automatisations du processus d'émission entamées durant les années précédentes, aux élargissements des capacités allant de pair et à l'augmentation de l'efficacité du processus d'émission, cette attente pourra être satisfaite. De plus, dans un environnement de marché volatil, il faut s'attendre à une augmentation du volume d'émissions supplémentaires de warrants Turbo en cas de violation des barrières.

Comme ces dernières années, la SGE offrira, en 2018 aussi, un large éventail de produits dans le domaine des warrants et des certificats.

Compte tenu des intérêts courus pour les prêts contractés d'un montant d'env. 3 millions d'euros et des remboursements sur la base d'accords cost-plus, on s'attend par conséquent à une perte d'env. 3 millions d'euros avant transfert des bénéfices à la Société Générale Francfort, basé sur le contrat de transfert des bénéfices existant.

Du point de vue du Groupe, la gestion de la Société Générale Effekten GmbH et de ses filiales est effectuée essentiellement par la société mère Société Générale S.A., Paris, qui intègre les sociétés dans son contrôle de gestion des participations.

La SGE ne connaîtra pas de difficultés de trésorerie.

Financial Services to Corporates and Retails

Le développement de la Société dépend essentiellement du succès de la marque Opel et d'un traitement des sociétés de leasing propres aux concessionnaires comparable à la captive.

Il reste à voir quelle influence la vente du groupe Opel à PSA aura sur le succès commercial de la marque Opel.

Actuellement, on ne s'attend toujours pas à ce que la politique de marketing du constructeur Opel, défavorable à l'égard des sociétés de leasing propres aux concessionnaires en comparaison à la propre captive, cesse d'être pratiquée si bien que nous escomptons pour 2018 une prestation de médiation similaire à celle de 2017 et devrions en conséquence réaliser un excédent annuel d'un ordre de grandeur similaire à celui de l'exercice écoulé.

Pour 2018, nous nous attendons à une légère augmentation des nouveaux contrats ainsi qu'à un résultat avant transfert des bénéfiques et un Return on Equity d'un ordre de grandeur similaire à celui de l'exercice écoulé.

Asset Management

Pour 2018, nous nous attendons à ce que l'environnement économique reste positif, soutenu par une politique fiscale et monétaire expansionniste. Il devrait avoir une incidence favorable sur la demande de produits de fonds par les clients privés et institutionnels et soutenir également les marchés financiers. Nous escomptons en conséquence une augmentation d'env. 8 % de notre volume de fonds par rapport à 2017, ce qui devrait avoir une incidence positive sur notre résultat net des commissions. De plus, nous escomptons une légère baisse des dépenses engagées dans des projets, en particulier de celles déployées pour la mise en œuvre des exigences légales. Les budgets d'investissement débloqués sont réinvestis en majeure partie dans des projets clients et dans le développement de produits. Nous prévoyons également une augmentation des frais de personnel due à une hausse des salaires et à l'occupation de postes vacants. Dans le cadre du développement de produits, nous envisageons d'étendre encore notre offre Middle Office et de mettre en œuvre le produit « Catégories d'actions exonérées ». Nous continuons à travailler à la numérisation des processus internes et des interfaces vers nos clients. Au total, nous prévoyons une réduction d'env. 2 millions d'euros de notre perte d'exploitation qui tombera à env. 11 millions d'euros.

Comme au cours des années précédentes, nous souhaitons continuer à maintenir la qualité de nos prestations de services à un niveau élevé et à l'améliorer encore davantage sur la base des feed-back de nos clients. À cet égard, le niveau élevé de réalisation des objectifs concernant les KPI est l'un de nos principaux indicateurs de qualité.

Pour les années suivantes, nous escomptons une amélioration constante du résultat avant impôts et transfert des bénéfiques. Outre une légère augmentation de la base des coûts, nous nous attendons à une nette amélioration du produit net des commissions grâce au développement de l'activité auprès de nouveaux clients et des clients actuels ainsi qu'un apport continu de rendement dans nos nouveaux produits.

Appréciation globale

Compte tenu des prévisions décrites ci-dessus par segment, la Direction s'attend à un développement du Groupe dans l'ensemble positif.

II. Rapport de risques

Système de gestion des risques

La gestion des risques au sein du Groupe a lieu au niveau des entreprises ALD LF/BDK et SGSS pertinentes en la matière. Une propre gestion des risques ou une gestion interne n'est pas nécessaire pour les opérations sur warrants et certificats de la SGE au niveau du groupe SGE étant donné que tous les risques encourus sont transférés au groupe Société Générale dans le cadre d'une « garantie globale ».

Les risques du sous-groupe sont présentés d'après la méthode nette.

Les principaux éléments du système de gestion des risques sont la stratégie de risque, l'inventaire des risques, le concept de capacité à supporter les risques ainsi que les processus de gestion et de contrôle de gestion des risques.

Inventaire des risques

Dans le cadre de l'inventaire des risques ayant lieu au moins chaque année, les types de risques suivants ont été identifiés comme essentiels par les sociétés du Groupe :

- Risques de contrepartie
- Risques de marché et de valeur résiduelle
- Risques d'illiquidité
- Risques opérationnels
- Risques commerciaux et de réputation
- Risques de non-conformité

Les actifs distincts détenus dans le segment Asset Management sont soumis principalement aux risques d'investissement classiques tels que les risques de marché, d'illiquidité, de non-conformité et de contrepartie, ces risques « indirects » du point de vue du Groupe s'exprimant toutefois via le risque commercial ou en tant que risques de sinistre ou de perte dans le risque opérationnel, en cas d'infractions aux lois ou aux dispositions contractuelles.

Stratégie de risque

Chaque société du Groupe dispose d'une propre stratégie de risque qui se base sur sa stratégie commerciale et définit des objectifs et des mesures pour chaque type de risque. Les stratégies de risque sont examinées chaque année et, le cas échéant, ajustées.

Des directives de travail coordonnées avec les stratégies de risque, un reporting structuré, des systèmes de limites adaptés au type de risque ainsi que la formation et formation continue de nos collaborateurs sont des éléments essentiels du système de gestion des risques pour tous les types de risque.

De plus, d'importants indicateurs de risques sont analysés chaque mois ou chaque trimestre et documentés dans l'outil GPS du groupe Société Générale. Les réclamations et plaintes sont saisies dans une autre base de données centrale, évaluées chaque mois et communiquées à la Direction ainsi qu'à tous les chefs de service. Ces instruments permettent de déduire des mesures concrètes visant à réduire les risques au strict minimum.

a) Risques de contrepartie

Global Banking and Investor Solutions

La Société n'est pas soumise à des risques de règlement étant donné que les paiements découlant de la vente des titres émis et de l'achat des opérations de couverture ainsi que les paiements liés à l'exercice de titres se compensent toujours mutuellement. Les créances découlant d'opérations de sens contraire finalisées sont dues exclusivement par la Société Générale S.A., Paris. La solvabilité de cette dernière et de ses filiales est déterminante pour l'évaluation des risques de la Société.

Financial Services to Corporates and Retails

Le domaine Credit Risk Management (CRM) de la filiale BDK contrôle les risques de crédit du segment. Il prend les décisions concernant la cote de crédit pour le financement des achats, qui sont déterminantes pour l'octroi ou le refus de crédit. À partir d'un certain volume de crédit, les décisions d'octroi de crédit sont prises avec la participation du service du crédit de la Société Générale.

Pour ce qui est du financement des achats, nous comptons 1 279 engagements de crédit, les 307 emprunteurs les plus importants représentant une part de 70 % du volume de crédit. Le domaine CRM établit chaque mois – avec le soutien du contrôle de gestion des risques – un rapport des risques de crédit destiné à la Direction. Celui-ci fait partie intégrante du rapport de risques de la banque et est remis au président du conseil de surveillance chaque mois et à l'ensemble du conseil de surveillance chaque trimestre.

Dans le cadre de notre refinancement, nous avons vendu, sans recours au sein du Groupe, la majeure partie du portefeuille (916 millions d'euros) relatif au financement des achats. Nous continuons en l'occurrence à conseiller les concessionnaires et à gérer le portefeuille de financement, sans toutefois supporter le risque de crédit.

Pour ce qui est du financement des ventes, nous présentons des risques individuels relativement peu élevés pour la branche suite à une large diversification. Plus de 90 % de nos contrats de prêt représentent un volume de crédit inférieur à 25 000 EUR.

La décision d'octroi de crédit pour le financement des ventes est prise principalement au sein du Service Center Achats à Hambourg et Stuttgart en suivant une procédure prévue à cet effet, standardisée et assistée par ordinateur. Les crédits individuels d'un montant élevé sont soumis en plus au vote et à la décision du CRM.

Nous tenons compte des risques de variation de la cote de crédit reconnus et latents en constituant des provisions pour risques individuels et forfaitaires. Pour le financement des ventes, les provisions pour risques individuels sont constituées au moyen de taux forfaitaires de provision, dont le montant varie entre 5 % et 85 % en fonction du défaut de paiement et de l'état du crédit. Au total, le montant des provisions pour risques individuels constituées pour les risques de crédit s'élève à 1,0 % du portefeuille de financement des ventes (2016 : 0,8 %).

Les provisions pour risques individuels dans le financement des achats sont calculées au moyen d'une analyse au cas par cas. Au total, des provisions pour risques individuels d'un montant de 2 % (2016 : 5 %) ont été constituées pour le portefeuille du financement des achats inscrit au bilan. Le coût du risque, qui résulte des amortissements sur créances et de la dotation aux provisions et reprise sur provisions constituées, s'élevait à 1,7 million d'euros.

Pour mesurer les risques de concentration dans les opérations de leasing de l'ALD LF, on utilise l'indice de Herfindahl. Il s'agit en l'occurrence d'une méthode « sans modèle » de quantification du risque de concentration. Les portefeuilles bien diversifiés affichent un indice proche de '0', tandis que les portefeuilles très concentrés atteignent des valeurs voisines de 1,0. Au 31 décembre 2017, le portefeuille de nouveaux contrats ainsi que le portefeuille de contrats existants présentent des valeurs comprises entre 0,23 et 0,46, en ce qui concerne les classes de grandeur, les échéances et les marques.

Asset Management

Dans le segment Asset Management, les risques de contrepartie liés aux partenaires commerciaux sont gérés et surveillés continuellement au niveau de la société et des fonds au moyen de notations, d'analyses des risques et de limitations correspondantes. Compte tenu de la structure des créances, nous ne nous attendons à aucun risque de défaut pour le Groupe.

Pour une présentation plus précise des risques de crédit, nous renvoyons à notre exposé à la Note 32.

b) Risques de marché et de valeur résiduelle

Global Banking and Investor Solutions

Tous les risques de marché découlant de warrants et de certificats émis sont entièrement couverts par des opérations de couverture conclues avec la Société Générale S.A, Paris. Par conséquent, la Société n'est pas soumise à des risques de variation des prix, ni à des risques de change pas plus qu'à des risques de variation du taux d'intérêt.

Financial Services to Corporates and Retails

Le risque de valeur résiduelle résulte des opérations de leasing réalisées dans le domaine d'activité Financial Services to Corporates and Retails.

Durant l'exercice 2017, nous avons pris en charge le risque de valeur résiduelle pour 54 % des nouveaux contrats (48 % l'année précédente). Ainsi, la part de véhicules pour lesquels l'ALD LF supporte le risque de valeur résiduelle représente 53 % du volume total (2016 : 52 %) et est donc inférieure à la limite interne de 60 %.

Pour la prise en charge des risques de valeur résiduelle, l'ALD LF recourt à l'expérience de l'AutoLeasing D GmbH, Hambourg (ALD D). L'expérience de longue date de l'ALD D dans le domaine de la commercialisation de véhicules individuels et de parcs automobiles constitue une base primordiale pour une estimation fiable des prix de vente à obtenir après restitution.

La vérification et la détermination des valeurs résiduelles calculées pour de nouveaux contrats ont lieu dans le cadre de réunions régulières du comité constitué à cet effet. Pour déterminer le risque contenu dans le portefeuille, des prévisions sont établies.

Lors du calcul de ses valeurs résiduelles, l'ALD LF se fixe comme objectif, pour la commercialisation de ses véhicules d'occasion, un résultat équilibré au terme du contrat, en tenant compte des décomptes finaux à cette date. L'an dernier, l'ALD LF n'est pas toujours parvenue à atteindre cet objectif et nous nous attendons pour l'année à venir aussi à ce que

des pertes découlent en partie de la valorisation des véhicules restitués en fin de contrat. Une provision pour risque de pertes a été constituée pour ces pertes attendues.

Au total, nous nous attendons pour 2018 à un résultat de la valorisation équilibré.

Étant donné qu'aucun crédit n'est accordé en devise étrangère dans le segment Financial Services to Corporates and Retails et que nous nous refinançons exclusivement en euro, un risque de change est exclu.

La gestion du risque de variation des taux d'intérêt se fait au moyen d'un bilan de l'évolution des taux qui est établi et analysé chaque mois par le contrôle de gestion des risques. Le chiffre-clé « Sensibilité » sert à mesurer le risque en indiquant la variation de la valeur actualisée de l'actif et du passif en raison de différentes variations de la courbe de structure des taux d'intérêt. La sensibilité est définie en l'occurrence comme la variation de la valeur actualisée de positions futures dans le cas d'un décalage parallèle de 1 % ou 2 % de la courbe d'intérêts. La variation de valeur négative maximale du portefeuille dans les scénarios s'élève à 24 796 KEUR (2016 : 19 201 KEUR). Des instruments financiers dérivés ne sont pas utilisés.

Dans le cadre des transactions ABS, le Groupe a acquis la totalité de la tranche des titres de la classe B et conservera ceux-ci pendant toute la durée de la transaction. En raison de leur structure, ces titres supportent le risque de contrepartie des crédits vendus aux sociétés ad hoc.

Le risque de défaut pour ces titres est déjà pris en compte dans le risque de défaut des crédits vendus aux sociétés ad hoc.

Pour le refinancement, le Groupe utilise des moyens de refinancement à court et moyen terme ainsi que des swaps de taux d'intérêt.

Compte tenu du refinancement caractérisé par la concordance des échéances et de l'utilisation de produits dérivés, aucun risque accru de variation des taux d'intérêt n'existe à la date de clôture des comptes.

On envisage de conserver tous les instruments jusqu'à la fin du contrat.

Asset Management

Les risques de marché découlant de placements de fonds propres sont jugés faibles dans l'ensemble étant donné que le placement de fonds liquides se fait essentiellement sous forme de comptes courants et de comptes de dépôt à terme et, dans une moindre mesure, sous forme de parts de fonds de placement. Les risques de marché côté fonds sont mesurés et contrôlés continuellement à l'aide des directives du code allemand de placement de capital (KAGB) et de l'ordonnance allemande relative aux produits dérivés.

c) Risques d'illiquidité

Compte tenu de l'affiliation de la Société au groupe Société Générale, aucun risque d'illiquidité n'est relevé actuellement. Le besoin de refinancement est déterminé chaque année dans le cadre du processus de planification et en concertation avec la Société Générale. Par conséquent, le refinancement a lieu en majeure partie via des lignes de crédit de la Société Générale.

La surveillance quotidienne des flux de paiement ainsi que l'étroite concertation avec les services de back-office à Paris garantissent que la Société soit à tout moment en mesure d'honorer ses obligations de paiement. Compte tenu de l'affiliation de la Société au groupe Société Générale, aucun risque d'illiquidité n'est relevé actuellement.

Dans le cadre du contrôle de gestion des liquidités, la Direction des différentes sociétés du Groupe est en outre informée régulièrement d'éventuels risques d'illiquidité. Pour la gestion de ces risques, des analyses statistiques antérieures sont utilisées en particulier pour prévoir des remboursements anticipés de crédit. Indépendamment de cela, les risques d'illiquidité des fonds sont surveillés au moyen de méthodes reconnues sur le plan prudentiel.

Au 31.12.2017, des lignes de crédit disponibles existaient pour un montant total de 887 millions d'euros.

Pour une présentation plus précise de la gestion du risque d'illiquidité, nous renvoyons à la Note 32.

d) Risques opérationnels

Le Groupe a pour objectif de réduire au strict minimum ses risques opérationnels. Pour la surveillance et le contrôle des risques opérationnels, la Société Générale S.A., Paris, a développé des processus et des systèmes qui sont utilisés par le Groupe. Ceux-ci reposent essentiellement sur le principe de la surveillance permanente. Les processus sont documentés dans des applications prévues spécialement à cet effet et sont évalués d'après des critères prédéfinis afin d'exclure des pertes découlant de risques opérationnels. En font aussi partie les mesures prises dans le cadre du plan de continuité des activités (PCA) pour maintenir le déroulement parfait des affaires en cas de perturbations de l'infrastructure.

Les processus externalisés dans les centres de service à Bangalore et à Bucarest sont soumis aux mêmes règles et principes que ceux valables pour la Société Générale Effekten GmbH. Le respect des processus prédéfinis est garanti par le biais de comités standardisés et d'indicateurs clés de processus (Key Process Indicators, KPI).

La fonction de prévention de la fraude, qui surveille les nouveaux contrats et le portefeuille de crédits, identifie les opérations suspectes, prend des mesures visant à limiter le préjudice et forme nos collaborateurs, revêt une importance particulière pour le segment Financial Services to Corporates and Retails.

De plus, le risque opérationnel est réduit en particulier grâce à l'utilisation de contrats de crédit standardisés, à l'examen de contrats individuels par un avocat, à des instructions de travail et des directives d'organisation publiées ainsi qu'à un système de contrôle interne opérant. Nos prestataires de services sont intégrés dans le système de contrôle de la BDK grâce à un reporting régulier et à un contrôle de l'externalisation.

Dans le domaine Asset Management, le risque existe que le Groupe devienne civilement responsable envers les investisseurs en raison d'infractions à des dispositions légales ou contractuelles ou de violations du devoir de diligence. Le Groupe fait face à ces risques notamment en sélectionnant avec soin le personnel et en lui offrant une formation continue mais aussi en utilisant des moyens suffisants de contrôle de gestion. Le cas échéant, il recourt en plus à des conseillers externes. En outre, le Groupe dispose d'une vaste couverture d'assurance (dommages corporels, matériels et pécuniaires, etc.) visant à couvrir ces risques. Dans le cadre de la gestion des actifs distincts, le respect des dispositions légales et contractuelles est pris en compte par des mesures organisationnelles, techniques et relatives au personnel. Les processus commerciaux sont exécutés par des systèmes

informatiques performants. La gestion des risques analyse et saisit en outre des erreurs opérationnelles et informe la Direction de la SGSS, toutes les deux semaines, de l'état actuel de ces erreurs et des mesures mises en œuvre pour y remédier.

Par ailleurs, la gestion des urgences et des crises est une composante essentielle de la gestion des risques. La mise en œuvre des concepts est documentée dans le manuel des urgences de la Société, qui est remanié et mis à jour à chaque exercice financier. Le dernier test des postes de travail de la Société portant sur leur fonctionnalité et leur capacité opérationnelle en situation d'urgence s'est déroulé avec succès au 1^{er} trimestre 2018.

Les mesures et processus décrits ont permis de garantir qu'aucun sinistre essentiel ne s'est produit au sein du Groupe durant l'exercice 2017, en rapport avec des risques opérationnels, notamment :

- des déclarations prudentielles
- des risques liés aux technologies de l'information
- des risques d'externalisation
- des risques de fraude

e) Risques commerciaux et de réputation

L'Asset Management surveille la satisfaction de la clientèle au moyen de KPI clients, d'une gestion des demandes et des réclamations ainsi que d'enquêtes régulières auprès des clients.

Les risques commerciaux réalisés sont enregistrés en tenant compte de leur nature, leur étendue et complexité et en relevant les écarts dans la planification financière / budgétaire.

f) Risques de non-conformité

Les risques de non-conformité sont pertinents essentiellement dans le cadre de l'Asset Management.

L'examen du respect de la conformité des fonds et de la limite de risque est effectué dans les domaines correspondants par les services opérationnels spécialisés. Les résultats de l'examen sont communiqués chaque mois au service Compliance. En cas d'anomalies, des mesures visant à y remédier sont prises immédiatement (« Action Plans »). Un outil prévu par le Groupe pour le reporting ad hoc est utilisé dans les cas pertinents. En outre, l'efficacité des contrôles est vérifiée à intervalles réguliers et, le cas échéant, adaptée. Un reporting mensuel des résultats est effectué à l'attention du service Compliance de la Société Générale S.A. De plus, la Direction est informée chaque trimestre et le Conseil de surveillance chaque année.

Processus de gestion et de contrôle de gestion des risques

Les directions des différentes sociétés du Groupe sont responsables de la gestion des risques, la direction de la SGE s'en référant essentiellement à la « garantie globale » du groupe Société Générale. Elles fixent les stratégies de risque et continuent de décider de l'organisation des concepts de capacité à supporter les risques, des actifs de couverture du risque à prendre en compte et du montant de la limite à accorder. Au niveau du Groupe, il n'existe pas de processus supérieurs de gestion et de contrôle de gestion des risques en raison de l'affiliation au groupe Société Générale.

Que ce soit aussi bien au niveau de l'organisation des processus que de la structure, des réglementations concernant le respect de la séparation nécessaire des fonctions ont été

prises dans toutes les sociétés du Groupe. Les responsabilités des démarches initiant des opérations à risques sont séparées de celles pour le back-office, l'exécution et la comptabilité.

Risques juridiques potentiels

Le Groupe est exposé à des risques découlant de procédures juridiques ou de litiges avec des investisseurs, des autorités ou des partenaires commerciaux, dans lesquels nous sommes impliqués actuellement ou qui sont susceptibles de se produire à l'avenir. De plus, le Groupe et ses produits sont soumis à des examens fiscaux et prudentiels permanents. Le résultat des examens et l'issue des procédures, actuellement en instance ou à venir, ne sont pas prévisibles. Par conséquent, il se peut que des décisions judiciaires ou administratives ou des compromis convenus occasionnent des dépenses qui ne sont pas couvertes, ou pas entièrement, par les prestations d'assurance et peuvent avoir des répercussions sur la Société et ses résultats. Les risques juridiques essentiels sont couverts par des contre-garanties de la Société Générale S.A. Francfort.

Des investigations et enquêtes, en cours ou futures, pour cause d'éventuelles violations de prescriptions légales ou de dispositions réglementaires peuvent déboucher sur des sanctions civiles ou pénales, y compris des amendes ainsi que d'autres préjudices financiers, qui ont des conséquences fâcheuses pour la réputation du Groupe et, en fin de compte, une incidence négative sur le succès de l'entreprise.

Pour garantir le respect des lois et des règles, le Groupe a établi un programme de conformité qui fait partie intégrante de la culture d'entreprise. Ce programme s'appuie sur le manuel de conformité fixant le cadre réglementaire pour un comportement conforme aux règles ainsi qu'une organisation dédiée à la conformité.

III. Rapport d'opportunités

Les stratégies des différentes sociétés du Groupe sont conçues de manière à identifier suffisamment tôt les opportunités s'offrant à elles, à les évaluer en utilisant les systèmes de gestion des risques ou l'estimation des ressources et à les exploiter en prenant des mesures appropriées pour la réussite du Groupe.

Global Banking and Investor Solutions

Dans le cadre des opérations sur warrants et certificats, le Groupe recourt à un « New Product Committee » (NPC) convoqué pour la conception de nouveaux produits, tous les services impliqués dans le processus d'émission y soumettant leurs exigences et allocations de ressources.

Les facteurs pris en compte en l'occurrence sont tous ceux qui sont pertinents pour la Société tels que les marchés, la situation concurrentielle, l'orientation stratégique, l'organisation existante, le personnel, le potentiel technique du back-office en matière d'exécution ainsi que les volumes traités.

La Direction s'attend à une augmentation supplémentaire de l'activité.

Financial Services to Corporates and Retails

L'orientation stratégique du segment Financial Services to Corporates and Retails sur le marché allemand est coordonnée avec la stratégie internationale du groupe Société

Générale. Une comparaison permanente de sa stratégie à celle du Groupe se fait dans le cadre de comptes rendus réguliers à la Société Générale S.A..

L'intensification et l'extension des partenariats commerciaux et, par conséquent, une pénétration accrue du marché restent au cœur de nos activités. De plus, nous offrons aux concessionnaires automobiles des prestations de services supplémentaires qui leur permettent d'acquérir, ensemble avec nous, des clients dans un environnement de marché en mutation. Parmi ces prestations de services, citons le calculateur financier conçu par nos soins pour le site Internet du concessionnaire en question, l'application de calcul pour appareils mobiles et en particulier l'intégration de notre système POS dans les principaux systèmes de gestion de concessionnaires représentés dans le commerce.

Le succès des ventes est étroitement lié à celui de nos distributeurs, les concessionnaires qui coopèrent avec nous. Grâce aux coopérations dans les différents segments avec le constructeur Opel, nous avons pu accéder à d'autres concessionnaires de ces marques. En particulier la collaboration avec l'associé ZDK (par l'intermédiaire de la Beteiligungsgesellschaft des Kfz-Gewerbes mbH) ainsi que ses associations régionales et corporations affiliées nous a permis de consolider et de développer nos relations avec les garages automobiles servant d'intermédiaires. Au total, nous avons établi notre financement des ventes sur une large base grâce au développement des coopérations. Plus de 4 000 concessionnaires automobiles nous ont activement mis en contact avec des clients durant l'exercice en cours.

Par ailleurs, notre succès dépend en partie de facteurs que nous ne pouvons pas influencer directement. L'évolution du marché des véhicules neufs et des véhicules d'occasion nous amène à évaluer en permanence l'éventail des produits du segment Financial Services to Corporates and Retails et son développement axé sur le marché.

La situation qui reste favorable sur le marché du travail ainsi que la hausse des salaires des ménages privés peuvent assurer la stabilité des immatriculations privées et du marché des véhicules d'occasion. Les risques pour le marché automobile et les concessionnaires résident dans la discussion portant sur l'avenir du moteur diesel.

En dépit de celle-ci et compte tenu des bonnes perspectives conjoncturelles, l'association centrale de l'industrie automobile allemande (Zentralverband Deutsches Kraftfahrzeuggewerbe, ZDK) s'attend pour 2018 à ce que le marché des véhicules neufs reste stable, avec 3,4 à 3,5 millions de véhicules, et à ce que le marché des véhicules d'occasion enregistre 7,2 à 7,4 millions de réimmatriculations.

Asset Management

L'environnement dans lequel s'inscrivent la croissance économique et les investissements est actuellement très favorable et devrait continuer à offrir de bonnes opportunités de croissance continue. La politique monétaire expansionniste garantit de pouvoir continuer à emprunter à des coûts avantageux et incite par conséquent à l'investissement et à la consommation. L'excédent primaire de la République fédérale d'Allemagne permet des dépenses publiques accrues et une réduction de la dette. Ceci devrait conduire à une croissance économique supplémentaire et à une demande stable de main d'œuvre. En période de taux bas sur les dépôts d'épargne, le thème de la prévoyance-vieillesse reste plus que jamais d'actualité, l'accent étant mis surtout sur l'investissement dans les valeurs-refuge. À cet égard, les fonds de placement offrent des opportunités de bon rendement à long terme tout en répartissant les risques sur de nombreux placements individuels. Les investisseurs ont reconnu cette opportunité, ce qui se remarque depuis des années à l'augmentation des ventes de fonds de placement. Par conséquent, la tendance persistante

aux placements dans des fonds devrait se poursuivre et veiller à l'augmentation du volume de fonds de la Société.

En raison du recul des investissements en faveur de nouvelles exigences légales et réglementaires, la Société peut se concentrer à nouveau davantage sur de nouveaux produits et les souhaits des clients. Nous constatons à ce sujet que le thème de l'investissement durable devient de plus en plus important et que les clients souhaitent des solutions en la matière. En tant que prestataire, nous pouvons développer et proposer en l'occurrence des solutions innovantes. La SGSS a déjà commencé à développer des produits correspondants. L'extension de nos activités européennes au sein du Groupe fait entre-temps de nets progrès et continue d'offrir de très bonnes opportunités de croissance durable dans le cadre de la stratégie de la Société Générale. Nous voyons également un potentiel de croissance supplémentaire dans le modèle « Master KVG ».

Appréciation globale

Compte tenu des opportunités et des risques décrits ci-dessus, la Direction estime que les perspectives sont favorables pour 2018 étant donné que des opportunités s'offrent dans l'ensemble à chaque segment dans le contexte actuel du marché.

D. Systèmes de contrôle interne et de gestion des risques pour le processus de présentation des comptes

Le système de contrôle interne (Internal Control System, ICS) et le système de gestion des risques (Risk Management System, RMS) appliqués au processus de présentation des comptes comprennent les principes, les méthodes et les mesures pour garantir l'efficacité et la rentabilité du processus comptable mais aussi le respect des dispositions juridiques déterminantes et pour assurer la couverture des risques et la représentation d'unités d'évaluation. Ils garantissent que les actifs et les passifs soient inscrits, présentés et évalués avec exactitude dans les comptes.

La garantie des contrôles est assurée par des applications mises à disposition par le Groupe, de manière centralisée.

Des contrôles de l'Audit interne effectués périodiquement ainsi que la correction de lacunes constatées contribuent également à une surveillance plus efficace.

Responsabilités dans l'ICS et le RMS appliqués pour la présentation des comptes

La Direction de la SGE dirige le Groupe sous sa propre responsabilité et travaille en collaboration avec les autres organes, sur une base de confiance et pour le bien du Groupe. C'est à elle qu'incombe notamment l'entière responsabilité de l'établissement des comptes consolidés.

La Direction assure en son âme et conscience que les comptes consolidés donnent une image de l'actif, de la situation financière et des résultats de la Société correspondant à la situation réelle, conformément aux principes comptables à appliquer.

L'étendue et l'orientation de l'ICS et du RMS sont déterminées pour chaque société du Groupe et des mesures sont prises pour perfectionner ces systèmes et les adapter aux modifications des conditions générales.

Les systèmes de valeurs appliqués depuis des années dans tous les pays où le groupe Société Générale est présent - tels que notamment le Code de conduite mais aussi les

règles de conformité - servent de base à une action responsable de la part également des collaborateurs en charge du processus de présentation des comptes.

Les collaborateurs de la Société doivent suivre une fois par an, dans le cadre d'un programme d'apprentissage assisté par ordinateur, un cours sur le blanchiment des capitaux et les règles de conformité.

Malgré toutes les mesures mises en place dans le cadre de l'ICS et du RMS dans le but de réduire les risques, même les systèmes et processus appropriés et opérationnels ne peuvent pas fournir une garantie absolue quant à l'identification et la gestion des risques. La responsabilité du processus comptable et en particulier du processus d'établissement des comptes consolidés incombe au service Comptabilité. Celui-ci est soutenu par les services de back-office de la Société Générale S.A. Paris, notamment en ce qui concerne l'évaluation d'instruments financiers et les créances.

Les systèmes informatiques nécessaires pour le processus comptable sont mis à disposition par la Société Générale S.A..

Un comité d'audit, constitué de 6 personnes (1 employé de la Société Générale Effekten GmbH et 5 employés de la succursale de la Société Générale à Francfort) à la date de clôture des comptes, a été créé pour soutenir la Direction lors du processus de présentation des comptes. Ce comité se penche régulièrement sur l'évolution de la situation financière, de l'actif et des résultats du Groupe. Dans le cadre du processus des comptes consolidés, l'approbation des comptes consolidés incombe à l'associé. Pour remplir ces tâches, les comptes annuels sont remis au comité d'audit. En outre, les membres du comité d'audit reçoivent, une fois par trimestre, un rapport récapitulatif sur les résultats des sociétés du Groupe et leur comptabilité.

Organisation et composants du système de contrôle interne et du système de gestion des risques appliqués pour la présentation des comptes

Les transactions devant être exécutées par la SGE sont saisies de manière centralisée par un service de back-office de la Société Générale S.A. à Paris qui entre les données correspondantes dans les applications existantes spécifiques au produit. Les marchés conclus (contrats) sont saisis dans les applications et validés en respectant le principe du double contrôle.

La comptabilité fournisseurs est effectuée à Bangalore par la Société Générale Global Solution Centre Private Limited (filiale à 99 % de la Société Générale S.A., Paris).

Les prestations de services à fournir sont fixées pour la Société Générale Effekten GmbH dans l'accord de service conclu, le 29 novembre 2011, entre la Société Générale Francfort et la Société Générale Global Solution Centre Private Limited, Bangalore.

Les documents comptables scannés sont saisis et comptabilisés à Bangalore ; les employés de la Société se chargent des autorisations et des validations de paiement.

La production du reporting du siège social, servant de base aux comptes consolidés, et celle du reporting financier à la Banque fédérale allemande sont effectuées à Bucarest par la Société Générale European Business Services S.A. (filiale à 99,95 % de la Société Générale S.A., Paris). Les prestations de services à fournir sont fixées pour la Société Générale Effekten GmbH dans l'accord de service client conclu, le 15 décembre 2016, entre la Société Générale Francfort et la Société Générale European Business Services SA, Bucarest.

La comptabilité du Groupe est gérée sur le serveur central à Paris sur lequel toutes les données comptables des sociétés du Groupe sont traitées et enregistrées.

La surveillance quotidienne des comptes de caisse courants par les employés des sociétés du Groupe sert à garantir leur bonne comptabilisation ainsi que le traitement des processus y faisant suite dans les centres de service. Pour cela, on recourt en ligne, via l'intranet, aux informations stockées dans la zone « Comptabilité » concernant l'activité des sociétés du Groupe en général et les faits comptables en particulier. L'encadrement technique du système concernant l'établissement des comptes est externalisé et confié à la filiale responsable des technologies de l'information (IT) dans le groupe Société Générale.

La surveillance incombe à la Société Générale S.A. Les processus d'encadrement technique dans l'unité centrale de suivi sont réglementés dans des directives de travail. La sauvegarde et l'archivage des stocks de données de systèmes d'application sont effectués sous la responsabilité de la Société Générale S.A.. Les délais de conservation des données fixés par la loi sont respectés. Des plans de continuité des activités en cas d'urgence sont mis à jour et surveillés par les employés de la Société. Les systèmes centraux de sauvegarde des données pour le macroordinateur ainsi que les réseaux de sauvegarde pour le domaine « Open Systems » servent de base essentielle à la sauvegarde des données. Celles-ci sont dupliquées par redondance à Paris.

La protection nécessaire face aux accès non autorisés ainsi que le respect de la séparation des fonctions lors de l'utilisation des systèmes d'application de la Société pertinents pour la présentation des comptes sont garantis notamment par le concept des profils de postes de travail ainsi que par les processus pour la création de tels profils. À l'aide d'un système développé spécialement à cet effet, des personnes habilitées pour cela au sein de la Société attribuent les profils de postes de travail aux différents services de back-office à Paris ainsi qu'aux employés des centres de service à Bangalore et à Bucarest et les surveillent.

Documentation des processus

Les documentations des processus sont préétablies pour la Société, celle-ci faisant partie du groupe Société Générale. Elles sont récapitulées dans le « manuel Accounting & Finance ». À cet égard, les contrôles automatisés, garantissant l'exactitude de la saisie des données, constituent l'élément principal des processus documentés.

Les principales procédures du processus comptable sont énumérées dans l'application « Global Permanent Supervision (GPS) ». Celle-ci contribue à compléter le processus de documentation et, en cas d'audits internes et externes, à fournir un instrument approprié pour garantir le processus de présentation des comptes.

Mesures d'actualisation continue de l'ICS et du RMS

En cas de modifications des prescriptions légales et des réglementations concernant la présentation des comptes, il faut examiner celles-ci afin de déterminer si elles ont des conséquences sur le processus de présentation des comptes, et si oui, lesquelles. Le traitement des contenus est assuré par le service comptable de la SGE. En cas de modifications ou de nouvelles dispositions ayant des effets importants sur l'exécution des processus de présentation des comptes, la cartographie actuelle des processus sera complétée en conséquence. Ce faisant, toutes les mesures telles que les adaptations informatiques, les processus de travail, les instructions de comptabilisation, etc. seront analysées et mises en application en conséquence dans les services de back-office à Paris ainsi que dans les centres de service externalisés à Bangalore et à Bucarest, et seront surveillées et contrôlées par les employés de la SGE à Francfort.

E. Déclaration non financière consolidée

En raison de son affiliation au groupe Société Générale, le groupe SGE recourt aux clauses libératoires du § 315b al. 2 phrase 2 du code de commerce allemand (HGB). La Société Générale S.A., Paris, publie séparément, chaque année, un rapport consolidé d'informations non financières en anglais, sur son site Internet (www.societegenerale.com).

Francfort sur-le-Main, le 30 avril 2018

La Direction

Société Générale Effekten GmbH

Françoise Esnouf

Helmut Höfer

Rainer Welfens

Comptes consolidés de la Société Générale Effekten GmbH

au 31.12.2017

COMPTES CONSOLIDÉS.....	4
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	4
ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ.....	5
BILAN CONSOLIDÉ - ACTIF	6
BILAN CONSOLIDÉ - PASSIF	7
ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	8
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	10
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	12
NOTE 1 – BASES DES COMPTES CONSOLIDÉS	12
NOTE 2 – PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION.....	18
NOTE 3 – PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION.....	23
PRÉCISIONS CONCERNANT LE BILAN CONSOLIDÉ	41
NOTE 4 – ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT.....	41
NOTE 5 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS.....	43
NOTE 6 – ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE.....	44
NOTE 7 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR.....	45
NOTE 8 – PRÊTS ET CRÉANCES.....	58
NOTE 9 – ACTIFS CÉDÉS	59
NOTE 10 – DETTES	59
NOTE 11 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI.....	60
NOTE 12 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES.....	62
NOTE 13 – ÉCARTS D'ACQUISITION.....	62
NOTE 14 – AUTRES ACTIFS ET PASSIFS	64
NOTE 15 – CONTRATS DE LOCATION.....	64
NOTE 16 - PROVISIONS.....	67
NOTE 17 – AVANTAGES DU PERSONNEL.....	68
NOTE 18 – IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES.....	77
NOTE 19 – CAPITAUX PROPRES.....	77
PRÉCISIONS CONCERNANT LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	79
NOTE 20 – PRODUITS D'INTÉRÊTS ET CHARGES D'INTÉRÊTS.....	79
NOTE 21 – PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS	79
NOTE 22 – DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS	79
NOTE 23 – COÛT DU RISQUE	80
NOTE 24 – PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS.....	81
NOTE 25 – TRANSACTIONS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE.....	81

NOTE 26 – DIVIDENDES VERSÉS	81
AUTRES INFORMATIONS	83
NOTE 27 – INFORMATION SECTORIELLE	83
NOTE 28 – AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS	84
NOTE 29 – TRANSACTIONS AVEC LES ENTREPRISES ET LES PERSONNES LIÉES	84
NOTE 30 – OPÉRATIONS FIDUCIAIRES	86
NOTE 31 – ÉVÉNEMENTS ESSENTIELS ULTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE DES COMPTES	86
NOTE 32 – INFORMATIONS SUR LES PRINCIPAUX RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS	86
NOTE 33 – INFORMATIONS CONFORMÉMENT AU § 315E DU CODE DE COMMERCE ALLEMAND (HGB).....	91

COMPTES CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(en KEUR)</i>	Note	31.12.2017
Intérêts et produits assimilés	Note 20	168 613
Intérêts et charges assimilées	Note 20	-25 185
Produits de commissions	Note 21	86 011
Charges de commissions	Note 21	-17 602
Résultat net des opérations financières		-2 185
<i>dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	Note 4	-2 272
<i>dont gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</i>	Note 6	87
Produits des autres activités	Note 24	227 203
Charges des autres activités	Note 24	-251 289
Produit net bancaire (Net Banking Income)		185 566
Frais de personnel		-65 007
Autres frais administratifs		-48 880
Dotations aux amortissements ordinaires et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		-2 783
Résultat brut d'exploitation		68 896
Coût du risque	Note 22, 23	-10 996
Résultat d'exploitation		57 900
Gains ou pertes nets sur autres actifs		11
Charge de dépréciation des écarts d'acquisition		-
Résultat avant impôts		57 911
Impôts sur les bénéfices	Note 18	-
Résultat net de toutes les sociétés du périmètre de consolidation		57 911
Participations ne donnant pas le contrôle		112
Résultat net (part du Groupe)		57 799

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(en KEUR)

31.12.2017

Résultat net	57 911
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront ou pourront être reclassés ultérieurement en résultat :	
Actifs financiers disponibles à la vente	-370
Écarts de réévaluation d'instruments de couverture	1 370
Reclassement en résultat	-
Impôts sur éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat	-430
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :	
Transferts	
Gains et pertes actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	
Impôts sur éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	
Total des autres éléments du résultat	570
Résultat global (résultat net et autres éléments du résultat)	58 481
dont part du Groupe	58 742
dont participations ne donnant pas le contrôle	-261

BILAN CONSOLIDÉ - ACTIF

<i>(en KEUR)</i>	Note	31.12.2017	01.01.2017
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 4, 5, 7	5 194 717	12 806 193
Actifs financiers disponibles à la vente	Note 6	74 321	83 664
Prêts et créances sur les établissements de crédit	Note 8	157 587	214 988
Prêts et créances sur la clientèle	Note 8, 9	3 629 045	3 232 425
Créances de location-financement	Note 8, 15	428 203	390 123
Actifs d'impôts	Note 18	25 537	8 999
Autres actifs	Note 14	119 456	188 727
Immobilisations corporelles et incorporelles	Note 12	456 817	398 206
Écarts d'acquisition	Note 13	3 569	3 569
Total		10 089 252	17 326 894

BILAN CONSOLIDÉ - PASSIF

<i>(en KEUR)</i>	Note	31.12.2017	01.01.2017
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 4, 5, 7	5 192 135	12 802 424
Dettes envers les établissements de crédit	Note 10	3 880 971	2 961 353
Dettes envers la clientèle	Note 10	1 997	2 372
Dettes représentées par un titre	Note 9, 10	797 652	1 385 193
Passifs d'impôts	Note 18	3 848	33 993
Autres passifs	Note 14	225 289	162 023
Provisions	Note 16, 17	17 160	16 936
Total des dettes		10 119 051	17 364 295
CAPITAUX PROPRES	Note 19		
Capital souscrit		26	26
Report de bénéfices		1 138	1 138
Réserves consolidées		-88 765	-37 400
Résultat de l'exercice		57 799	-
Sous-total		-29 803	-36 236
Autres éléments du résultat		-129	-699
Sous-total des capitaux propres (part du Groupe)		-29 932	-36 935
Participations ne donnant pas le contrôle		133	-465
Total des capitaux propres		-29 799	-37 400
Total		10 089 252	17 326 894

ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

<i>(en KEUR)</i>	Capitaux propres au 01.01.2017	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Autres variation s	Résultat net	Capitaux propres au 31.12.2017
Capital et réserves liées					
Capital souscrit	26				26
Report de bénéfices	1 138				1 138
Réserves consolidées	-37 400		-51 365		-88 765
Résultat net (part du Groupe)	-			57 799	57 799
Total	-37 374		-51 365	57 799	-29 803
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat (net d'impôts)					
Actifs disponibles à la vente	293	-370			-77
Écarts de réévaluation d'instruments de couverture	(1 452)	1 370			-82
Reclassement en résultat					
Impôts sur éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat	460	-430			30
Total	(699)	570			-129
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat					
Transferts	-				
Gains et pertes actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi					
Impôts sur éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat					
Total	-				
Capitaux propres, part du Groupe	-36 935	570	-54 808	61 241	-29 932
Participations ne donnant pas le contrôle					
Capital et réserves	(465)		486	112	133
Total	(465)		486	112	133
Total des capitaux propres consolidés	37 400	570	-54 322	61 353	-29 799

Les autres variations résultent de la reprise, sans incidence sur les résultats, d'impôts différés passifs d'un montant de 27 085 KEUR ainsi que des dettes d'un montant de 78 450 KEUR envers la succursale de la Société Générale S.A. à Francfort découlant du transfert du bénéfice de l'exercice 2017, calculé conformément au code de commerce allemand (HGB), sur la base d'un contrat de transfert des bénéfices conclu et signé le 7 septembre 2016.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en KEUR)

31.12.2017

Résultat net	57 911
Dotations aux amortissements ordinaires des immobilisations corporelles et incorporelles (y compris locations simples)	84 902
Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations corporelles et incorporelles (y compris locations simples) et dotations nettes aux provisions	14 323
Variations des impôts différés	-
Résultat net de la vente d'actifs détenus à long terme et disponibles à la vente et de filiales consolidées	-104
Autres variations	12 461
Éléments non monétaires inclus dans le résultat net après impôts et autres ajustements hors résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	111 582
Résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2 273
Opérations interbancaires	2 372 762
Opérations avec la clientèle	-403 504
Opérations sur autres actifs / passifs financiers	-3 003 986
Opérations sur autres actifs / passifs non financiers	48 857
Augmentations / diminutions nettes des actifs / passifs d'exploitation	-983 598
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	-814 105
dont flux de trésorerie provenant d'intérêts	143 101
dont flux de trésorerie provenant d'impôts	-13 204
dont dividendes versés	-
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'actifs financiers et de participations	80
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-153 693
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-153 613
Flux de trésorerie d'associés/versés aux associés	0
Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement	917 072
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	917 072
FLUX NET DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	-50 647

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	131 918
--	----------------

Entrée/Sortie nette de comptes, dépôts à vue et dépôts/prêts auprès d'établissements de crédit	-50 647
---	---------

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	81 271
---	---------------

Lors de l'établissement du tableau des flux de trésorerie, le groupe SGE comptabilise comme trésorerie et équivalents de trésorerie le poste Caisse et banques, les dépôts à vue, les crédits et prêts auprès de banques centrales et d'établissements de crédit, conformément à la directive du groupe Société Générale. Au 31 décembre 2017, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent exclusivement des avoirs détenus auprès d'établissements de crédit et exigibles au jour le jour d'un montant de 134 millions d'euros (Note 8), déduction faite des prêts au jour le jour auprès d'établissements de crédit (dépôts et comptes courants) d'un montant de 53 millions d'euros (Note 10).

Les flux de trésorerie provenant d'intérêts s'élèvent à 143 millions d'euros. Quant aux flux de trésorerie provenant d'impôts, ils se montent à -13 millions d'euros. Ils concernent des impôts payés d'avance dont les montants versés en trop ont été réclamés.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1 – BASES DES COMPTES CONSOLIDÉS

La Société Générale Effekten GmbH est une société à responsabilité limitée de droit allemand, dont le siège est à Francfort sur-le-Main (Neue Mainzer Str. 46-50, 60311 Frankfurt am Main, Allemagne). Elle est inscrite auprès du tribunal d'instance de Francfort sur-le-Main sous le numéro de registre du commerce HRB 32283. Les comptes consolidés de la société regroupent la société et ses filiales contrôlées (qualifiées ensemble de « Groupe »). Le Groupe exerce principalement ses activités dans les domaines de l'émission de warrants et de certificats, l'offre de prestations de leasing et de financement ainsi que la gestion d'actifs.

La Société Générale Effekten GmbH est une filiale à 100 % de la Société Générale S.A. Francfort, succursale de la Société Générale S.A. Paris, et est intégrée dans les comptes consolidés de cette dernière.

Les comptes consolidés de la Société Générale Effekten GmbH portent sur la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 et ont été établis en conformité avec les normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, IFRS) et les interprétations y afférentes du comité IFRIC (International Financial Reporting Standards Interpretations Committee), qui doivent impérativement être appliquées dans l'Union européenne pour l'exercice 2017. Les informations nécessaires selon le § 315e al. 1 du code de commerce allemand (HGB) ont été indiquées dans l'annexe aux comptes consolidés.

Les présents comptes consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle de la maison mère. Sauf indication contraire, toutes les informations financières présentées en euro ont été arrondies au millier d'euros le plus proche.

CONTRAT DE TRANSFERT DES BÉNÉFICES

Le 7 septembre 2016, la Société Générale Effekten GmbH (société affiliée) a signé avec la succursale de la Société Générale S.A. à Francfort (société dominante) un contrat de transfert des bénéfices, conclu pour une durée indéterminée et prenant effet rétroactivement le 1^{er} janvier 2016. Le contrat peut être résilié au terme de cinq exercices, avec un délai d'un mois à la fin d'un exercice.

Le 26 septembre 2017, l'ALD Lease Finanz GmbH (société affiliée) a signé avec la Société Générale Effekten GmbH (société dominante) un contrat de transfert des bénéfices, conclu pour une durée indéterminée.

Le 1^{er} décembre 2017, la Société Générale Securities Services GmbH (société affiliée) a signé avec la Société Générale Effekten GmbH (société dominante) un contrat de transfert des bénéfices, conclu pour une durée indéterminée.

RAPPORT D’AFFILIATION FISCALE CONCERNANT L’IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Suite à la conclusion du contrat de transfert des bénéfices du 7 septembre 2016 entre la Société Générale Effekten GmbH (société affiliée) et la succursale de la Société Générale S.A. à Francfort (société dominante), il existe, rétroactivement au 1^{er} janvier 2016, un rapport d’affiliation fiscale concernant l’impôt sur les bénéfices entre la SGE et la succursale de la Société Générale S.A. à Francfort. De plus, il existe aussi, rétroactivement au 1^{er} janvier 2017, un rapport d’affiliation fiscale concernant l’impôt sur les bénéfices entre la SGE et l’ALD Lease Finanz GmbH (société affiliée) d’une part et entre la SGE et la Securities Services GmbH (société affiliée) d’autre part, suite aux contrats de transfert des bénéfices que ces deux sociétés ont signés respectivement avec la Société Générale Effekten GmbH (société dominante). En raison de ce rapport d’affiliation fiscale, la Société Générale Effekten ne fait plus figurer les impôts différés dans ses comptes.

UTILISATION DE DÉCISIONS DISCRÉTIONNAIRES ET D’ESTIMATIONS

L’établissement des comptes consolidés exige de la part de la Direction des décisions discrétionnaires, des estimations et des hypothèses concernant l’application des méthodes comptables et les montants d’actifs, de passifs ainsi que de produits et charges comptabilisés.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles au moment de l’établissement des comptes consolidés et décide selon son propre jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent certains risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les valeurs réelles à venir pourront s’écarter de ces estimations. Il se pourrait qu’elles aient alors une incidence considérable sur les comptes.

Le recours à des estimations concerne en particulier les évaluations suivantes :

- évaluation de la juste valeur au bilan des instruments financiers non cotés sur un marché actif et enregistrés aux postes du bilan « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat », « Instruments dérivés de couverture » ou « Actifs financiers disponibles à la vente » ainsi que de la juste valeur des instruments financiers pour lesquels cette valeur est indiquée dans l’annexe aux comptes consolidés ;
- évaluation du montant des dépréciations des actifs financiers (« Prêts et créances », « Actifs financiers disponibles à la vente ») et des postes du bilan « Créances de location-financement », « Immobilisations corporelles et incorporelles » et « Écarts d’acquisition » ;
- évaluation des provisions enregistrées au passif du bilan, notamment les provisions pour avantages du personnel ;

NOUVELLES NORMES OU AMENDEMENTS DEVANT ÊTRE APPLIQUÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS EN 2017

AMENDEMENTS À IAS 12 « COMPTABILISATION D'ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS AU TITRE DE PERTES LATENTES » (PUBLIÉS LE 19 JANVIER 2016)

Ces amendements viennent clarifier la comptabilisation des actifs d'impôts différés pour les pertes latentes sur les instruments de dettes évalués à la juste valeur.

Ces amendements doivent être appliqués pour la première fois dans la période d'un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2017 et sont par conséquent pris en compte dans le Groupe.

AMENDEMENTS À IAS 7 « TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE » - INITIATIVE CONCERNANT LES INFORMATIONS À FOURNIR

Ces amendements exigent des informations qui permettent aux destinataires des comptes d'évaluer les modifications intervenues dans les passifs en rapport avec les activités de financement, que ces modifications aient une incidence ou non sur la trésorerie.

Ces amendements doivent être appliqués pour la première fois dans la période d'un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2017 et sont par conséquent pris en compte dans le Groupe.

NOUVELLES NORMES COMPTABLES, AMENDEMENTS OU INTERPRÉTATIONS DEVANT ÊTRE APPLIQUÉS À L'AVENIR PAR LE GROUPE

Les normes et interprétations suivantes, pertinentes pour le Groupe, n'étaient pas encore entrées en vigueur à la date de clôture des comptes, le 31.12.2017, et n'ont donc pas été prises en compte lors de l'établissement des comptes consolidés.

NORMES COMPTABLES, AMENDEMENTS OU INTERPRÉTATIONS AYANT DÉJÀ ÉTÉ ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE

IFRS 9 « INSTRUMENTS FINANCIERS »

La nouvelle norme IFRS 9 « Instruments financiers » est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et remplace les réglementations de la norme IAS 39. Une application anticipée est autorisée. Le Groupe envisage actuellement d'appliquer IFRS 9 pour la première fois le 1^{er} janvier 2018. La norme définit de nouvelles règles concernant notamment le classement et l'évaluation des instruments financiers ainsi que le calcul des dépréciations. Elle nécessite des modifications de la comptabilisation des effets de la variation du risque de crédit propre à l'entité pour les passifs financiers classés à la juste valeur ainsi que de la comptabilisation des opérations de couverture.

Les premières analyses visant à déterminer les conséquences d'IFRS 9 et la création d'une structure de projet pour la mise en œuvre des nouvelles réglementations ont débuté dans les années 2013 et 2014 afin de pouvoir appliquer la norme au 1^{er} janvier 2018.

Classement et évaluation

Le portefeuille d'actifs financiers a été analysé dans un premier temps au vu de leur futur traitement comptable selon IFRS 9 au niveau des comptes consolidés. En 2017 aussi, les exigences nécessaires pour l'adaptation des systèmes d'information et du processus de consolidation ainsi que les calendriers de reporting ont encore été mis au point. L'analyse des données devant figurer dans l'annexe aux comptes et l'acquisition d'informations ont également été poursuivies. Au deuxième ou troisième trimestre 2017, la société a réalisé des essais à blanc (« dry runs ») pour tester le système dans son intégralité avant la première application.

On s'attend à ce que les nouvelles réglementations concernant la classification et l'évaluation n'aient que peu d'incidences dans l'ensemble sur les comptes consolidés étant donné que tous les produits émis sont inscrits au bilan d'après leur évaluation à la juste valeur et que les relations de couverture existantes n'ont qu'une importance secondaire.

Dépréciations

En 2015, le Groupe a commencé à créer un cadre méthodologique définissant les règles de présentation du défaut de crédit attendu. Un élément essentiel est en l'occurrence le passage de l'analyse, sur un an, du défaut de crédit attendu à son analyse sur la durée de vie du crédit (niveau 2). Le cadre a été validé en 2016 après concertation sur les points suivants :

- Mise en œuvre d'un cadre méthodologique dans toutes les entités
- Projet de développement IT visant à représenter les nouvelles dispositions dans le système informatique
- Première description des processus organisationnels, y compris de la gouvernance opérationnelle

Après le début de leur mise en œuvre en 2016, le cadre méthodologique et l'environnement informatique ont continué à être développés en 2017. Dans le cadre de ce développement, des simulations de différentes règles de gestion et méthodes d'estimation des paramètres ont été réalisées (dans la mesure du possible en accord avec celles développées pour les exigences de Bâle) afin d'identifier les meilleurs liens entre les critères normatifs et commerciaux. En octobre et novembre, la SGE a participé avec succès au test des fonctions et des processus développés par le Groupe. En outre, le Groupe développe des contrôles a posteriori sur la base d'analyses des données et a fixé un cadre réglementaire pour l'actualisation des modèles et des scénarios macroéconomiques pondérés.

Le développement se poursuivra au cours du premier semestre 2018 jusqu'à la mise en œuvre finale. En raison du reclassement et de l'application du modèle de présentation des défauts de crédit attendus selon IFRS 9, on prévoit une augmentation des provisions pour risques d'un montant de 6,2 millions d'euros à la date d'application.

Opérations de couverture

Le Groupe a analysé les différentes options offertes par les réglementations transitoires de l'IFRS 9 et a décidé de ne pas modifier les méthodes comptables appliquées actuellement pour les opérations de couverture conformément à la norme IAS 39. Le Groupe continuera à suivre les travaux de recherche de l'IASB relatifs aux méthodes comptables prévues pour les opérations de macro-couverture.

Phase transitoire

Les nouvelles règles de l'IFRS 9, en particulier celles concernant le classement et l'évaluation des instruments financiers ainsi que le calcul des dépréciations, seront introduites rétroactivement au 1^{er} janvier 2018. Le groupe fait usage des réglementations transitoires de l'IFRS 9 et n'adaptera pas les chiffres comparatifs des périodes précédentes. À partir du 1^{er} janvier 2018, les variations découlant de l'évaluation d'actifs et de passifs financiers, de provisions et de provisions pour risques individuels ainsi que de gains et pertes latents ou régularisés seront comptabilisées directement en capitaux propres dans le cadre de l'application rétroactive de l'IFRS 9. En outre, l'IASB a publié, le 12 octobre 2017, un amendement de l'IFRS 9 concernant l'évaluation d'actifs financiers et intitulé « Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative ». Une fois adopté par l'Union européenne, cet amendement entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019, son application avant cette date étant possible. Le 9 novembre 2017, l'EFRAG (European Financial Reporting Advisory Group) a émis une recommandation concernant l'adoption de l'amendement. Le Groupe suivra le processus et part du principe que l'amendement sera adopté avant la publication des comptes semestriels. Dans ce cas, le Groupe appliquera l'amendement prématurément au 1^{er} janvier 2018, en suivant la recommandation des autorités de surveillance (ESMA et AMF). En conséquence, au 31 décembre 2017, il n'y a aucune adaptation à l'IFRS 9 Évaluation des crédits SPPI (Solely Payments of Principal and Interest) évalués aux coûts d'acquisition et présentant des caractéristiques de paiement anticipé.

Première application de l'IFRS 9

Le classement d'actifs financiers dans la hiérarchie de la juste valeur ainsi que les paramètres servant à déterminer les amortissements et provisions pour risques de crédit ont été établis par le Groupe avant le 31 décembre 2017. L'évaluation des actifs financiers reclassés ainsi que le calcul des valeurs des amortissements et provisions pour risques de crédit, sur la base des actifs financiers reclassés le 1^{er} janvier 2018, ont été accomplis avec succès. Des contrôles concernant l'IFRS 9 Règles d'évaluation et de présentation des comptes ont été mis en œuvre pour l'établissement du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2018.

IFRS 15 « PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS »

La norme définit les règles concernant la comptabilisation des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, excepté les contrats de leasing, les contrats d'assurance, les instruments financiers et les garanties. Selon l'IFRS 15, la comptabilisation des produits des activités ordinaires se fait sur la base d'un modèle en cinq étapes, allant de l'identification d'un contrat jusqu'à la comptabilisation des produits des

activités ordinaires lorsque l'entité a rempli une obligation de prestation. La norme doit être appliquée pour la première fois aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le Groupe se penche actuellement sur l'analyse des conséquences de la nouvelle norme sur le revenu net et les capitaux propres du Groupe. Comme prévu, les principaux contrats concernés sont les contrats de prestations de services qui donnent lieu à des produits de commissions. Le Groupe ne s'attend pas toutefois à ce que l'introduction de la nouvelle norme ait des conséquences significatives.

NORMES COMPTABLES, AMENDEMENTS OU INTERPRÉTATIONS N'AYANT PAS ENCORE ÉTÉ ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE À LA DATE DE CLÔTURE DES COMPTES

AMENDEMENTS À IFRS 2 « CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES TRANSACTIONS DONT LE PAIEMENT EST FONDÉ SUR DES ACTIONS »

Ces amendements concernent la comptabilisation de certains types de transactions dont le paiement est fondé sur des actions : transactions dont le paiement est fondé sur des actions, qui sont réglées en trésorerie et comportent une condition de performance ; transactions dont le paiement est fondé sur des actions et le mode de règlement dépend d'événements futurs ; transactions dont le paiement fondé sur des actions est réglé net d'impôts et la modification des modalités d'un paiement fondé sur des actions, qui donne lieu à un changement dans le classement de la transaction.

Les modifications de la norme devront être appliquées à compter de l'exercice 2018.

Le Groupe ne s'attend pas à ce que l'introduction des nouvelles réglementations ait des incidences fondamentales étant donné qu'il n'effectue pas de transactions dont le paiement est fondé sur des actions.

AMENDEMENTS À IFRS 4 - APPLICATION D'IFRS 9 « INSTRUMENTS FINANCIERS » AVEC IFRS 4 « CONTRATS D'ASSURANCE »

Ces amendements concernent IFRS 4 « Contrats d'assurance » en rapport avec la première application d'IFRS 9 « Instruments financiers » (application d'IFRS 9 « Instruments financiers » conjointement avec IFRS 4 « Contrats d'assurance »). Ils établissent deux approches visant à surmonter les défis liés au décalage des dates prévues pour la première application d'IFRS 9 et de la nouvelle norme qui remplacera IFRS 4.

Les modifications de la norme devront être appliquées à compter de l'exercice 2018. Compte tenu du modèle commercial actuel, le Groupe ne s'attend pas à ce qu'elles aient des conséquences sur les comptes consolidés.

AMENDEMENTS À IFRS 12 « INFORMATIONS À FOURNIR SUR LES INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS » ET À IAS 28 « PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET COENTREPRISES »

Dans le cadre du remaniement annuel des normes IFRS, l'IASB a publié les modifications apportées à IFRS 12 et à IAS 28.

L'application des amendements a été reportée à une date que l'IASB doit encore fixer.

Les amendements conduiront à une adaptation correspondante des informations à fournir sur les participations dans des entités structurées.

IFRIC 22 « TRANSACTIONS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE ET CONTREPARTIE ANTICIPÉE »

L'interprétation clarifie la comptabilisation des transactions qui incluent l'encaissement ou le paiement de contreparties en monnaie étrangère (paiements et encaissements anticipés). Elle concerne les transactions en monnaie étrangère lorsqu'une entité comptabilise un actif ou un passif non monétaire qui résulte du paiement anticipé ou de l'encaissement anticipé d'une contrepartie, avant de comptabiliser l'actif, le produit ou la charge connexe.

L'interprétation entrera en vigueur à compter de l'exercice 2018. Compte tenu du modèle commercial actuel, le Groupe ne s'attend pas à ce qu'elle ait des conséquences fondamentales sur les comptes consolidés.

IFRS 16 « CONTRATS DE LOCATION »

La nouvelle norme IFRS 16 Contrats de location vient remplacer la norme IAS 17 en vigueur jusque-là et s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Elle définit de nouvelles règles concernant la comptabilisation et l'évaluation de contrats de location. Ces modifications concernent pour l'essentiel les preneurs, seules quelques rares adaptations s'appliquant aux bailleurs. Pour tous les contrats de location, excepté les contrats de courte durée ou ceux portant sur des biens de faible valeur, le bailleur doit inscrire au bilan un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué et une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers.

Au quatrième trimestre 2016, le Groupe a commencé, dans le cadre d'un projet, à introduire les nouvelles règles dans les systèmes d'information et processus existants et à identifier les contrats entrant dans le champ d'application des nouvelles règles de l'IFRS 16 d'après la nouvelle définition d'un contrat de location.

Les incidences concrètes de cette nouvelle norme IFRS 16 sur les comptes consolidés du Groupe sont actuellement en cours d'analyse et ne peuvent pas encore être quantifiées.

NOTE 2 – PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

PRINCIPES DE LA CONSOLIDATION

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la maison mère Société Générale Effekten GmbH ainsi que de toutes les sociétés qu'elle contrôle. Les comptes individuels des sociétés susmentionnées constituent la base des comptes consolidés. Les soldes internes au Groupe, les transactions ainsi que tous les produits et charges latents générés par des transactions internes au Groupe sont éliminés lors de l'établissement des comptes consolidés.

FILIALES

Les filiales sont toutes les sociétés contrôlées par le Groupe. Le Groupe contrôle une société lorsqu'il est exposé ou a droit à des rendements variables découlant de son engagement auprès de la société et a la capacité d'influencer ces rendements en exerçant son pouvoir sur la société. Les comptes des filiales doivent être intégrés dans les comptes consolidés à partir du moment où le contrôle prend effet jusqu'au moment où il expire.

Les filiales sont consolidées par intégration globale. La consolidation par intégration globale consiste, lors de l'établissement du bilan consolidé, à substituer à la participation détenue auprès de la maison mère du groupe, les actifs et passifs de la filiale. De plus, un écart d'acquisition doit, le cas échéant, être également enregistré. Dans le compte de résultat consolidé, tous les éléments de charges et de produits des filiales sont agrégés avec ceux du Groupe.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

31.12.2017				
Nom de la société	Siège de la société	Activité	Part de capital [%]	Part de droit de vote [%]
Sociétés consolidées				
ALD LEASE FINANZ GMBH	Hambourg, Allemagne	Société de leasing	100	100
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES GMBH	Unterföhring, Allemagne	Société de gestion de capitaux	100	100
BANK DEUTSCHES KRAFTFAHRZEUGGEWERBE GMBH	Hambourg, Allemagne	Institution financière spécialisée	99,9	51
BDK LEASING UND SERVICE GMBH	Hambourg, Allemagne	Société de services	100	100
RED & BLACK AUTO GERMANY 3 UG (À RESPONSABILITÉ LIMITÉE)	Francfort, Allemagne	Entité structurée	-	-
RED & BLACK AUTO GERMANY 4 UG (À RESPONSABILITÉ LIMITÉE)	Francfort, Allemagne	Entité structurée	-	-
Sociétés non consolidées				

ALD AUTOLEASING UND DIENSTLEISTUNGS GMBH	Hambourg, Allemagne	Société de services	43,8	43,8
NEDDERFELD 95 IMMOBILIEN GMBH & CO.KG	Hambourg, Allemagne	Société immobilière	65	50

Le Groupe détient des parts dans des entreprises associées, l'ALD AutoLeasing und Dienstleistungs GmbH et la Nedderfeld 95 Immobilien GmbH & Co.KG. Il a une influence considérable sur ces sociétés en raison des parts de droits de vote qu'il détient dans celles-ci.

L'ALD AutoLeasing und Dienstleistungs GmbH propose, en tant qu'intermédiaire, des contrats de location à l'ALD Lease Finanz GmbH et perçoit pour cela une commission. Les contrats de location sont conclus directement avec l'ALD Lease Finanz GmbH si bien que le risque émanant de la société pour le Groupe est faible. Au cours de l'exercice, la société a réalisé un résultat net et global de 85 KEUR.

La Nedderfeld 95 Immobilien GmbH & Co.KG exerce une activité de location et location à bail portant sur un bien immobilier qu'elle détient. Le locataire du bien immobilier est l'ALD Lease Finanz GmbH, si bien que le risque émanant de la société pour le Groupe est faible. Au cours de l'exercice, la société a réalisé un résultat net et global de 0 KEUR.

À compter du 1^{er} janvier 2017, les parts de la Société Générale Securities Services GmbH, Unterföhring (n° du registre du commerce HRB 169711 auprès du tribunal d'instance de Munich) détenues par la Société Générale Securities Services Holding S.A., Paris ainsi que les parts de l'ALD Lease Finanz GmbH, Hambourg (n° du registre du commerce HRB 92469 auprès du tribunal d'instance de Hambourg) (ALD LF) détenues par la SG Consumer Finance S.A., France ont été cédées à la Société Générale Effekten GmbH, Francfort dans le cadre d'une restructuration interne au groupe, par le biais d'une transaction réalisée sous le contrôle commun du groupe Société Générale. Le groupe ALD a en l'occurrence été repris, celui-ci comprenant la Bank Deutsches Kraftfahrzeuggewerbe GmbH ainsi que ses filiales, y compris les entités Red & Black structurées susmentionnées. Depuis l'acquisition de l'ALD Lease Finanz GmbH, celle-ci a contribué au résultat du Groupe jusqu'au 31.12.2017 avec un bénéfice de 73,6 millions d'euros.

Le prix d'achat concernant la transaction réalisée sous contrôle commun s'élevait à 0,5 million d'euros pour la Société Générale Securities Services GmbH, Unterföhring, et à 407 millions d'euros pour l'ALD Lease Finanz GmbH, Hambourg. Le règlement s'est fait sous forme de liquidités. Depuis l'acquisition de la Société Générale Securities Services GmbH, celle-ci a contribué au résultat du Groupe jusqu'au 31.12.2017 avec une perte de 12,8 millions d'euros.

Le calcul a révélé un écart entre le prix d'achat et les valeurs comptables de la restructuration interne au groupe d'un montant de 73,9 millions d'euros pour l'ALD Lease Finanz GmbH et un écart négatif de 33,5 millions d'euros pour la Société Générale Securities Services GmbH. Cet écart négatif est dû aux pertes de la société attendues à l'avenir.

C'est dans le cadre de la restructuration interne au groupe par le biais de transactions réalisées sous contrôle commun qu'a émergé le groupe Société Générale Effekten GmbH. Les actifs et passifs reçus sont inscrits au bilan d'ouverture de la Société Générale Effekten GmbH aux valeurs telles qu'elles ont été enregistrées dans les comptes consolidés de la Société Générale S.A., Paris au moment de la transaction. Au 01.01.2017, les actifs et passifs se décomposent comme suit :

en KEUR	Société Générale Securities Services GmbH	ALD Lease Finanz GmbH
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	10 691
Actifs financiers disponibles à la vente	185	83 479
Prêts et créances sur les établissements de crédit	39 562	172 535
Prêts et créances sur la clientèle	-	3 232 425
Créances de location-financement	-	390 123
Actifs d'impôts	3 522	8 593
Autres actifs	7 345	122 998
Immobilisations corporelles et incorporelles	4 928	395 278
Écarts d'acquisition	-	1 569
TOTAL DES ACTIFS	55 542	4 417 691
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	3 662
Instruments dérivés de couverture	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	2 553 988
Dettes envers la clientèle	-	2 372
Dettes représentées par un titre	-	1 385 193
Passifs d'impôts	244	36 826
Autres passifs	13 121	92 583
Provisions	8 184	8 252
TOTAL DES PASSIFS	21 549	4 082 876

PARTICIPATIONS AUX ENTITÉS STRUCTURÉES CONSOLIDÉES

Le Groupe contrôle les entités structurées. Les sociétés sont intégrées dans les comptes consolidés compte tenu de l'organisation des structures adossées à des actifs. Les participations existent notamment sous forme

d'instruments de dettes détenus dans des sociétés de titrisation, ce qui conduit à des risques ou des entrées de trésorerie selon la capacité financière des entités structurées.

(en KEUR)	RED & BLACK AUTO GERMANY 3 UG	RED & BLACK AUTO GERMANY 4 UG
Capitaux propres	-318,5	323,1
Total du bilan de l'entité	278 174,8	680 692,6
Résultat au 31.12.2017	915,3	58,8

Seuls les prêts repris, gagés par des billets à ordre, font partie des obligations contractuelles envers les entités structurées. Le Groupe n'a accordé aucun soutien financier aux entités structurées en dehors de ses obligations contractuelles et ne prévoit pas non plus actuellement de les soutenir.

Le risque de perte maximal découlant des entités structurées consolidées se définit d'après la valeur comptable des actifs existant envers les entités structurées.

(en KEUR)	Financement d'actifs
Coût amorti ou juste valeur des actifs financiers non dérivés, qui ont été conclus avec l'entité structurée, en fonction de leur évaluation au bilan	907 612
Juste valeur des instruments dérivés inscrits à l'actif du bilan	0
Valeur nominale des CDS vendus (montant maximal à payer)	0
Valeur nominale des promesses de garantie ou de financement données	0
Risque de perte maximal	958 269

NOTE 3 – PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les principes d'évaluation et de présentation des comptes consolidés présentés ci-après en conformité avec le référentiel IFRS servent de base aux comptes annuels des filiales intégrées dans les comptes consolidés.

Le Groupe soumis à l'obligation de publier ses comptes a été constitué le 1^{er} janvier 2017. Par conséquent, le bilan d'ouverture a été établi à cette date d'après les critères de l'IFRS 1 Première application des normes internationales d'information financière, sur la base des IFRS applicables dans l'UE au 31 décembre 2017.

Les filiales ajoutées dans le cadre de la restructuration interne au groupe ont été intégrées dans le bilan d'ouverture par analogie à la méthode de regroupement d'intérêts (predecessor accounting). Étant donné que le groupe dominant dans la Société Générale Effekten GmbH regroupe ses intérêts répartis juridiquement jusque-là, les valeurs comptables des deux sociétés doivent être reprises (cf. Note 2 Périmètre de consolidation). Des adaptations aux méthodes de présentation des comptes uniformes à l'échelle du groupe n'étaient pas nécessaires. Du point de vue du groupe, aucun regroupement d'entreprises relevant de l'IFRS 3 n'existe étant donné que le contrôle final est du ressort des mêmes personnes avant et après la transaction (IFRS 3.B1). La restructuration est traitée selon les exigences de l'IFRS 10 concernant l'élimination des résultats intra-groupe. L'écart entre le prix d'achat pour la transaction et les valeurs comptables des actifs et passifs des sociétés est comptabilisé en capitaux propres (réserves du groupe) conformément à la circulaire HFA 2 ch. 21 de l'Institut allemand des commissaires aux comptes (IDW).

Étant donné que, l'an dernier, le Groupe n'existait pas sous cette forme, des chiffres comparatifs de l'année précédente ne sont pas présentés.

TRANSACTIONS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

À la date de clôture des comptes, les postes du bilan libellés en devise étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de la société au cours de change en vigueur ce jour-là. Les écarts de conversion latents ou réalisés sont comptabilisés en résultat.

Les opérations de change à terme sont évaluées à la juste valeur en utilisant le cours de change à terme de la devise concernée pour la durée restante. Les positions de change au comptant sont converties selon les cours de change officiels au comptant à la date de clôture. Les écarts de réévaluation en découlant sont enregistrés dans le résultat.

Les postes monétaires libellés en devise étrangère sont convertis au cours en vigueur à la date d'échéance. Les postes non-monétaires libellés en devise étrangère, qui sont évalués à la juste valeur, sont convertis aux cours qui étaient en vigueur au moment du calcul de la juste valeur. Les postes non-monétaires évalués aux coûts d'acquisition ou de fabrication sont convertis au cours de change en vigueur au moment de la première inscription au bilan.

Pour les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat, les résultats de la conversion de change comme élément de la juste valeur sont enregistrés au poste « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* » du compte de résultat de la période.

CALCUL DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur est le prix qui serait perçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date de son calcul. En l'absence de prix observables pour des actifs ou des passifs identiques, la juste valeur des instruments financiers est déterminée à l'aide d'une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables et déterminantes en retenant des hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif considéré.

Les méthodes d'évaluation utilisées par le Groupe pour la détermination de la juste valeur des instruments financiers sont présentées à la Note 7.

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur. Ils sont comptabilisés à la date de la transaction pour les opérations sur warrants et certificats ainsi que pour la gestion des actifs et à la date du règlement pour les opérations de crédit et de leasing. Ceci inclut aussi les coûts d'acquisition directement imputables à leur acquisition ou à leur émission. Les coûts d'acquisition directement imputables à l'acquisition d'actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont enregistrés directement dans le compte de résultat consolidé. Les coûts d'acquisition directement imputables à l'acquisition d'actifs financiers non évalués à la juste valeur par résultat augmentent la juste valeur des actifs financiers lors de l'acquisition.

En vue de l'évaluation ultérieure, les instruments financiers doivent être classés en catégories déterminées par les réglementations concernant l'évaluation ultérieure.

Les actifs financiers sont divisés en catégories suivantes :

- les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat
- les prêts et créances
- les actifs financiers détenus jusqu'à échéance
- les actifs financiers disponibles à la vente

Les passifs financiers doivent être classés dans l'une des deux catégories suivantes :

- les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat
- les autres passifs financiers

Actifs et passifs comptabilisés à la juste valeur par résultat

Cette catégorie comprend d'une part les instruments financiers détenus à des fins de transaction (y compris les produits dérivés qui n'ont pas été classés comme instruments de couverture) ainsi que les actifs et passifs financiers non dérivés qui sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale en application de l'option accordée par l'IAS 39.

Le portefeuille de trading (détenu à des fins de transaction) regroupe les actifs et passifs financiers qui, lors de leur comptabilisation initiale,

- ont été acquis ou encourus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;
- sont détenus à des fins de maintien de marché ou
- ont été acquis ou encourus à des fins de gestion spécialisée du portefeuille de transaction, y compris des instruments financiers dérivés, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble et pour lesquels il existe des preuves de prises de bénéfices à court terme.
- sont des produits dérivés n'ayant pas été désignés comme instruments de couverture.

L'option de juste valeur conf. à l'IAS 39 ne peut être utilisée que dans les cas suivants :

- lorsqu'elle permet l'élimination ou la réduction significative de divergences entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers ;
- lorsqu'elle s'applique à un instrument financier hybride comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui devraient sinon être comptabilisés et évalués séparément ;
- lorsqu'un groupe d'actifs et/ou de passifs financiers est géré sur la base de la juste valeur.

Les instruments financiers classés dans cette catégorie sont évalués à leur juste valeur le jour de la clôture des comptes. Les variations de la juste valeur sont enregistrées au poste « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* » du compte de résultat de la période.

Prêts et créances

Les prêts et créances regroupent les actifs financiers non dérivés à revenu fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction, ni destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi, ni évalués à la juste valeur en vertu de l'option de juste valeur. Les instruments financiers de cette catégorie sont entièrement inscrits aux postes du bilan « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Prêts et créances sur la clientèle ». Après leur comptabilisation initiale au bilan, ils doivent être évalués au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts en résultant figurent dans le produit net d'intérêts. Le cas échéant, les dépréciations au niveau du crédit et du portefeuille doivent être enregistrées comme coût du risque dans le compte de résultat (voir Note 8 « Prêts et créances »).

Actifs financiers disponibles à la vente

Cette catégorie comprend les actifs financiers non dérivés, détenus pour une période indéterminée et que le Groupe peut être amené à céder à tout moment. Il s'agit en l'occurrence d'actifs financiers qui ne peuvent pas être classés dans les catégories susmentionnées. Ils sont évalués à leur juste valeur, sans incidence sur les résultats, le jour de la clôture des comptes.

Les intérêts perçus pour des titres à revenu fixe sont enregistrés dans le produit d'intérêts. Ils sont calculés en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. À la date de clôture des comptes, les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur et toutes les variations de la juste valeur sont inscrites directement en capitaux propres au poste « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ». En cas de cession des actifs financiers, les gains et pertes latents comptabilisés en capitaux propres sont reclassés dans le résultat net sur actifs financiers disponibles à la vente.

En cas de dépréciation des actifs à la date de clôture des comptes, la perte latente comptabilisée auparavant en capitaux propres est reclassée au poste « Coût du risque » pour les instruments de dettes et au poste « Résultat net sur actifs financiers disponibles à la vente » pour les instruments de capitaux propres.

De plus, le Groupe a fait usage de la possibilité d'inscrire au bilan, à leur coût d'acquisition, les instruments de capitaux propres de cette catégorie, pour lesquels une juste valeur ne peut pas être calculée de manière fiable.

Reclassement d'actifs financiers

Les actifs financiers ne peuvent, postérieurement à leur comptabilisation initiale au bilan, être reclassés dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Un actif financier comptabilisé initialement au poste du bilan « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » ne peut être reclassé hors de cette catégorie que dans les conditions suivantes :

- Si un actif financier à revenu fixe ou déterminable initialement détenu à des fins de transaction n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a désormais l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance, cet actif financier peut alors être reclassé dans la catégorie « Prêts et créances » sous réserve du respect des critères d'éligibilité applicables à celle-ci à la date du transfert.
- Si des circonstances rares entraînent un changement de la stratégie de détention d'instruments financiers non dérivés de capitaux propres ou de dettes, initialement détenus à des fins de transaction, ces actifs peuvent alors être reclassés soit dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » soit dans la catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à échéance » sous réserve du respect des critères d'éligibilité applicables à celle-ci à la date du transfert.

Les instruments financiers dérivés et les actifs financiers évalués d'après l'option de juste valeur ne doivent en aucun cas être reclassés hors de la catégorie « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Un actif financier initialement comptabilisé dans les « Actifs financiers disponibles à la vente » peut être transféré dans la catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à échéance » sous réserve du respect des critères d'éligibilité applicables à cette catégorie.

Les actifs financiers ainsi reclassés sont transférés dans la nouvelle catégorie à leur juste valeur à la date du reclassement et sont ensuite évalués conformément aux dispositions applicables à cette nouvelle catégorie. Le coût amorti des actifs financiers reclassés de la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », ainsi que le coût d'acquisition des actifs financiers reclassés de la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » vers la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » sont déterminés sur la base des estimations des futurs flux de trésorerie attendus réalisées à la date du reclassement. Les estimations de ces futurs flux de trésorerie attendus doivent être vérifiées et, le cas échéant, corrigées à chaque clôture des comptes. En cas d'augmentation des estimations d'encaissements futurs consécutive à une amélioration de leur recouvrabilité, le taux d'intérêt effectif est ajusté de manière prospective. En revanche, s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un événement survenu après le reclassement des actifs financiers considérés et que cet événement a une incidence négative sur les futurs flux de trésorerie initialement attendus, une dépréciation de l'actif concerné est alors enregistrée au poste « Coût du risque » du compte de résultat.

Décomptabilisation d'actifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif financier expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif ainsi que la quasi-totalité des risques et opportunités liés à la propriété de cet actif financier.

Si le Groupe n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et opportunités liés à la propriété d'un actif financier, il faut vérifier s'il a abandonné ou pas son pouvoir de disposer de l'actif. Si le Groupe ne dispose plus de l'actif, il procède alors à sa décomptabilisation ; si le Groupe a toutefois conservé le pouvoir de disposer de l'actif, il maintient ce dernier à son bilan à hauteur de son engagement continu dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout gain ou perte latent ayant été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres, et de la valeur de tout actif ou passif de gestion.

Le Groupe décomptabilise un passif financier (ou une partie de passif financier) lorsque celui-ci a été remboursé, c'est-à-dire lorsque l'obligation fixée dans le contrat est acquittée, annulée ou arrivée à expiration. Un gain ou une perte découlant du remboursement du passif financier initial est enregistré en résultat.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

Actifs financiers évalués au coût amorti

À chaque date de clôture des comptes, le Groupe détermine s'il existe des indications objectives de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif. Il s'agit d'apprécier si cet événement générateur de pertes a une incidence, pouvant être estimée de façon fiable, sur les futurs flux de trésorerie estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers.

Le Groupe évalue en premier lieu s'il existe des indications objectives significatives de dépréciation d'actifs financiers considérés individuellement ou collectivement. Nonobstant l'existence de garanties, les critères pour la constatation objective d'un risque de crédit sur encours individuels comprennent notamment la survenance d'impayés depuis au moins 90 jours ou - indépendamment de la survenance d'un impayé - l'existence d'un risque avéré de crédit ou de contentieux.

S'il existe des indications objectives d'une dépréciation, le montant de celle-ci est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des futurs flux de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de garanties actualisées sur la base du taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Les dépréciations et reprises de dépréciations sont enregistrées au poste « Coût du risque ». La reprise de dépréciation de l'effet de l'actualisation constitue la rémunération comptable des créances dépréciées et est enregistrée au poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

S'il n'existe pas d'indications objectives (significatives ou non) de dépréciation d'un actif financier considéré individuellement, le Groupe intègre cet actif financier dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque similaires et les soumet collectivement à un test de dépréciation. L'existence, au sein d'un portefeuille homogène, d'un risque de crédit avéré pour un groupe d'instruments financiers donne alors lieu à l'enregistrement d'une dépréciation sans attendre que le risque ait affecté individuellement une ou plusieurs créances. Les portefeuilles homogènes ainsi dépréciés peuvent notamment regrouper :

- des encours sur des contreparties dont la situation financière s'est dégradée depuis la comptabilisation initiale des actifs financiers sans qu'une indication objective de dépréciation n'ait été constatée individuellement (encours sensibles), ou bien
- des encours sur des contreparties relevant de secteurs économiques considérés comme étant en crise suite à la survenance d'événements générateurs de pertes, ou encore
- des encours sur des régions ou des pays pour lesquels une dégradation du risque de crédit a été constatée.

Le montant de la dépréciation d'un groupe d'actifs homogènes est calculé en premier lieu sur la base de données historiques de taux de défaut et de perte, qui sont enregistrés pour chaque portefeuille homogène, ou au moyen de scénarios de pertes appliqués au portefeuille ou, le cas échéant, d'études ad hoc. Les variations des dépréciations ainsi calculées sont enregistrées au poste « Coût du risque ».

La procédure présentée est appliquée de manière similaire aux « Créances de location-financement ».

Restructuration de prêts et créances

Un actif enregistré dans la catégorie « Prêts et créances » est considéré comme restructuré lorsque des modifications contractuelles du montant, de la durée ou des conditions financières de la transaction approuvée auparavant par le Groupe sont apportées en raison de difficultés financières ou de l'insolvabilité de l'emprunteur et que ces modifications n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances.

Les actifs financiers restructurés sont classés comme dépréciés et les emprunteurs sont considérés comme étant en défaut de paiement.

À la date de la restructuration, la valeur comptable de l'actif financier est réduite pour être ramenée au montant actualisé au taux d'intérêt effectif correspondant des futurs flux de trésorerie estimés. Cette perte est enregistrée au poste « Coût du risque » du compte de résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente

Un actif financier disponible à la vente est déprécié dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation découlant d'un ou de plusieurs événements postérieurs à la comptabilisation initiale de cet actif.

Pour les instruments de capitaux propres cotés, une baisse significative ou prolongée de leur cours en deçà de leur coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation. Dans ce cas, une charge de dépréciation est enregistrée au compte de résultat à hauteur de la différence entre le cours coté du titre à la date de clôture et son coût d'acquisition.

Pour les instruments de capitaux propres non cotés, les critères de dépréciation retenus sont identiques à ceux mentionnés ci-dessus, la valeur des instruments à la date de clôture étant déterminée à l'aide des méthodes d'évaluation décrites dans la Note 3.

Les critères de dépréciation des instruments de dettes sont similaires à ceux appliqués pour la dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti.

Si une diminution de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente a été comptabilisée directement dans les capitaux propres, au poste « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres », et qu'il existe par la suite une indication objective de dépréciation de cet actif, le Groupe inscrit au compte de résultat la perte cumulée, qui était comptabilisée auparavant dans les capitaux propres. Dans le cas d'instruments de dettes, la dépréciation est inscrite au poste « Coût du risque » et, pour les titres à revenu variable, au poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Le montant de cette perte cumulée est égal à la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle, diminuée éventuellement de dépréciations de cet actif financier préalablement comptabilisées en résultat.

Une charge de dépréciation comptabilisée en résultat pour un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente n'est reprise en résultat que lorsque l'instrument financier est cédé. Dès lors qu'un instrument de capitaux propres a été déprécié, toutes les autres charges de dépréciation constituent une diminution de valeur supplémentaire. En revanche, pour les instruments de dettes, les dépréciations sont

reprises en résultat lors d'une appréciation ultérieure de leur valeur en liaison avec une amélioration du risque de crédit de l'émetteur.

DETTES

Les dettes regroupent les passifs financiers non dérivés qui n'ont pas été classés en résultat à leur juste valeur. Les dettes sont divisées en dettes envers les établissements de crédit, dettes envers la clientèle, dettes représentées par un titre et dettes subordonnées.

Lors de leur comptabilisation initiale, les dettes sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition qui correspond à la juste valeur du montant emprunté, déduction faite des frais de transaction. À la date de clôture des comptes, elles sont évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET OPÉRATIONS DE COUVERTURE

Les instruments dérivés sont des instruments financiers qui remplissent les critères suivants :

- leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un certain taux d'intérêt, cours de change, cours d'action, indice de prix, prix de matières premières, cote de crédit, etc. ;
- ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul ;
- leur règlement intervient à une date ultérieure.

Les instruments financiers dérivés sont divisés en deux catégories :

- Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers dérivés sont considérés d'une manière générale comme des instruments dérivés détenus à des fins de transaction à moins qu'ils puissent être classés au bilan comme instruments de couverture. Ils sont comptabilisés au poste du bilan « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les variations de leur juste valeur sont enregistrées au compte de résultat.

Les variations de la juste valeur d'instruments financiers dérivés conclus avec des contreparties qui se sont ultérieurement avérées défaillantes sont enregistrées au poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » jusqu'à la date d'annulation de ces instruments. À cette même date, les créances ou dettes vis-à-vis des contreparties concernées sont comptabilisées à leur juste valeur. Les éventuelles dépréciations ultérieures de ces créances sont enregistrées au poste « Coût du risque » dans le compte de résultat.

- Instruments dérivés désignés comme instruments de couverture

Pour classer un instrument financier comme instrument dérivé de couverture, le Groupe documente cette relation de couverture dès sa mise en place. Cette documentation précise l'actif, le passif ou la transaction future couverte, la nature du risque couvert, le type d'instrument financier dérivé utilisé ainsi

que la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour estimer l'efficacité de la relation de couverture. L'instrument financier dérivé désigné comme instrument de couverture doit être très efficace afin de compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie découlant du risque couvert. Cette efficacité est évaluée continuellement pendant toute la durée de vie de l'instrument de couverture depuis sa mise en place. Si des instruments financiers dérivés de couverture sont utilisés, ils sont inscrits au poste du bilan « Instruments dérivés de couverture ». Selon la nature du risque couvert, le Groupe désigne l'instrument financier dérivé comme instrument de couverture de la juste valeur ou des flux de trésorerie.

Couverture des flux de trésorerie

L'objectif d'un contrat d'échange de taux d'intérêt destiné à couvrir les flux de trésorerie consiste à couvrir les variations de futurs flux de trésorerie en relation avec des instruments financiers inscrits au bilan (prêts, titres ou obligations à taux variable) ou avec une future transaction qui interviendra très probablement (futurs taux fixes, prix futurs, etc.). La couverture a pour but de protéger le groupe face à des fluctuations défavorables des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier ou d'une transaction, lesquelles pourraient avoir une incidence sur le gain ou la perte.

La partie effective des variations de la juste valeur d'instruments dérivés de couverture est inscrite au poste « Gains et pertes latents ou différés » tandis que la partie non effective doit être enregistrée au poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » du compte de résultat. Concernant les instruments dérivés sur taux d'intérêt, les produits et charges d'intérêts accumulés de l'instrument dérivé sont inscrits au poste « Produits et charges d'intérêts » du compte de résultat en même temps que les produits et charges d'intérêts régularisés en rapport avec l'élément couvert.

L'efficacité de la couverture est évaluée à l'aide de la méthode du dérivé hypothétique. Celle-ci consiste à créer un produit dérivé hypothétique qui présente exactement les mêmes caractéristiques que l'instrument couvert, dont la valeur évolue cependant en sens inverse et dont la juste valeur est nulle à la mise en place de la relation de couverture. Les variations attendues de la juste valeur du dérivé hypothétique sont comparées ci-après à celles des instruments de couverture (analyse de sensibilité) ou une analyse de régression est effectuée pour évaluer l'efficacité prospective de la couverture.

Les montants comptabilisés directement en capitaux propres pour la réévaluation de dérivés de couverture de flux de trésorerie sont reclassés au poste « Produits et charges d'intérêts » du compte de résultat au moment de la couverture des flux de trésorerie.

Si le dérivé de couverture ne remplit plus les critères d'efficacité pour l'inscription au bilan des opérations de couverture ou s'il est résilié ou vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les montants comptabilisés directement auparavant en capitaux propres sont reclassés au poste « Produits et charges d'intérêts » du compte de résultat sur les périodes au cours desquelles les produits d'intérêts ont émergé de flux de trésorerie découlant de l'opération de base. Si l'élément couvert est vendu ou retiré plus tôt que prévu ou si l'opération prévisionnelle couverte n'est plus vraisemblable, les gains et pertes latents comptabilisés en capitaux propres sont reclassés immédiatement dans le compte de résultat.

Instruments dérivés incorporés

Un instrument dérivé incorporé est une composante d'un instrument financier hybride. Si celui-ci n'est pas évalué à la juste valeur par résultat, le Groupe traite l'instrument dérivé incorporé séparément du contrat de base. La condition pour cela est qu'à la conclusion de la transaction, les caractéristiques économiques et le risque lié à l'instrument dérivé se distinguent de ceux du contrat de base et que l'instrument financier réponde à la définition d'un instrument dérivé. Si l'instrument dérivé est traité séparément du contrat de base, il doit être inscrit à sa juste valeur au poste du bilan « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

Lors de la première comptabilisation d'un contrat de location, celui-ci doit être classé dans la catégorie Location-financement ou Location simple (leasing opérationnel). Le classement dépend de la partie à laquelle la propriété économique doit être attribuée. Un contrat de location est classé dans la catégorie Location-financement lorsque la quasi-totalité des risques et opportunités liés à la propriété du bien loué est transférée au preneur. Si ce n'est pas le cas, le contrat de location est classé dans la catégorie Location simple.

Comptabilisation des contrats de location dans les états financiers du bailleur

Si le contrat de location existant est classé dans la catégorie Location-financement, le bailleur doit comptabiliser, au début de la période de location, une créance du montant de son investissement net découlant du contrat de location. Cette créance est définie comme le montant actualisé de l'investissement brut qui se compose de la somme des paiements minimaux fixés au titre de la location dans le contrat plus une valeur résiduelle éventuellement non garantie. L'actualisation se fait en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location. La créance est inscrite au poste du bilan « Créances de location ».

Les intérêts contenus dans les paiements au titre de la location sont enregistrés en résultat au poste « Intérêts et produits assimilés » de sorte que la location génère un rendement régulier durable sur l'investissement. En cas de baisse des valeurs résiduelles non garanties, servant de base au calcul de l'investissement brut du bailleur dans le cadre du contrat de location-financement, la valeur actualisée de cette baisse est inscrite comme dépréciation de la créance de location-financement dans le compte de résultat. Les dépréciations de nature individuelle ou collective constatées pour les créances dans le cadre de contrats de location-financement sont soumises aux mêmes règles que celles décrites pour les actifs financiers évalués au coût amorti.

Les biens détenus dans le cadre de contrats de location simple sont inscrits au bilan parmi les immobilisations corporelles d'exploitation dans la rubrique « Immobilisations corporelles et incorporelles ». Ils sont amortis sur la valeur résiduelle pendant la durée du contrat de location. Les revenus de la location doivent être enregistrés de manière linéaire dans le compte de résultat pendant la durée du contrat de location.

De plus, les produits facturés au titre de prestations d'entretien connexes aux activités de location simple doivent être représentés, sur la durée des contrats de location, comme une marge constante entre ces produits et les charges encourues.

Comptabilisation des contrats de location dans les états financiers du preneur

Lors de la comptabilisation initiale de contrats de location classés dans la catégorie Location-financement, le bien loué est évalué au montant de la valeur inférieure résultant de sa juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Après la comptabilisation initiale, l'actif est inscrit au bilan en conformité avec la méthode comptable applicable pour cet actif.

Les actifs découlant de contrats de location autres que ceux de location-financement sont classés comme contrats de location simple et ne figurent pas au bilan du Groupe.

Les paiements effectués dans le cadre de contrats de location simple sont enregistrés de manière linéaire dans le compte de résultat pendant la durée du contrat de location. Les éléments incitatifs à la location sont enregistrés comme élément de la charge locative totale sur la durée du contrat de location.

Les paiements minimaux effectués dans le cadre de contrats de location-financement sont ventilés entre la charge financière et la part d'amortissement du solde de la dette. La charge financière est répartie sur la durée du contrat de location de telle manière qu'un taux d'intérêt constant s'applique sur la dette résiduelle par période.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles regroupent les actifs d'exploitation. Les actifs détenus dans le cadre de contrats de location simple sont présentés parmi les immobilisations corporelles d'exploitation, tandis que les immeubles détenus dans le cadre de contrats de location-financement doivent être intégrés parmi les biens immobiliers détenus à titre d'investissements financiers.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des dépréciations et des amortissements ordinaires cumulés. À partir du moment où les actifs sont prêts à l'emploi, ils doivent être amortis en appliquant l'approche par composants. Les différents composants sont en conséquence amortis séparément comme prévu sur la durée d'utilisation habituelle. Concernant les biens immobiliers du Groupe utilisés à des fins d'exploitation, une durée d'amortissement de 10 à 50 ans est prise comme base pour l'amortissement des différents composants. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation habituelle estimée entre 3 à 20 ans. Les immobilisations incorporelles, telles que les logiciels individuels et sectoriels, sont amortis sur une durée d'utilisation de 3 à 5 ans.

Les immobilisations corporelles faisant partie d'une unité génératrice de trésorerie sont soumises à des tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de dépréciation.

Les gains ou pertes découlant de la cession d'immobilisations corporelles d'exploitation sont enregistrés au poste « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

ÉCARTS D'ACQUISITION

Pour comptabiliser ses acquisitions d'entreprises, le Groupe utilise la méthode de l'acquisition selon IFRS 3. Si le prix d'achat d'une filiale ou d'une entreprise associée dépasse la valeur de l'actif net acquis à la date de l'acquisition, il apparaît alors un écart d'acquisition qui doit être porté au bilan de l'entreprise. Si le prix d'achat ne dépasse pas la valeur de l'actif net acquis, il apparaît alors un écart négatif (badwill) qui doit être comptabilisé en capitaux propres dans les réserves du Groupe. Dans le cas des transactions relatives au transfert de la Société Générale Securities Services GmbH et de l'ALD Lease Finanz GmbH à la Société Générale Effekten GmbH, il ne s'agit pas d'une acquisition d'entreprises entrant dans le cadre de l'IFRS 3 mais d'une restructuration interne au groupe par des transactions réalisées sous contrôle commun. Celles-ci sont traitées conformément aux exigences de l'IFRS 10, tel que décrit à la Note 3. Un écart entre le prix d'achat et les valeurs comptables des actifs et passifs reçus est comptabilisé en capitaux propres.

Pour calculer l'écart d'acquisition, tous les actifs, passifs, éléments hors bilan et passifs éventuels de l'entité acquise, identifiés selon IFRS 3, doivent être évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. À cette même date, les participations minoritaires sont évaluées conformément à leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiés de l'entité acquise. La différence entre l'actif net calculé à la juste valeur et la contrepartie doit être inscrite à l'actif du bilan, au poste Écarts d'acquisition. Dans le cadre de la vérification portant sur une éventuelle dépréciation, l'écart d'acquisition déterminé doit être affecté à une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie devant tirer avantage du regroupement d'entreprises. Les coûts imputables directement au regroupement d'entreprises sont inscrits au compte de résultat, les coûts liés à l'émission d'instruments de capitaux propres en sont exclus.

Les écarts d'acquisition sont vérifiés régulièrement par le Groupe et sont soumis chaque année à un test de dépréciation. S'il y a des indices d'une dépréciation, il peut être nécessaire d'effectuer aussi un test de dépréciation à moins d'un an. L'entreprise détermine s'il y a une dépréciation de l'écart d'acquisition en comparant le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à sa valeur comptable. Si le montant recouvrable est inférieur à la valeur comptable, une dépréciation doit être enregistrée en résultat.

PROVISIONS

Les provisions regroupent pour l'essentiel les provisions pour avantages du personnel et les provisions pour risques et autres frais administratifs.

Une provision doit être constituée dans les cas suivants :

- s'il est probable qu'une obligation envers un tiers conduise à une sortie de ressources sans que le montant au moins de la contre-valeur ne soit restitué en retour
- si une estimation fiable du montant de l'obligation est possible.

Pour déterminer le montant de la provision, le montant de la sortie de ressources attendue doit être actualisé dans la mesure où l'effet de cette actualisation est significatif. Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat.

S'il est quasiment sûr que l'entreprise soit remboursée, lors de l'exécution de l'obligation pour laquelle une provision a été constituée, le droit au remboursement est traité comme un Autre élément de l'actif. Le montant inscrit pour le remboursement est limité au montant de la provision.

PROMESSES DE CRÉDIT

Si des promesses de crédit ne sont pas considérées comme des instruments financiers dérivés, le Groupe les enregistre à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Par la suite, des provisions seront constituées, si nécessaire, pour ces promesses de crédit conformément aux principes comptables applicables aux provisions.

DISTINCTION ENTRE DETTES ET CAPITAUX PROPRES

Les instruments financiers émis par le Groupe sont classés, conformément à l'IAS 32, en totalité ou en partie comme des instruments de dettes ou des instruments de capitaux propres, selon si l'émetteur a l'obligation contractuelle de distribuer des liquidités aux titulaires des titres.

S'ils remplissent les conditions caractérisant les instruments de dettes, les titres émis sont classés en substance au poste « Dettes représentées par un titre » en fonction de leurs caractéristiques.

S'ils remplissent les conditions caractérisant les instruments de capitaux propres, les titres émis par la Société Générale sont inscrits au poste « Instruments de capitaux propres et réserves liées ». Si les instruments de capitaux propres de filiales sont distribués à des tiers, ces instruments sont enregistrés au poste « Participations ne donnant pas le contrôle » et les liquidités distribuées aux titulaires de ces instruments sont inscrites au poste « Participations ne donnant pas le contrôle » du compte de résultat.

PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Les « Participations ne donnant pas le contrôle » correspondent à la part d'intérêt détenue dans les filiales consolidées par intégration globale, qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe. Elles regroupent les instruments de capitaux propres émis par ces filiales et non détenus par le Groupe.

PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

Les produits et charges d'intérêts sont enregistrés respectivement au poste « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » du compte de résultat, pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul de ce taux prend en considération les flux de trésorerie estimés sur la base des modalités contractuelles de l'instrument financier, sans tenir compte d'éventuelles futures pertes sur crédit. Ce calcul inclut par ailleurs les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat, dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, des frais de transaction directement imputables, des primes ou décotes.

Si un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêts ultérieurs sont comptabilisés sur la base du taux d'intérêt effectif utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue de déterminer la charge de dépréciation.

Par analogie, les intérêts résultant de l'actualisation de créances de contrats de location-financement sont également inscrits au poste Produits d'intérêts.

Par ailleurs, toutes les provisions inscrites au passif du bilan — à l'exception des provisions pour avantages du personnel — génèrent au niveau comptable des charges d'intérêts calculées sur la base du taux d'intérêt utilisé pour actualiser le montant attendu de la sortie de ressources.

PRODUITS NETS DE COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles ils/elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôt ou les commissions sur abonnements aux services de télécommunication, sont comptabilisées en produits dans le compte de résultat sur la durée de la prestation fournie. Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles les commissions de virement, les commissions d'intermédiation, les commissions d'arbitrage ou les intérêts de pénalité sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée.

PRODUITS NETS DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES (DONT GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT)

Les gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat comprennent le résultat non réalisé découlant de l'évaluation à la juste valeur, le résultat réalisé sur la cession de l'instrument financier ainsi que les produits courants sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

Lors du calcul du résultat non réalisé, toutes les variations de la juste valeur sont prises en compte dans le cadre de l'évaluation à la juste valeur si bien que les variations du taux d'intérêt, de la cote de crédit, du cours de change et autres variations des cours ont une incidence sur les gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

Les produits et charges d'intérêts ainsi que les produits et charges de dividendes concernant les instruments financiers à la juste valeur par résultat font partie des produits courants qui sont enregistrés au poste Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

FRAIS DE PERSONNEL

La rubrique « Frais de personnel » comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel. Elle contient pour l'essentiel les dépenses de salaires et traitements ainsi que les charges des différents régimes de retraite du Groupe.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Les sociétés du Groupe peuvent accorder à leurs salariés les prestations suivantes :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou les indemnités de départ en préretraite
- des avantages à long terme, tels que les rémunérations variables, les primes d'ancienneté ou les comptes épargne-temps
- des indemnités de fin de contrat de travail

Avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes de retraite mis en place pour les salariés peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais qui ne comportent aucun engagement du Groupe concernant le niveau des prestations à verser aux salariés. Les cotisations versées sont comptabilisées en charges de l'exercice.

Les régimes de retraite à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Groupe s'engage formellement ou implicitement sur un certain montant ou niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Une provision est enregistrée au passif du bilan pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés de salariés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements des hypothèses de calcul (départs en préretraite, taux d'actualisation, etc.) ainsi que les différences constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ces gains et pertes actuariels ainsi que le rendement des actifs du régime, desquels est déduit le montant - déjà comptabilisé en charges - des intérêts nets sur le passif (ou l'actif) net, et la variation de l'effet du plafonnement des actifs du régime sont des éléments de réestimation (ou de réévaluation) du passif net (ou de l'actif net). Ces éléments sont comptabilisés en totalité et directement en capitaux propres et ne peuvent pas être reclassés ultérieurement en résultat.

Dans les comptes consolidés, les éléments qui ne peuvent pas être reclassés ultérieurement en résultat, sont présentés sur une ligne distincte de l'état du résultat global. Ils sont néanmoins transférés en réserves dans le tableau d'évolution des capitaux propres de sorte qu'ils figurent directement parmi les « Réserves consolidées » au passif du bilan.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les charges annuelles des régimes à prestations définies, comptabilisées parmi les « Frais de personnel », comprennent :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus au cours de l'exercice),
- la variation de l'engagement suite à une modification ou à une réduction d'un régime (coût des services passés)
- le coût financier correspondant à l'effet de l'actualisation de l'engagement et le produit d'intérêts généré par les actifs du régime (intérêts nets sur le passif ou l'actif net)
- l'effet de liquidations de régimes.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les prestations qui sont versées aux salariés plus de douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ils ont fourni les services correspondants. Ils sont évalués de manière identique aux avantages postérieurs à l'emploi, mis à part que les gains ou pertes actuariels sont comptabilisés immédiatement en résultat.

COÛT DU RISQUE

La rubrique « Coût du risque » comprend les dotations nettes aux provisions pour risques identifiés, les pertes découlant de crédits en souffrance et de la reprise de prêts amortissables.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Impôts courants

La charge d'impôts courants est déterminée sur la base des bénéfices imposables de chaque entité fiscale consolidée.

Lorsqu'ils sont réellement utilisés pour le règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur les bénéfices » du compte de résultat.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives, dans la mesure où ces différences ont une incidence sur les futurs paiements d'impôts.

Les impôts différés sont calculés pour chaque entité fiscale en appliquant les règles d'imposition et en utilisant le taux d'imposition annoncé ou en vigueur au moment de la reprise de la différence temporaire. Ces impôts différés sont ajustés en cas de variation du taux d'imposition. Leur calcul ne fait l'objet d'aucune actualisation. Des actifs d'impôts différés peuvent résulter de différences temporaires déductibles ou de pertes fiscales reportables.

Les impôts différés ne sont comptabilisés que si l'entité fiscale concernée a des chances d'être remboursée dans un laps de temps déterminé, notamment par l'imputation de ces différences et pertes reportables sur des bénéfices imposables futurs. Les pertes fiscales reportables sont vérifiées chaque année en tenant compte du régime fiscal applicable à chaque entité concernée et d'une prévision réaliste du résultat fiscal de l'entité en question, fondée sur les perspectives de développement de ses activités. Les actifs d'impôts différés, n'ayant pas été comptabilisés jusque-là, sont alors inscrits au bilan s'il est probable qu'un futur bénéfice imposable permettra leur récupération. En revanche, la valeur comptable des actifs d'impôts différés déjà inscrits au bilan est réduite dès lors qu'apparaît un risque de non-récupération partielle ou totale.

Les impôts courants et différés sont comptabilisés en charges ou en produits d'impôts dans la rubrique « Impôts sur les bénéfices » du compte de résultat consolidé. Les impôts différés se rapportant à des charges ou produits enregistrés au poste « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » sont inscrits dans cette même rubrique des capitaux propres.

Suite à la conclusion du contrat de transfert des bénéfices du 7 septembre 2016 entre la Société Générale Effekten GmbH (société affiliée) et la succursale de la Société Générale S.A. à Francfort (société dominante), il existe, rétroactivement depuis le 1^{er} janvier 2016, un rapport d'affiliation fiscale concernant l'impôt sur les bénéfices entre la SGE et la succursale de la Société Générale S.A. à Francfort. De plus, il existe aussi depuis le 1^{er} janvier 2017 un rapport d'affiliation fiscale concernant l'impôt sur les bénéfices, d'une part, entre l'ALD Lease Finanz GmbH (société affiliée) et la Société Générale Effekten GmbH (société dominante) suite au contrat de transfert des bénéfices conclu le 26 septembre 2017 et, d'autre part, entre la Securities Services GmbH (société affiliée) et la Société Générale Effekten GmbH (société dominante) suite au contrat de transfert des bénéfices conclu le 1^{er} décembre 2017. En raison de ce rapport d'affiliation fiscale, la Société Générale Effekten ne fait plus figurer les impôts différés dans ses comptes.

PRÉCISIONS CONCERNANT LE BILAN CONSOLIDÉ

NOTE 4 – ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

<i>(en KEUR)</i>	31.12.2017	
	Actifs	Passifs
Portefeuille de transaction	2 367 443	2 364 733
Instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat (option de juste valeur)	2 827 274	2 827 264
Total	5 194 717	5 191 997
<i>dont titres achetés avec accord de restitution/vendus avec accord de rachat</i>	-	-

En ce qui concerne les instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat (option de juste valeur), il s'agit de certificats émis et d'opérations de couverture conclues dans ce contexte avec la Société Générale S.A., Paris. L'option de juste valeur a été exercée pour ces instruments financiers car ils contiennent des instruments dérivés incorporés devant être séparés.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

Actifs financiers

<i>(en KEUR)</i>	31.12.2017
Obligations et autres instruments de dettes	175
Actions et autres instruments de capitaux propres	-
Instruments dérivés	2 367 268
Autres actifs financiers	-
Total	2 367 443

Passifs financiers

<i>(en KEUR)</i>	31.12.2017
Dettes représentées par un titre	91
Dettes sur titres empruntés	-
Obligations et autres instruments de dettes vendus à découvert	-
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	-
Instruments dérivés	2 364 642
Total	2 364 733

La partie contractante des instruments dérivés détenus est la maison mère du groupe. La position nette est prise en compte dans le cadre de la facilitation prévue par l'IFRS 13.48. On renonce à calculer le CVA et le DVA étant donné que la position nette à hauteur de 3 millions d'euros est jugée sans importance pour être prise en compte dans la gestion du risque.

INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT (OPTION DE JUSTE VALEUR)

Actifs

<i>(en KEUR)</i>	31.12.2017
Obligations et autres instruments de dettes	2 827 274
Actions et autres instruments de capitaux propres	-
Prêts à la clientèle	-
Autres actifs financiers	-
Actifs distincts pour avantages du personnel	-
Total	2 827 274

Passifs

<i>(en KEUR)</i>	31.12.2017
Dettes représentées par un titre	
Dettes sur titres empruntés	
Obligations et autres instruments de dettes vendus à découvert	2 827 264
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	-
Autres passifs financiers	-
Passifs distincts pour avantages du personnel	-
Total	2 827 264

RÉSULTAT NET SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

<i>(en KEUR)</i>	31.12.2017
Résultat net sur portefeuille de transaction	-
Résultat net sur instruments financiers pour lesquels l'option de juste valeur est exercée	27
Résultat net sur instruments financiers dérivés	-2 299
Résultat net sur instruments de couverture	-
<i>Résultat net sur instruments de couverture à la juste valeur</i>	-
<i>Réévaluation d'opérations de base concernant le risque couvert</i>	-
Résultat net sur des transactions en monnaie étrangère	-
Total	-2 272

NOTE 5 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés se divisent en deux catégories : « Instruments détenus à des fins de transaction » et « Instruments dérivés de couverture ».

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

	31.12.2017	
<i>(en KEUR)</i>	Actifs	Passifs
Instruments de taux d'intérêt	72 020	66 451
Instruments de change	118 436	121 422
Instruments sur actions et indices	1 890 289	1 890 320
Instruments sur matières premières	286 524	286 449
Dérivés de crédit	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-
Total	2 367 268	2 364 642

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS DE COUVERTURE

	31.12.2017	
<i>(en KEUR)</i>	Actifs	Passifs
Couverture de flux de trésorerie		
Instruments de taux d'intérêt	-	138
Instruments de change	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-
Instruments sur matières premières	-	-
Dérivés de crédit	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Total	-	138

Les dérivés de couverture correspondent à des instruments financiers qui sont utilisés dans le cadre de la gestion du risque de taux des crédits titrisés par l'ALD LF.

NOTE 6 – ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

COMPOSITION DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE À LA DATE DE CLÔTURE DES COMPTES

<i>(en KEUR)</i>	31.12.2017	
	Net	dont dépréciations
Obligations et autres instruments de dettes	-	-
Instruments de capitaux propres	71 104	-77
Titres/actions détenus à long terme	3 217	-
Total	74 321	-77
<i>dont titres prêtés</i>	-	-

VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE PENDANT L'EXERCICE

<i>(en KEUR)</i>	Actifs financiers disponibles à la vente
Solde au 01.01.2017	83 664
Acquisitions	1 010
Cessions / remboursements	-10 245
Variations du périmètre de consolidation et autres	-
Gains et pertes de la période sur variations de la juste valeur comptabilisés sans incidence sur les résultats	-370
Variation de la dépréciation sur titres à revenu fixe comptabilisée en résultat	-
<i>Augmentation</i>	-
<i>Reprise de dépréciation</i>	-
<i>Autres</i>	-
Charge de dépréciation sur titres à revenu variable comptabilisée en résultat	262
Variation des créances rattachées	-
Différences de change	-
Solde au 31.12.2017	74 321

GAINS ET PERTES SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

<i>(en KEUR)</i>	<u>31.12.2017</u>
Revenus de dividendes	-
Gains et pertes découlant de la vente d'obligations	-
Gains et pertes découlant de la vente d'instruments de capitaux propres	-
Pertes de provisions pour dépréciation sur instruments de capitaux propres	87
Participation aux bénéfices sur actifs financiers de compagnies d'assurance disponibles à la vente	-
Gains et pertes découlant de la vente d'instruments de capitaux propres à long terme	-
Pertes de provisions pour dépréciation sur instruments de capitaux propres à long terme	-
Total des gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente	87
Produit d'intérêts découlant d'actifs disponibles à la vente	-

GAINS ET PERTES LATENTS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

<i>(en KEUR)</i>	<u>31.12.2017</u>
Gains et pertes latents sur instruments de capitaux propres disponibles à la vente	-45
Gains et pertes latents sur obligations disponibles à la vente	-325
Total	-370

NOTE 7 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

À des fins d'information, la juste valeur des instruments financiers est présentée dans l'annexe aux comptes consolidés selon une hiérarchie de la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées pour l'évaluation. Cette hiérarchie de la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 (N1) : instruments évalués à l'aide de prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs comparables

Les instruments financiers inscrits au bilan et regroupés dans cette catégorie comprennent notamment les actions cotées sur un marché actif, les obligations d'États ou d'entreprises qui bénéficient de cotations externes directes (cotations par brokers / dealers), les instruments dérivés traités sur les marchés réglementés (futures, options) et les parts de fonds de placement (y compris les OPCVM) dont la valeur liquidative est disponible à la date de clôture des comptes.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte répartition et dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants du marché susmentionnés ou l'ancienneté des dernières transactions observées sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Si l'instrument financier est négocié sur différents marchés et que le Groupe a accès directement à ces marchés, la juste valeur de l'instrument financier est représentée par le prix du marché sur lequel les volumes et niveaux d'activité sont les plus élevés pour cet instrument.

Les transactions résultant de situations de ventes forcées ne sont généralement pas prises en compte pour la détermination du prix de marché.

Niveau 2 (N2) : instruments évalués à l'aide de données autres que les prix cotés visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (sous forme de données dérivées de prix)

Les instruments financiers cotés sur des marchés considérés comme insuffisamment actifs, ainsi que ceux négociés sur des marchés de gré à gré doivent être présentés dans ce niveau 2. Les prix publiés par une source externe, dérivés de l'évaluation d'instruments similaires, sont considérés comme des données dérivées de prix.

Sont notamment présentés dans la catégorie N2 les titres évalués à la juste valeur, qui ne bénéficient pas de cotations directes (cela peut inclure des obligations d'entreprises, des titres adossés à des prêts hypothécaires, des parts de fonds de placement), ainsi que les instruments financiers dérivés fermes ou optionnels du marché de gré à gré : contrats d'échange de taux d'intérêt, caps, floors, swaptions, options sur actions, sur indices, sur cours de change, sur matières premières, dérivés de crédit. Ces instruments ont des échéances correspondant aux délais communément négociés sur le marché. Ils peuvent être simples ou bien présenter des profils de rémunération plus complexes (options à barrière, produits à sous-jacents multiples par exemple), la complexité restant cependant limitée dans ce cas. Les critères d'évaluation utilisés en l'occurrence font appel à des méthodes appliquées habituellement par les principaux intervenants du marché.

Cette catégorie comprend également la juste valeur des prêts et créances évalués au coût amorti et pour lesquels le risque de crédit de la contrepartie fait l'objet d'une cotation sous forme de Credit Default Swap (CDS).

Niveau 3 (N3) : instruments pour lesquels les données utilisées pour l'évaluation ne sont pas basées sur des données de marché observables (données dites non observables)

Il s'agit essentiellement d'instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan, pour lesquels la marge commerciale n'est pas comptabilisée immédiatement en résultat.

Par conséquent, les instruments financiers classés dans la catégorie N3 comprennent les dérivés ayant des échéances plus longues que celles négociées habituellement sur les marchés et/ou dont les profils de rémunération présentent des spécificités marquées. De même, les dettes évaluées à la juste valeur sont classées dans la catégorie N3 dès lors que les dérivés incorporés qui les concernent sont également évalués sur la base de méthodes utilisant des paramètres non observables.

Dans le cadre des notes annexes, il est nécessaire d'effectuer une analyse de la juste valeur des actifs comptabilisés aux coûts d'acquisition et calculés en procédant à l'actualisation des flux de trésorerie futurs au moyen d'un taux d'intérêt adapté au risque. Compte tenu de cette méthode de calcul, ces instruments spécifiés à la Note 11 sont affectés au niveau 3.

S'agissant des dérivés complexes, les principaux instruments classés dans la catégorie N3 sont les suivants :

- Dérivés sur actions : contrats optionnels de longue durée et/ou présentant des mécanismes de rémunération sur mesure. Ces instruments dépendent de paramètres de marché (volatilités, taux de dividende, corrélations...). En l'absence de profondeur du marché et d'une objectivation possible par des cotations régulières, l'évaluation se fait à l'aide de méthodes propriétaires (par exemple extrapolation de données observables, analyse historique). Les produits d'actions hybrides (c'est-à-dire des produits d'actions dont au moins un sous-jacent n'est pas une action) sont également classés dans la catégorie N3 dans la mesure où les corrélations entre sous-jacents différents sont généralement non observables.
- Dérivés de taux d'intérêt : options à long terme et/ou exotiques, c.-à-d. des produits qui dépendent de corrélations entre différents taux d'intérêt, taux de change ou entre taux d'intérêt et taux de change par exemple pour les produits quanto, pour lesquels les sous-jacents ne sont pas libellés dans la devise de règlement. Ils doivent être classés dans la catégorie N3 en raison des paramètres d'évaluation non observables, compte tenu de la liquidité des couples de devises et de la durée résiduelle des transactions ; ainsi, par exemple les corrélations taux / taux du couple de devises USD/JPY sont jugées non observables.
- Dérivés de crédit : la catégorie N3 comprend ici principalement des instruments financiers regroupés dans un panier, exposés à la corrélation du temps de défaut (produits de type « N to default » dans lesquels l'acheteur de la protection est dédommagé à partir du Nième défaut, qui sont exposés à la qualité de crédit des signatures composant le panier et à leur corrélation, ou produits de type « CDO

Bespoke », qui sont des CDO – Collateralized Debt Obligations – à tranches « sur mesure », créés spécifiquement pour un groupe d'investisseurs et structurés en fonction de leurs besoins), ainsi que les produits soumis à la volatilité des spreads de crédit.

- Dérivés sur matières premières : ils sont inclus dans cette catégorie de produits car ils se rapportent à des paramètres de volatilité ou de corrélation non observables (options sur swaps de matières premières, actifs financiers évalués à la juste valeur par exemple).

ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

(en KEUR)	31.12.2017			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de transaction	-	175	-	175
Obligations et autres instruments de dettes	-	175	-	175
Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-	-	-
Autres actifs financiers	-	-	-	-
Actifs financiers pour lesquels l'option de juste valeur a été exercée	-	2 704 816	122 458	2 827 274
Obligations et autres instruments de dettes	-	2 704 816	122 458	2 827 274
Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-	-	-
Prêts à la clientèle	-	-	-	-
Autres actifs financiers	-	-	-	-
Actifs distincts pour avantages du personnel	-	-	-	-
Dérivés de transaction	-	2 363 425	3 844	2 367 269
Instruments de taux d'intérêt	-	72 020	-	72 020
Instruments de change	-	118 436	-	118 436
Instruments sur actions et indices	-	1 886 445	3 844	1 890 289
Instruments sur matières premières	-	286 524	-	286 524
Dérivés de crédit	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-
Total des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	-	5 068 416	126 302	5 194 718
Dérivés de couverture	-	-	-	-
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	-
Instruments de change	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	1 150	-	3 217	4 367
Obligations et autres instruments de dettes	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	1 150	-	-	1 150
Titres/actions détenus à long terme	-	-	3 217	3 217
Total des actifs financiers à la	1 150	5 068 416	129 519	5 199 084

PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

(en KEUR)	31.12.2017			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de transaction	-	91	-	91
Dettes représentées par un titre	-	91	-	91
Dettes sur titres empruntés	-	-	-	-
Obligations et autres instruments de dettes vendus à découvert	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	-	-	-	-
Autres passifs financiers	-	-	-	-
Passifs financiers pour lesquels l'option de juste valeur a été exercée	-	2 704 806	122 458	2 827 264
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Obligations et autres instruments de dettes vendus à découvert	-	2 704 806	122 458	2 827 264
Dérivés de transaction	-	2 360 799	3 844	2 364 642
Instruments de taux d'intérêt	-	66 451	-	66 451
Instruments de change	-	121 422	-	121 422
Instruments sur actions et indices	-	1 886 477	3 844	1 890 320
Instruments sur matières premières	-	286 449	-	286 449
Dérivés de crédit	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-
Dérivés de couverture	-	138	-	138
Instruments de taux d'intérêt	-	138	-	138
Instruments de change	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-
Total des passifs financiers à la juste valeur	-	5 065 833	126 302	5 192 135

VARIATIONS DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3

Actifs financiers évalués à la juste valeur de niveau 3

<i>(en KEUR)</i>	Solde au 01.01.2017	Acquisitions	Cessions/ Remboursements	Transferts v niveau 2
Portefeuille de transaction	-	-	-	
Obligations et autres instruments de dettes				
Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-	-	
Autres actifs	-	-	-	
Actifs financiers pour lesquels l'option de juste valeur a été exercée	318 554	92 591	-331 132	
Obligations et autres instruments de dettes	318 554	92 591	-331 132	
Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-	-	
Autres actifs financiers	-	-	-	
Actifs distincts découlant de programmes du personnel	-	-	-	
Dérivés de transaction	38 501	83	-19 850	
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	
Instruments de change	-	-	-	
Instruments sur actions et indices	38 501	83	-19 850	
Instruments sur matières premières	-	-	-	
Dérivés de crédit	-	-	-	
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	
Dérivés de couverture	-	-	-	
Actifs financiers disponibles à la vente	3 217	-	-	
Obligations et autres instruments de dettes	-	-	-	
Instruments de capitaux propres	-	-	-	
Titres/actions détenus à long terme	3 217	-	-	

Total des actifs financiers à la juste valeur	360 272	92 674	-350 982
--	----------------	---------------	-----------------

<i>(en KEUR)</i>	Transferts depuis le niveau 2	Gains ou pertes de la période	Différences de change	Solde au 31.12.2017
Portefeuille de transaction	-	-	-	-
Obligations et autres instruments de dettes	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-	-	-
Autres actifs de transaction	-	-	-	-
Actifs financiers pour lesquels l'option de juste valeur a été exercée	6 861	38 089	-	122 458
Obligations et autres instruments de dettes	6 861	38 089	-	122 458
Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-	-	-
Autres actifs financiers	-	-	-	-
Actifs distincts découlant de programmes du personnel	-	-	-	-
Dérivés de transaction	-	-1 125	-	3 844
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	-
Instruments de change	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-1 125	-	3 844
Instruments sur matières premières	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-
Dérivés de couverture	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	3 217
Obligations et autres instruments de dettes	-	-	-	-

Instruments de capitaux propres	-	-	-	-
Titres/actions détenus à long terme	-	-	-	3 217
Total des actifs financiers à la juste valeur	6 861	36 694	-	129 519

Passifs financiers évalués à la juste valeur de niveau 3

(en KEUR)	Solde au 01.01.2017	Émissions	Rachats/reventes	Remboursements
Portefeuille de transaction	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes sur titres empruntés	-	-	-	-
Obligations et autres instruments de dettes vendus à découvert	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	-	-	-	-
Autres passifs financiers	-	-	-	-
Passifs financiers pour lesquels l'option de juste valeur a été exercée	318 554	92 591	-331 132	-
Dérivés de transaction	38 501	83	-19 850	-
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	-
Instruments de change	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	38 501	83	-19 850	-
Instruments sur matières premières	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-
Dérivés de couverture	-	-	-	-

Total des passifs financiers à la juste valeur	357 055	92 674	-350 982	-
---	----------------	---------------	-----------------	----------

	Transferts vers le niveau 2	Transferts depuis le niveau 2	Gains ou pertes de la période	Différences de change	Solde au 31.12.2017
<i>(en KEUR)</i>					
Portefeuille de transaction					
Dettes représentées par un titre					
Dettes sur titres empruntés					
Obligations et autres instruments de dettes vendus à découvert					
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert					
Autres passifs financiers					
Passifs financiers pour lesquels l'option de juste valeur a été exercée	-2 506	6 861	38 089	-	122 458
Dérivés de transaction	-13 765	-	-1 125	-	3 844
Instrument de taux d'intérêt	-	-	-	-	-
Instrument de change	-	-	-	-	-
Instrument sur actions et indices	-13 765	-	-1 125	-	3 844
Instrument sur matières premières	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-	-
Dérivés de couverture	-	-	-	-	-
Total des passifs financiers à la juste valeur	-16 271	6 861	36 964	-	126 302

MÉTHODES D'ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR AU BILAN

Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en résultat, celle-ci est déterminée en premier lieu en fonction de prix cotés sur un marché actif. Ces prix peuvent éventuellement être ajustés, s'ils ne sont pas disponibles à la date de clôture des comptes ou si la valeur de règlement ne reflète pas les prix de transaction.

Cependant, du fait notamment de la diversité des caractéristiques des instruments financiers négociés de gré à gré sur les marchés financiers, un grand nombre de produits financiers négociés par le Groupe ne fait pas l'objet d'une cotation directe sur les marchés. Pour ces produits, la juste valeur est déterminée à l'aide de méthodes d'évaluation couramment utilisées par les intervenants sur le marché pour évaluer les instruments financiers, telles que l'actualisation des futurs flux de trésorerie pour les swaps ou le modèle Black & Scholes pour certaines obligations, ou en utilisant des paramètres d'évaluation dont la valeur est estimée sur la base des conditions de marché existant à la date de clôture des comptes. Ces modèles d'évaluation sont soumis à une validation indépendante par les experts du Département des risques sur opérations de marché de la Direction des risques de la Société Générale S.A., Paris.

Par ailleurs, les paramètres utilisés dans les modèles d'évaluation - qu'ils proviennent de données observables sur le marché ou non - font l'objet de contrôles mensuels par la Direction Financière pour la Grande Clientèle et les Investisseurs (GBIS) de la Société Générale S.A., Paris, en accord avec les méthodes définies par le Département des risques sur opérations de marché.

Ces évaluations sont complétées le cas échéant par des majorations et des décotes (notamment bid-ask ou liquidité) déterminées de manière judicieuse et appropriée après examen des informations disponibles.

S'agissant des instruments financiers dérivés et des opérations de pension en juste valeur, on enregistre également un ajustement de valeur pour risque de contrepartie (« Credit valuation adjustment »/« Debt valuation adjustment » – CVA / DVA). Le Groupe intègre dans cet ajustement tous les clients et organismes de compensation. Cet ajustement tient compte aussi des accords de compensation existant avec toutes les contreparties. Le CVA est déterminé sur la base de l'exposition positive attendue de l'entité du Groupe vis-à-vis de la contrepartie, de la probabilité d'éligibilité de la contrepartie conditionnée à l'absence de défaut de l'entité concernée et du montant des pertes en cas de défaut. Le DVA est calculé de façon symétrique sur la base de l'exposition négative attendue. Ces calculs sont réalisés sur la durée de vie de l'exposition potentielle et privilégient l'utilisation de données de marché observables et pertinentes.

De même, un ajustement prenant en compte les charges ou produits liés au financement de ces opérations (« Funding Valuation Adjustment » – FVA) est également effectué pour les instruments dérivés pour lesquels il n'existe pas d'accords de compensation.

Les données observables doivent répondre aux caractéristiques suivantes : données non propriétaires (indépendantes du Groupe), disponibles, diffusées publiquement et reposant sur un large consensus. Durant l'exercice 2017, seul un portefeuille de 1 150 KEUR d'instruments négociés sur les marchés financiers est inscrit au poste du bilan « Actifs financiers disponibles à la vente ». Durant l'exercice 2017, ce portefeuille n'a pas été ajusté par des transferts vers ou depuis le niveau 2 ou 3.

Les données de consensus fournies par des contreparties externes sont considérées comme observables si le marché sous-jacent est liquide et que les prix indiqués sont confirmés par des transactions réelles. Sur de longues échéances, ces données de consensus ne sont pas considérées comme observables. C'est le cas des volatilités implicites utilisées pour évaluer les instruments optionnels sur actions avec une échéance supérieure

à 5 ans. En revanche, ces données de consensus entrent en ligne de compte pour l'évaluation à l'aide de paramètres observables lorsque la durée résiduelle de l'instrument devient inférieure à 5 ans.

En cas de tensions particulières sur les marchés, conduisant à l'absence des données de référence utilisées habituellement pour évaluer un instrument financier, il se peut qu'il faille recourir à un nouveau modèle selon les données disponibles, à l'instar des méthodes également utilisées par les autres acteurs du marché.

Actions et autres titres à revenu variable

Pour les titres cotés, la juste valeur correspond à leur cours de bourse à la date de clôture. Pour les titres non cotés, la juste valeur est déterminée en fonction de l'instrument financier, en utilisant l'une des méthodes d'évaluation suivantes :

- évaluation sur la base d'une transaction récente par laquelle l'émetteur est concerné (p ex. entrée récente d'un tiers dans le capital de l'entreprise, évaluation sur la base d'une expertise) ;
- évaluation sur la base d'une transaction récente dans le secteur dans lequel l'émetteur exerce son activité (p. ex. multiple de résultats, multiple d'actifs) ;
- quote-part d'actif net réévalué détenue

Pour de gros volumes de titres non cotés, les évaluations réalisées sur la base des méthodes susmentionnées sont complétées en utilisant des méthodes fondées sur l'actualisation des futurs flux de trésorerie générés par l'activité de l'entreprise ou déterminés à partir de plans d'affaires, ou sur des multiples d'évaluation de sociétés équivalentes.

Instruments de dettes détenus (titres à revenu fixe), émissions de titres structurés évalués à la juste valeur et instruments financiers dérivés

La juste valeur de ces instruments financiers est déterminée par référence aux cours de cotation de clôture ou aux cours fournis par des courtiers à cette même date, dans la mesure où ils sont disponibles. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. S'agissant des passifs financiers évalués à la juste valeur, les méthodes d'évaluation retenues intègrent l'effet du risque de crédit émetteur du Groupe.

Autres dettes

Pour les instruments financiers cotés, la juste valeur correspond au cours de cotation de clôture. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée par l'actualisation des futurs flux de trésorerie au taux de marché (y compris les risques de contrepartie, de défaut et d'illiquidité).

INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR DE NIVEAU 3

Les instruments évalués à une juste valeur ne se basant pas sur des paramètres observables sur le marché (niveau 3) correspondent aux parts détenues dans les entreprises associées ALD AutoLeasing und Dienstleistungs GmbH et Nedderfeld 95 Immobilien GmbH & Co.KG. Ces parts sont soumises à l'évaluation d'exception selon IFRS 5, vu qu'il existe une intention de vente. Lors de la comptabilisation non paritaire par détermination de la valeur minimale entre la valeur comptable et la juste valeur nette, il en ressort pour les sociétés que la valeur comptable est établie comme valeur minimale. Par conséquent, les parts sont évaluées à leurs valeurs comptables avant leur transfert dans la maison mère du groupe et inscrites au poste du bilan « Actifs financiers disponibles à la vente ».

NOTE 8 – PRÊTS ET CRÉANCES

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

<i>(en KEUR)</i>	31.12.2017
Comptes courants	133 887
Dépôts et prêts à terme	23 700
Prêts et créances sans dépréciation	157 587
Dépréciation de créances individuelles	-
Dépréciation de portefeuilles	-
Total net	157 587

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE (Y COMPRIS LOCATION-FINANCEMENT)

<i>(en KEUR)</i>	31.12.2017
Prêts à la clientèle	3 673 755
Location-financement	433 047
Prêts à la clientèle sans dépréciation	4 106 802
Dépréciation de créances individuelles	(38 946)
Dépréciation de portefeuilles	(10 608)
Total net	4 057 248

D'une manière générale, les crédits sont garantis par une cession à titre de sûreté ou, dans le cas d'une opération de leasing, la société est de toute façon propriétaire, si bien que les taux de pertes moyens en cas de créance irrécouvrable oscillent généralement entre 20 % et 30 % seulement.

Au 31.12.2017, la probabilité de défaut attendue reste au niveau de l'année précédente, à moins de 2,0 % dans le domaine du financement des ventes non provisionné et à moins de 3 % pour le financement des achats de concessionnaires et le portefeuille de leasing.

NOTE 9 – ACTIFS CÉDÉS

De plus, dans le segment Financial Services to Corporates and Retails, l'instrument de la titrisation de crédits est également utilisé. C'est sous le nom de « Red & Black », utilisé pour les titrisations du groupe Société Générale, que nous avons regroupé, en 4 structures jusqu'à présent, des créances découlant de l'activité de leasing et les avons placées auprès du public. À la date de clôture des comptes, deux structures actives existaient.

À la date de clôture des comptes, la valeur comptable des créances cédées s'élevait à 907,6 millions d'euros et celle des dettes y afférentes à 797,6 millions d'euros. Les créances cédées font partie des actifs dont la libre disponibilité est soumise à des restrictions.

Les valeurs marchandes correspondantes s'élevaient à 907,6 millions d'euros pour les créances et à 801,2 millions d'euros pour les dettes, si bien qu'il en résulte une créance nette de 106,5 millions d'euros. Les créances sont inscrites au poste « Prêts et créances sur la clientèle » tandis que les dettes figurent au poste « Dettes représentées par un titre ».

NOTE 10 – DETTES

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

<i>(en KEUR)</i>	31.12.2017
Dépôts et comptes courants	52 616
Dettes à terme	3 827 992
Autres dettes	363
Réévaluation d'éléments du bilan couverts	-
Titres vendus avec accord de rachat	-
Total	3 880 971

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

<i>(en KEUR)</i>	31.12.2017
Autres dépôts à vue	1 997
Total des dettes envers la clientèle	1 997
Dettes couvertes par des obligations et des titres	-
Titres vendus à la clientèle avec accord de rachat	-
Total	1 997

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

<i>(en KEUR)</i>	31.12.2017
Titres du marché interbancaire et obligations négociables	797 615
Autres dettes	37
Total	797 652

NOTE 11 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI

Pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur au bilan, les justes valeurs sont présentées dans cette note annexe, ventilées d'après la hiérarchie de la juste valeur décrite à la Note 7. Cette juste valeur ne devrait pas être perçue comme le montant estimé, susceptible d'être obtenu lors de la liquidation immédiate des instruments financiers.

ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AUX COÛTS D'ACQUISITION

<i>(en KEUR)</i>	31.12.2017				
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Créances sur les établissements de crédit	157 587	157 581	-	-	157 587
Prêts à la clientèle	3 629 045	3 585 677	-	-	3 585 677
Créances de contrats de location	428 203	446 110	-	-	446 110
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	-	-	-	-	-
Total des actifs financiers évalués aux coûts d'acquisition	4 214 835	4 189 374	-	-	4 189 374

PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AUX COÛTS D'ACQUISITION

<i>(en KEUR)</i>	31.12.2017				
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Dettes envers les établissements de crédit	3 880 971	3 880 971	52 616	-	3 828 355
Dettes envers la clientèle	1 997	1 997	-	1 997	-
Obligations émises	797 652	797 652	797 652	-	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-
Total des passifs financiers évalués aux coûts d'acquisition	4 680 620	4 680 620	850 268	1 997	3 828 355

MÉTHODES D'ÉVALUATION

Prêts, créances et contrats de location-financement

La juste valeur des prêts et créances ainsi que des créances de location-financement sur de grandes entreprises est calculée, à défaut d'un marché actif pour ces prêts, en procédant à l'actualisation des flux de trésorerie attendus au moyen d'un taux d'actualisation se basant sur les taux de marché (à savoir le taux de référence actuariel publié par la Banque de France et le taux à coupon zéro) qui s'appliquent, le jour de la clôture des comptes, aux prêts présentant pour l'essentiel les mêmes modalités et échéances, les taux d'intérêt devant toutefois être ajustés par des majorations pour coûts de liquidité et de gestion afin de tenir compte du risque de crédit de l'emprunteur.

La juste valeur des prêts et créances ainsi que des créances de location-financement sur des clients du secteur de la banque de détail, à savoir principalement des particuliers et des PME, est calculée, à défaut d'un marché actif pour ces prêts, en procédant à l'actualisation des futurs flux de trésorerie au moyen des taux de marché qui s'appliquent, le jour de la clôture des comptes, aux prêts de la même catégorie ayant la même échéance.

Dans le cas de prêts, de créances et de créances de location-financement à taux variable ainsi que de prêts à taux fixe dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an, on suppose que la juste valeur correspond à la valeur comptable, dans la mesure où il n'y a pas eu de fluctuations considérables des spreads de crédit pour les contreparties depuis l'inscription au bilan.

Dettes

À défaut d'un marché actif pour les dettes, on suppose que la juste valeur des dettes correspond à la valeur des futurs flux de trésorerie actualisés au moyen du taux de marché en vigueur le jour de la clôture des comptes. Si la dette est représentée par un instrument financier coté en bourse, sa valeur correspond à son prix sur le marché.

Concernant les dettes à taux variable et les dettes dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an, on suppose que la juste valeur correspond à la valeur comptable. De la même manière, la juste valeur individuelle des dépôts à vue correspond à leur valeur comptable.

NOTE 12 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

<i>en KEUR</i>	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles d'exploitation	Actifs de location	Total
Coûts d'acquisition et de fabrication				
Solde au 1^{er} janvier 2017	21 300	9 359	542 715	573 374
Acquisitions	1 886	860	225 366	228 112
Cessions	-	(42)	(165 233)	(165 275)
Reclassements	(191)	1	-	(190)
Solde au 31 décembre 2017	22 995	10 178	602 848	636 021
Dépréciations et amortissements cumulés				
Solde au 1^{er} janvier 2017	-14 482	-6 697	-153 989	-175 168
Amortissements ordinaires	-1 965	-818	-82 119	-84 902
Dépréciations	-	-	-919	-919
Reprises de dépréciation/cessions	-	20	81 764	81 784
Reclassements	-	1	-	1
Solde au 31 décembre 2017	-16 447	-7 494	-155 263	-179 204
Valeurs comptables				
Au 1^{er} janvier 2017	6 818	2 662	388 726	398 206
Solde au 31 décembre 2017	6 548	2 684	447 585	456 817

NOTE 13 – ÉCARTS D'ACQUISITION

Durant l'exercice 2017, il n'y a pas eu de variations de la valeur comptable des écarts d'acquisition au niveau des unités génératrices de trésorerie.

La valeur de l'écart d'acquisition des unités génératrices de trésorerie est vérifiée chaque année au quatrième trimestre dans le cadre d'un test de dépréciation. Une unité génératrice de trésorerie (UGT) est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie indépendantes des entrées de trésorerie

généérées par d'autres actifs ou groupes d'actifs au sein de l'entité. Les tests de dépréciation consistent à évaluer la valeur recouvrable de chaque UGT et à la comparer à sa valeur comptable. Une perte de valeur est enregistrée lorsque la valeur comptable d'une UGT, y compris les écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est supérieure à sa valeur recouvrable. La perte ainsi déterminée est affectée en priorité à l'amortissement des écarts d'acquisition. La valeur recouvrable d'une UGT est calculée selon la méthode d'évaluation la plus appropriée, en particulier la méthode des flux de trésorerie actualisés après impôts (« discounted cashflows »), appliquée généralement à l'échelle de l'UGT.

Les flux de trésorerie utilisés pour ce calcul correspondent aux dividendes distribuables par les entités composant l'UGT, en tenant compte de l'objectif cible concernant les capitaux propres du Groupe alloués à chacune. Ils sont calculés à partir d'un plan d'affaires établi sur la base du budget provisoire pour les quatre prochaines années, extrapolés sur une période de croissance durable (de quatre années supplémentaires généralement), puis à l'infini en se basant sur un taux de croissance à long terme :

- Le taux d'actualisation est calculé sur la base d'un taux d'intérêt sans risque auquel s'ajoute une prime de risque en fonction de l'activité sous-jacente de l'UGT concernée. Cette prime de risque, spécifique à chaque secteur d'activité, est déterminée à partir de primes de risque sur actions publiées par SG Research et de sa volatilité (beta) estimée. Le cas échéant, une prime de risque souverain est également ajoutée au taux d'intérêt sans risque et représente la différence entre le taux d'intérêt sans risque de la zone de rattachement (zone euro) et le taux d'intérêt des obligations à long terme liquides émises par l'État en question dans la monnaie de la zone de rattachement, ou à sa valeur moyenne pondérée d'après les capitaux propres prescrits par la loi dans le cadre d'une UGT recouvrant plusieurs États.
- Le taux de croissance utilisé pour la valeur finale se base sur une prévision à long terme concernant la croissance économique et la progression de l'inflation.

Le tableau ci-après présente les taux d'actualisation et les taux de croissance à long terme différenciés pour les unités génératrices de trésorerie :

	Taux d'actualisation	Taux de croissance à long terme
Financial Services to Corporates and Retails	9,5 %	2 %

NOTE 14 – AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

AUTRES ACTIFS

<i>(en KEUR)</i>	31.12.2017
Charges payées d'avance	77 266
Autres débiteurs divers	49 547
Total brut	126 813
Dépréciations	-7 357
Total net	119 456

Au 31 décembre 2017, le poste Autres débiteurs divers comprend essentiellement des stocks, des créances de contrats de location simple impayées et des créances de rémunérations.

Les autres passifs comprennent également au poste « Autres débiteurs divers » des créances en souffrance non provisionnées d'un montant de

<i>(en KEUR)</i>	31.12.2017
en souffrance depuis 30 à 60 jours	61
en souffrance depuis 61 à 90 jours	24
en souffrance depuis 91 à 180 jours	44
en souffrance depuis plus de 181 jours	32

AUTRES PASSIFS

<i>(en KEUR)</i>	31.12.2017
Produits encaissés à l'avance	3 454
Régularisations des produits	21 445
Autres créditeurs divers	200 390
Total	225 289

Le poste « Autres créditeurs divers » comprend essentiellement des charges déjà acquittées et des comptes créditeurs.

NOTE 15 – CONTRATS DE LOCATION

Le Groupe assume le rôle de bailleur via la filiale ALD Lease Finanz GmbH, Hambourg. Celle-ci a été créée en tant que société de leasing indépendante des constructeurs, qui s'est spécialisée dans l'offre de prestations pour véhicules. Conjointement avec des partenaires de coopération, notamment la filiale Bank Deutsches Kraftfahrzeuggewerbe GmbH (BDK), elle propose des solutions de financement et des prestations de services sur tout ce qui a trait à l'automobile. Son éventail de produits couvre tous les processus financiers pertinents

pour un concessionnaire automobile – financement des ventes et leasing, financement des achats et assurances – et destinés à fidéliser davantage les clients au concessionnaire automobile et à augmenter ainsi les chances de rendement de ce dernier.

CONTRATS DE LOCATION À TITRE DE BAILLEUR

CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

FUTURS PAIEMENTS MINIMAUX AU TITRE DE CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

<i>(en KEUR)</i>	31.12.2017
Ventilation du total des paiements minimaux à recevoir	
à moins d'un an	186 187
de un à cinq ans	326 734
à plus de cinq ans	-
Total des futurs paiements minimaux à recevoir	512 921

MONTANTS INSCRITS AU COMPTE DE RÉSULTAT

Les produits et charges ainsi que les gains et pertes réalisés à partir de biens loués sont enregistrés dans les produits et charges des autres activités.

Les produits et charges inscrits au compte de résultat au 31 décembre 2017 se présentent comme suit :

<i>(en KEUR)</i>	31.12.2017		
	Produits	Charges	Net
Location de biens mobiliers	227 203	-248 363	-21 160

CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

<i>(en KEUR)</i>	31.12.2017
Montant des investissements bruts	464 427
à moins d'un an	145 360
de un à cinq ans	319 067
à plus de cinq ans	-
Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	433 047
à moins d'un an	135 539
de un à cinq ans	297 508
à plus de cinq ans	-
Produits financiers pas encore réalisés	31 380
Valeurs résiduelles non garanties revenant au bailleur	-
Dotations cumulées aux provisions pour créances locatives irrécouvrables	- n/a

Le compte de résultat comprend en l'occurrence également des charges découlant de risques de valeurs résiduelles impayées. L'expérience de longue date du Groupe et de ses filiales dans le domaine de la commercialisation de véhicules individuels et de parcs automobiles constitue une base primordiale pour une estimation fiable des prix de vente à obtenir après restitution. Lors du calcul des valeurs résiduelles, le Groupe se fixe comme objectif, pour la commercialisation des véhicules d'occasion, un résultat équilibré au terme du contrat, en tenant compte des décomptes finaux à cette date. Lors de l'exercice 2017, le Groupe n'est pas toujours parvenu à atteindre cet objectif et nous nous attendons pour l'année à venir aussi à ce que des pertes découlent en partie de la valorisation des véhicules restitués en fin de contrat.

CONTRATS DE LOCATION À TITRE DE PRENEUR

Le Groupe loue des bâtiments, des bureaux et des salles d'archives, des automobiles et des logiciels dans le cadre de contrats de location simple. Les contrats de location ont normalement une durée de 4 ans et, à expiration de cette période, une option de prolongation. Les paiements au titre de la location sont renégociés tous les 3 ans pour refléter les loyers sur le marché. Les contrats de location en rapport avec des bâtiments sont généralement conclus à plus long terme et comprennent des options de prolongation. Certains contrats de location prévoient des paiements locatifs supplémentaires se basant sur les variations de valeur des indices de prix régionaux. Dans le cas de certains contrats de location simple, il est interdit au Groupe de conclure des contrats de sous-location.

CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

FUTURS PAIEMENTS MINIMAUX AU TITRE DE CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Au 31 décembre 2017, les futurs paiements minimaux au titre de contrats de location non résiliables doivent être effectués comme suit :

<i>(en KEUR)</i>	31.12.2017
Ventilation du total des paiements minimaux à effectuer	
exigibles à moins d'un an	1 070
exigibles de un à cinq ans	2 151
exigibles à plus de cinq ans	-
Total des futurs paiements minimaux à effectuer	3 221

MONTANTS INSCRITS AU COMPTE DE RÉSULTAT

Les produits et charges ainsi que les gains et pertes réalisés à partir de contrats de location sont enregistrés dans les produits et charges des autres activités.

Les produits et charges inscrits au compte de résultat au 31 décembre 2017 se présentent comme suit :

<i>(en KEUR)</i>	31.12.2017
------------------	-------------------

Charges locatives	195 219
Charges de loyers conditionnels	-
Produits de la sous-location	-

CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

Durant l'exercice 2017, il n'y a pas eu d'opérations de location-financement dans le cadre desquelles le Groupe est intervenu en tant que preneur.

NOTE 16 - PROVISIONS

Les provisions inscrites au bilan au 31 décembre 2017 regroupent pour l'essentiel les provisions pour avantages du personnel et les provisions pour risques et autres frais administratifs. Les éventuelles conséquences de la constitution de ces provisions sont de courte durée (12 mois). Les dettes résultant des prestations versées au personnel sont marquées par une certaine incertitude en raison de leur date de début incertaine. Quant aux dettes pour risques et autres frais administratifs, aucune facture n'est encore disponible pour la prestation correspondante si bien que leur montant est jugé incertain et, par conséquent, les dettes sont prises en compte en tant que provisions.

Ventilation des principales provisions à la date de clôture des comptes :

<i>en KEUR</i>		31.12.2017
Provisions pour avantages du personnel	<i>Note 17</i>	15 409
Provisions pour risques et autres frais administratifs		1 752
Total		17 161

Évolution des provisions pour risques et autres frais administratifs :

<i>en KEUR</i>	Provisions pour risques et autres frais administratifs
Solde au 01.01.2017	1 918
Dotations	-5
Reprises disponibles	-29
Dotations nettes	-34
Reprises utilisées	-361
Autres variations	229
Solde au 31.12.2017	1 752

NOTE 17 – AVANTAGES DU PERSONNEL

Il est permis à toutes les sociétés du Groupe d'accorder les avantages suivants à leurs salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou autres prestations de retraite
- des avantages à long terme, tels que les rémunérations variables, les primes d'ancienneté ou les horaires de travail flexibles
- des indemnités de fin de contrat de travail

Évolution des provisions pour avantages du personnel :

<i>en KEUR</i>	Provisions pour avantages du personnel
Solde au 01.01.2017	15 018
Dotations	684
Reprises disponibles	-
Dotations nettes	684
Reprises utilisées	-305
Autres variations	12
Solde au 31.12.2017	15 409

AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les provisions pour avantages du personnel sont calculées en utilisant, pour le sous-groupe ALD, un taux d'actualisation de 1,40 %, une dynamique des salaires de 3,00 % et une dynamique des retraites de -0,15 %. Dans le cadre de la société SGSS, le calcul se base sur un taux d'actualisation de 1,90 %, une dynamique des salaires de 0,50 % et une dynamique des retraites de 0,00 %. Dans le cadre de la Société Générale Effekten GmbH, on utilise un taux d'actualisation de 1,70 %, une dynamique des salaires de 2,84 % et une dynamique des retraites de 1,84 %.

La prévoyance vieillesse au sein du Groupe se compose des régimes de retraite suivants :

RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Dans le segment Financial Services to Corporates and Retail, il existe pour certains collaborateurs des régimes de retraite individuels à cotisations définies.

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Dans le segment Global Banking and Investor Solutions, il existe les régimes de retraite à prestations définies suivants :

Assurance de prestations de prévoyance au sens du régime de pensions (VO) dans sa version du 1^{er} mai 1986

Des rentes sont accordées aux collaborateurs (pensions de retraite, pensions de retraite anticipée, rentes d'invalidité) ainsi qu'aux survivants (rente de veuf ou de veuve, rente d'orphelin).

La pension de retraite est accordée à partir de 65 ans révolus ; la pension de retraite anticipée est versée dès lors que le bénéficiaire sollicite une pension de retraite anticipée découlant de l'assurance de rentes légale. Le montant des prestations dépend de la durée de service imputable et des rémunérations donnant droit à pension. La durée de service imputable est constituée par toutes les années et les mois entiers pendant lesquels le rapport de travail a existé, mais au plus tard jusqu'au jour normal de départ à la retraite, jusqu'à concurrence maximale de 40 ans.

Les rémunérations donnant droit à pension sont le salaire de base mensuel multiplié par 13 mois. La pension de retraite et la rente d'invalidité s'élèvent à 0,4 % des rémunérations donnant droit à pension jusqu'au plafond d'assujettissement plus 1,5 % des rémunérations imputables au-delà du plafond d'assujettissement de l'assurance de rentes légale, multiplié par la durée de service imputable. En cas de pension de retraite anticipée, une réduction de 0,5 % est opérée pour chaque mois de sollicitation avant le jour normal de départ à la retraite, mais jusqu'à concurrence maximale de 12 %.

La rente de veuf/veuve s'élève à 60 % de la rente versée ou du droit à une rente de vieillesse et d'invalidité à la date du décès.

La rente d'orphelin s'élève à 15 % de la rente versée ou du droit à une rente de vieillesse et d'invalidité à la date du décès.

La rente d'orphelin est versée jusqu'à l'âge de 18 ans révolus ; toutes les autres rentes sont viagères.

En outre, il existe des prestations individuelles qui s'écartent du régime antérieur sur les points suivants :

La condition à remplir pour bénéficier de prestations est l'écoulement d'une période d'attente de 10 ans.

Le montant des prestations dépend de la durée de service ouvrant droit à retraite ainsi que des rémunérations ouvrant droit à retraite. La durée de service ouvrant droit à retraite est constituée par toutes les années pleines pendant lesquelles la relation de travail a existé jusqu'au jour du départ à la retraite. Les rémunérations ouvrant droit à retraite sont le dernier salaire mensuel conventionnel perçu multiplié par 12 ou le salaire annuel fixe pour les collaborateurs non couverts par une convention collective.

La pension de retraite est calculée selon un tableau qui est fonction du salaire et de la durée de service et qui peut être adapté de temps à autre par l'ajout de nouveaux échelons de pension de retraite. Sur le montant dépassant le salaire maximal prévu dans le barème applicable, une pension de retraite supplémentaire d'un montant de 60 % de ce plafond est accordée après 40 années de service ; le pourcentage est réduit d'un pour cent pour chaque année manquante dans ces 40 années de service.

En cas d'incapacité de travail ou de gain ainsi qu'en cas de décès, les années de service manquantes jusqu'à l'âge de 55 ans révolus sont ajoutées en totalité et les années de service entre 55 et 60 ans révolus sont ajoutées à raison d'un tiers.

La rente de veuf/veuve s'élève à 60 % de la rente versée ou du droit à une pension de retraite à la date du décès.

La rente d'orphelin s'élève à 10 % de la rente versée ou du droit à une pension de retraite à la date du décès.

La rente d'orphelin est versée jusqu'à 18 ans révolus, au plus tard jusqu'à 25 ans révolus ; toutes les autres rentes sont viagères.

Dans le segment Financial Services to Corporates and Retails, il existe pour certains collaborateurs des régimes de retraite individuels à prestations définies.

Parallèlement, il existe dans le Groupe les régimes à prestations définies suivants :

Anciens collaborateurs d'Interleasing (concerne le segment Financial Services to Corporates and Retails)

L'engagement prévoit des prestations de pension de retraite lorsque la limite d'âge est atteinte (65 ans), en cas d'invalidité anticipée et en cas de décès. La condition à remplir pour bénéficier de ces prestations est un délai d'attente de 10 ans. Est imputable le temps que l'affilié âgé de plus de 20 ans et de moins de 65 ans a passé sans interruption au service de l'entreprise. Après une durée de service de 10 ans, la pension de retraite s'élève à un montant de base de DM 200 par mois et s'accroît d'une majoration de DM 20 par mois pour chaque année de service supplémentaire. Au total, la durée de service imputable est limitée à 30 années de service. Pour le calcul de la pension de retraite, les années de service de plus de 6 mois sont considérées comme complètes. L'engagement de pension prévoit une limitation de la pension de retraite dans la mesure où celle-ci, jointe à la rente de l'assurance sociale, dépasse 75 % du dernier salaire brut (cette limitation vaut également pour le cas où il existe une assurance-vie exonérant de l'obligation de cotisation).

En cas de décès de l'affilié, la veuve survivante reçoit 60 % de la pension de retraite à laquelle l'affilié avait droit ou était en train d'acquérir le droit, à son décès.

Régime de retraites 2000 (RP 2000) (concerne le segment Asset Management)

Des rentes de collaborateurs (pensions de retraite, pensions de retraite anticipée, rentes d'invalidité) ainsi que des rentes de survivants (rentes de conjoint, rentes d'orphelin) sont accordées.

Une pension de retraite est accordée à partir de 65 ans révolus ; une pension de retraite anticipée est versée à partir de 60 ans révolus dès lors qu'une pension de retraite découlant de l'assurance de rentes légale est sollicitée en tant que rente complète.

Pour chaque année civile complète de la durée de service donnant droit à pension, l'entreprise constitue une charge de retraite à hauteur de 4 % du revenu donnant droit à pension.

Les prestations de retraite annuelles sont calculées par la conversion actuarielle de la charge de retraite en modules annuels de rente et leur addition sur l'ensemble de la durée de service donnant droit à pension jusqu'à

la survenue du cas de prévoyance. Les prestations de prévoyance en cours sont augmentées chaque année de 1 %.

Les collaborateurs qui n'ont pas opté pour le régime de retraite 2000 sont couverts selon un des régimes de pension suivants :

- **Régime de pension de HYPO-INVEST du 17 août 1993 (VOHI) / régime de pension de la société Allfonds Gesellschaft für Investmentanlage mbH (VOAI) :**

Des pensions correspondant aux critères suivants sont accordées aux collaborateurs de l'ancienne société HYPO Capital Management Investmentgesellschaft mbH :

Dans le cadre de son régime de retraite entré en vigueur le 17 août 1993, la société accorde de manière juridiquement contraignante à tous les collaborateurs qui entrent ou sont entrés après le 1^{er} janvier 1990, après l'expiration d'un délai d'attente de cinq ans, une pension de retraite (après 65 ans révolus), une pension de retraite anticipée, une rente d'incapacité de travail ou de gain et une rente de survivant.

Le montant des prestations dépend de la durée de service imputable après l'âge de 18 ans révolus (au plus tôt à partir du 1^{er} janvier 1993), du revenu ouvrant droit à retraite, du taux personnel en pourcentage et de la dotation supplémentaire annuelle.

Pour le calcul du montant de la pension de retraite anticipée, les années de service imputables ne sont prises en compte que jusqu'au moment de la sollicitation de la pension de retraite anticipée. La pension de retraite calculée de la sorte est réduite de 0,5 % de sa valeur sur la durée de la perception de la rente pour chaque mois de perception avant l'âge de 65 ans révolus.

Pour le calcul du montant des pensions en cas d'incapacité de travail ou de gain, on ajoute aux années de service imputables effectuées à la survenue du cas de prévoyance les années de service qui manquent encore au collaborateur jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de 55 ans révolus.

La rente de veuf ou de veuve s'élève à 60 % de la pension de retraite que l'affilié a ou aurait perçue s'il avait été invalide au moment de son décès.

- **Régime de pension pour engagements de retraite relevant de contrats individuels (VOAM) :**

À l'accomplissement des conditions de prestations applicables et après l'expiration d'un délai d'attente de cinq ans, une pension de retraite ou une pension de retraite anticipée, une rente d'invalidité, une rente de veuf ou de veuve ou une rente d'orphelin est accordée. En conséquence, la société constitue pour chaque année civile pleine de la durée de service donnant droit à retraite une charge de retraite s'élevant à 3 % du revenu ouvrant droit à pension. Cette charge de retraite annuelle est multipliée par le taux de conversion correspondant à l'âge atteint durant la même année civile et donne ainsi le module annuel de rente correspondant. Le total de ces modules de rente donne le montant de la rente en cas de retraite à 65 ans et en cas d'invalidité. Pour une pension de retraite anticipée, cette somme

est réduite de 0,5 % pour chaque mois de sollicitation anticipée avant d'atteindre la limite d'âge fixée à 65 ans. Les rentes de veuf et de veuve s'élèvent à 60 %, les rentes d'orphelin de père ou de mère à 12 %, les rentes d'orphelin de père et de mère à 20 % du montant atteint par le module.

En vertu de la réglementation transitoire, les collaborateurs venant de la Hypo-Bank et de la société Allfonds Management reçoivent, en plus de la rente par module, un module de base pour leurs années de services antérieures. Ce module de base est dynamisé proportionnellement à l'évolution personnelle du revenu ouvrant droit à pension.

- **Régime de pension pour les collaborateurs de la société Crédit Suisse (Allemagne) SA (VOSK) :**

Des pensions selon les critères suivants sont accordées aux collaborateurs de l'ancienne société Crédit Suisse (Allemagne) SA :

Après l'expiration d'un délai d'attente de dix ans, l'entreprise accorde à tous ses collaborateurs régulièrement employés, qui entretiennent une relation de travail non résiliée lors de l'entrée en vigueur du régime de pension et qui n'ont pas encore atteint 50 ans révolus lors de leur entrée dans la banque, une pension de retraite (après 65 ans révolus), une pension de retraite anticipée, une rente en cas d'incapacité de travail et de gain et une rente de survivant.

Le montant des prestations dépend des années de service imputables ainsi que du revenu ouvrant droit à retraite. Pour chaque année de service accomplie après le 1^{er} janvier 1990, 0,2 % du revenu ouvrant droit à retraite est accordé à titre de droit à la rente. Sur le montant du revenu ouvrant droit à retraite qui dépasse la limite de calcul des cotisations, une rente de 1,2 % est accordée en plus pour chaque année de service imputable. Au total, 35 années de service au maximum sont imputables pour le montant de la rente. Pour les années de service avant le 1^{er} janvier 1990, les montants supplémentaires applicables sont ceux des anciens régimes de pension. L'acquis au 31 décembre 1989 est conservé en montant exprimé en pourcentage du revenu ouvrant droit à retraite.

Pour le calcul du montant de la pension de retraite anticipée, les années de service imputables ne sont prises en compte que jusqu'au moment de la sollicitation de la pension de retraite anticipée. La pension de retraite calculée de la sorte est réduite de 0,5 % de sa valeur sur la durée de la perception de la rente pour chaque mois de perception avant l'âge de 65 ans révolus. La réduction ne peut cependant dépasser 20 %.

Pour le calcul du montant des pensions en cas d'incapacité de travail ou de gain, on ajoute aux années de service imputables effectuées à la survenue du cas de prévoyance les années de service qui manquent encore au collaborateur jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de 55 ans révolus.

La rente de veuf ou de veuve s'élève à 60 % de la rente que l'affilié décédé a ou aurait perçue s'il avait été invalide au moment de son décès.

- **Régime de pension de la Société Générale – Alsacienne de Banque & Co.**

Les pensions de retraite sont accordées en cas d'incapacité de travail ou de gain au sens de l'assurance légale de rentes ou lorsque la limite d'âge fixée est atteinte (65 ans révolus). À titre de pension de retraite, le collaborateur reçoit pour chaque année de service accomplie et chaque mois complet accompli jusqu'à 65 ans 0,4 % des rémunérations ouvrant droit à retraite plus 1,5 % du montant des rémunérations ouvrant droit à retraite dépassant la limite de calcul des cotisations dans l'assurance de rentes légale. Le maximum imputable est cependant de 40 ans. La rente pour incapacité de travail ou de gain est égale au droit à une pension de retraite pouvant être atteint jusqu'au jour de départ normal à la retraite (période supplémentaire).

En cas de sollicitation de la rente de vieillesse anticipée, une déduction de 0,5 % pour chaque mois de sollicitation anticipée est opérée sur la pension de retraite, jusqu'à concurrence maximale de 12 %.

La pension de retraite pour veuf ou veuve s'élève à 60 % de la retraite du conjoint décédé.

- **Total Compensation (TC) – Contrats particuliers**

Pour les collaborateurs bénéficiant de contrats particuliers TC, les droits à une rente professionnelle acquis jusqu'au passage à un contrat TC sont conservés.

Un éventuel module de base au sens du régime de pension pour engagements de retraite relevant de contrats individuels (VOAM) est augmenté proportionnellement à l'évolution personnelle du revenu ouvrant droit à pension.

Un éventuel module de départ au sens du régime de retraite 95/98 (RP95/RP98) ou du RP 2000 s'accroît jusqu'au départ conformément aux augmentations conventionnelles survenues depuis le calcul du module de départ du groupe tarifaire supérieur dans le secteur bancaire privé.

Les modules de rentes acquis jusqu'au moment du passage du VOAM, du RP95/5P98 ou RP 2000 à un contrat TC en plus d'un éventuel module de base ou de début sont également conservés.

En cas de perception de la pension de retraite anticipée, le droit à pension atteint est réduit de 0,5 % pour le VOAM ou pour le RP 2000 pour chaque mois de perception entamé avant l'âge de 65 ans révolus.

- **Deferred Compensation**

Certaines personnes ont des conventions au titre de contrats individuels portant sur la conversion de revenus en espèces en prestations de prévoyance professionnelle :

En cas d'engagements selon le modèle RP 2000 (principe d'assurance), le montant de la pension est déterminé par la conversion actuarielle de la charge de retraite annuelle en augmentations annuelles du droit à pension (« modules de rentes ») et leur addition jusqu'à la survenue du cas de prévoyance. Les modules de rentes se calculent en multipliant la charge de retraite annuelle par le taux de conversion déterminant pour l'âge atteint. En cas de perception anticipée de la pension de retraite

avant 65 ans, le droit à rente atteint au départ à la retraite diminue de 0,5 % pour chaque mois entamé de la perception de la retraite anticipée avant l'âge de 65 ans révolus.

En cas d'engagements selon le modèle de caisse de pension (principe d'épargne), le montant des prestations de retraite est déterminé en accumulant le capital de retraite produisant intérêts et en y ajoutant la participation à l'excédent. Le capital de retraite existant à la survenue du cas de prévoyance est converti en une prestation de rente viagère par la multiplication avec le taux de conversion déterminant pour l'âge atteint.

AUTRES AVANTAGES À LONG TERME ACCORDÉS AU PERSONNEL

Les autres avantages à long terme accordés aux salariés du Groupe regroupent les comptes épargne-temps et les primes d'ancienneté. Il s'agit en l'occurrence d'autres avantages du personnel (excepté les avantages postérieurs à l'emploi et les avantages de fin de contrat de travail) qui ne sont pas payables en intégralité dans les douze mois suivant la fin de la période au cours de laquelle la prestation de travail y afférente a été fournie.

La Société n'enregistre pas d'autres avantages à long terme accordés à ses salariés ou peut négliger leur comptabilisation, leur montant étant minime. Elle verse uniquement une prime d'ancienneté aux salariés concernés (2 collaborateurs pour l'exercice 2017). Celle-ci s'élevait à 14 KEUR au 31.12.2017.

RAPPROCHEMENT DES ACTIFS ET PASSIFS INSCRITS AU BILAN

<i>(en KEUR)</i>	31.12.2017
A- Valeur actualisée des engagements financés	16 993
B- Juste valeur des actifs du régime et des actifs distincts	1 643
C = A - B Solde des régimes financés	15 350
D - Valeur actualisée des engagements non financés	-
E - Effets de la limitation des actifs du régime	-
C + D + E= Solde net inscrit au bilan	15 350

<i>(en KEUR)</i>	31.12.2017
Coût des services rendus au cours de l'exercice, y c. charges sociales	459
Cotisations versées par les salariés	-
Coût des services passés/réductions	-
Liquidations de régimes	-
Intérêts nets	229
Transfert d'actifs pas encore comptabilisés	-
A - Éléments inscrits au résultat d'exploitation	688
Produit attendu sur actifs du régime	-113
Gains et pertes actuariels dus aux variations des hypothèses démographiques	-147

Gains et pertes actuariels dus aux variations des hypothèses économiques et financières	-
---	---

Gains et pertes actuariels liés à l'expérience	-
Effet de la limitation des actifs du régime	-
B - Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-255
C = A + B Somme des éléments de charges des régimes à prestations définies	433

Au 31.12.2017, la juste valeur des actifs du régime est imputable aux actions à hauteur de 244 KEUR et aux obligations pour un montant de 1 399 KEUR.

VARIATION DES ENGAGEMENTS NETS DES RÉGIMES, INSCRITS AU BILAN À L'ISSUE DU CONTRAT DE TRAVAIL

Variations de la valeur actualisée des engagements

<i>(en KEUR)</i>	31.12.2017
Solde au 1^{er} janvier	16 629
Coût des services rendus au cours de l'exercice, y c. charges sociales	459
Cotisations versées par les salariés	-
Coût des services passés/réductions	-
Liquidations de régimes	-
Intérêts nets	261
Gains et pertes actuariels dus aux variations des hypothèses démographiques	-200
Gains et pertes actuariels dus aux variations des hypothèses économiques et financières	5
Gains et pertes actuariels liés à l'expérience	-
Conversion de change	-
Prestations de retraite versées	-113
Variation du périmètre de consolidation	-
Transferts et autres	-48
Solde au 31.12.2017	16 993

Variations de la juste valeur des actifs du régime et des actifs distincts

<i>(en KEUR)</i>	31.12.2017
Solde au 1^{er} janvier	1 661
Produit attendu sur actifs du régime	31
Produit attendu sur actifs distincts	-
Gains et pertes actuariels en relation avec les actifs du régime	-49

Conversion de change	-
Cotisations versées par les salariés	-
Cotisations versées par l'employeur	48
Prestations de retraite versées	-
Variation du périmètre de consolidation	-
Transferts et autres	-48
Solde au 31.12.2017	1 643

Analyse de sensibilité de l'engagement financier

<i>(en KEUR)</i>	31.12.2017
Taux d'actualisation -0,5 % :	+2 009
Taux d'actualisation +0,5 % :	-1 698
Taux d'inflation +0,5 % :	-420
Augmentation de salaire +0,5 % :	+197

Produits réels découlant des actifs du régime et des actifs distincts :

<i>(en KEUR)</i>	31.12.2017
Actifs du régime	31
Actifs distincts	-

NOTE 18 – IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Suite à la conclusion du contrat de transfert des bénéfices du 7 septembre 2016 entre la Société Générale Effekten GmbH (société affiliée) et la succursale de la Société Générale S.A. à Francfort (société dominante), il existe, rétroactivement au 1^{er} janvier 2016, un rapport d'affiliation fiscale concernant l'impôt sur les bénéfices entre la SGE et la succursale de la Société Générale S.A. à Francfort. En raison de ce rapport d'affiliation fiscale, la Société Générale Effekten ne fait plus figurer les impôts différés dans ses comptes. Les actifs d'impôts comprennent des impôts payés d'avance à l'administration fiscale et pour lesquels les sociétés ont droit au remboursement des montants versés en trop.

NOTE 19 – CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2017, le Groupe dispose de capitaux propres d'un montant de -29,8 millions d'euros. Ceux-ci se composent du capital souscrit de 26 KEUR (1^{er} janvier 2017 : 26 KEUR) ainsi que du report de bénéfices de la SGE de 1,1 million d'euros, établi d'après les dispositions du droit commercial. À ceci s'ajoutent les réserves consolidées de -88,8 millions d'euros et le résultat annuel consolidé d'un montant de 57,8 millions d'euros.

Les sociétés individuelles détiennent des capitaux propres positifs ; autrement dit, le statut des capitaux propres négatifs est justifié par les réserves consolidées. Celles-ci se composent essentiellement de facteurs de consolidation, tels que l'élimination des participations consolidées et des stocks de capitaux propres correspondants ainsi que le transfert des bénéfices des filiales. Étant donné que les valeurs comptables des participations dépassent - si l'on tient compte des réserves latentes - les capitaux propres inscrits au bilan des sociétés transférées, ceci conduit à une réduction des réserves du groupe dans les comptes consolidés établis selon les IFRS. La solidité des valeurs comptables des participations a été contrôlée dans le cadre des comptes individuels de la Société Générale Effekten GmbH pour l'exercice 2017.

La situation de trésorerie du Groupe n'est pas influencée par les capitaux propres négatifs.

Les variations des capitaux propres pendant l'exercice sont présentées dans le tableau d'évolution des capitaux propres consolidés à la page 8.

Les différentes sociétés du Groupe gèrent leurs besoins en capitaux propres en relation étroite avec la maison mère du Groupe.

La filiale BDK gère ses besoins en capitaux propres en fonction des exigences prudentielles de capital.

PRÉCISIONS CONCERNANT LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

NOTE 20 – PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

<i>(en KEUR)</i>	01.01.2017 – 31.12.2017		
	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit	430	(25 185)	(24 755)
Comptes à vue et prêts interbancaires	430	(25 185)	(24 755)
Titres et effets reçus en pension	-	-	-
Opérations avec la clientèle	147 886	-	147 886
Créances commerciales	-	-	-
Autres prêts à la clientèle	147 886	-	147 886
Dépôts à vue et comptes courants	-	-	-
Avances sur compte courant	-	-	-
Titres et effets reçus en pension	-	-	-
Opérations sur instruments financiers	203	-	203
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	-	-	-
Obligations émises	-	-	-
Dettes subordonnées et obligations convertibles	-	-	-
Autres instruments financiers	203	-	203
Instruments dérivés de couverture	-	-	-
Location-financement	20 094	-	20 094
Location-financement immobilier	-	-	-
Location-financement mobilier	20 094	-	20 094
Total des produits d'intérêts et charges d'intérêts	168 613	(25 185)	143 428

NOTE 21 – PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

<i>(en KEUR)</i>	01.01.2017 – 31.12.2017		
	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit	-	(186)	(186)
Opérations avec la clientèle	41 420	(14 516)	26 904
Opérations sur titres	-	-	-
Opérations sur marchés primaires	-	-	-
Transactions monétaires et opérations sur instruments financiers	-	-	-
Promesses de crédit et de garantie	-	(87)	(87)
Prestations de services	41 455	-	41 455
Autres	3 136	(2 813)	323
Total	86 011	(17 602)	68 409

NOTE 22 – DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

Aperçu des dépréciations d'actifs financiers :

<i>(en KEUR)</i>	Établissements de crédit	Prêts à la clientèle	Créances de location-financement	Groupes d'actifs homogènes	Actifs financiers disponibles à la vente
Dépréciations au 01.01.2017	-	-36 758	-4 383	-10 608	-
Dotations	-	-19 124	-3 339	-	-
Reprises disponibles	-	3 410	1 635	-	-
Charge de dépréciation nette	-	-15 714	-1 704	-	-
Reprises utilisées	-	7 762	1 018	-	-
Autres variations	-		225	-	-
Dépréciations au 31.12.2017	-	-44 710	-4 844	-10 608	-

Les « Dotations aux provisions pour dépréciation », « Reprises disponibles » et « Reprises utilisées » sont inscrites au poste « Coût du risque » du compte de résultat.

NOTE 23 – COÛT DU RISQUE

Aperçu des coûts du risque :

<i>en KEUR</i>	01.01.2017 – 31.12.2017
Risque de contrepartie	
Dotations nettes pour dépréciations	(14 693)
Pertes non couvertes	-
<i>sur créances irrécouvrables</i>	-
<i>sur autres risques</i>	-
Montants réalisés	3 331
<i>sur créances irrécouvrables</i>	3 331
<i>sur autres risques</i>	-
Autres risques	
Dotations nettes aux autres provisions	366
Total	(10 996)

NOTE 24 – PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

Les produits des autres activités se composent des éléments suivants :

<i>en KEUR</i>	31.12.2017
Produits de la vente de biens en location simple	100 500
Remboursement d'allocations sur biens en location simple	2 426
Produits de la location simple	102 818
Autres produits de la location simple	17 271
Produits découlant de frais pour retard de paiement	112
Autres produits	4 076
Total	227 203

Les charges des autres activités se composent des éléments suivants :

<i>en KEUR</i>	31.12.2017
Remises sur location simple	-3 345
Pertes comptables liées à la vente de biens en location simple	-84 090
Amortissements sur biens en location simple	-82 119
Autres dépenses de location-financement	-25 665
Dépenses d'inventaire	-1 730
Dépenses pour des activités autres que les activités bancaires	-52 036
Autres remises	-2 304
Total	-251 289

NOTE 25 – TRANSACTIONS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

Le tableau suivant présente les actifs et passifs découlant de transactions en monnaie étrangère :

	31.12.2017	
<i>(en KEUR)</i>	Actifs	Passifs
SEK	302 456	302 456
USD	7 133	7 133
GBP	25 993	25 993
AUD	-	-
Autres devises	5 387	5 387
Total	340 968	340 968

Durant l'exercice 2017, des transactions en monnaie étrangère ont été conclues pour un montant de 302 millions d'euros en SEK et de 26 millions d'euros en GBP. Tous les actifs et passifs découlant de transactions en monnaie étrangère doivent être enregistrés au poste du bilan « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » à la date de clôture des comptes.

NOTE 26 – DIVIDENDES VERSÉS

Les associés minoritaires Beteiligungsgesellschaft des Kfz-Gewerbes mbH et Techno Versicherungsdienst GmbH participent au capital de la Bank Deutsches Kraftfahrzeuggewerbe GmbH qui appartient au Groupe. Lors de l'exercice 2017, ces associés ont bénéficié d'une distribution de bénéfices d'un montant de 265 KEUR pour l'exercice 2016.

AUTRES INFORMATIONS

NOTE 27 – INFORMATION SECTORIELLE

Tel que décrit ci-après, le Groupe dispose de trois segments opérationnels qui représentent les domaines d'activité stratégiques du Groupe. Ces segments offrent différents produits et services et sont gérés séparément les uns des autres. Le récapitulatif ci-après décrit les domaines d'activité de chaque segment opérationnel du Groupe.

Segments opérationnels	Domaines d'activité
Global Banking and Investor Solutions	Le domaine d'activité de ce segment est l'émission de warrants et de certificats via la maison mère du groupe Société Générale Effekten GmbH. Les warrants et certificats sont vendus aux parties contractantes qui sont toutes des filiales à 100 % de la Société Générale S.A., Paris, ou la maison mère elle-même.
Financial Services to Corporates and Retails	Ce segment regroupe toutes les activités entrant dans le cadre d'une société de leasing indépendante des constructeurs. Ceci comprend notamment l'offre, à des concessionnaires automobiles et à leurs clients, de solutions de financement et de prestations de services sur tout ce qui a trait à l'automobile. L'éventail de produits couvre tous les processus financiers pertinents pour un concessionnaire automobile, tels que financement des ventes et leasing, financement des achats et assurances. De plus, ce segment propose aussi aux concessionnaires automobiles des solutions informatiques intelligentes, telles que des services web et un système POS conçu par ses soins.
Asset Management	Le domaine d'activité de ce segment comprend la gestion de fonds de placement dans le cadre du « modèle KVG » et l'internalisation de l'administration des fonds d'autres sociétés de gestion de capitaux. Des placements directs continuent d'être administrés. Ces prestations de services sont fournies essentiellement aux clients européens.

<i>(en KEUR)</i>	Global Banking and Investor Solutions	Financial Services to Corporates and Retails	Asset Management	Groupe
Produit net bancaire	-2 992	159 931	28 627	185 566
Frais administratifs	162	-75 367	-41 465	-116 670
Résultat brut d'exploitation	-2 830	84 564	-12 838	68 897
Coût du risque	-	-10 996	-	-10 996
Résultat d'exploitation	-2 830	73 568	-12 838	57 900
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	17	-6	11
Résultat avant impôts	-2 830	73 585	-12 844	57 911
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
Résultat net de toutes les sociétés du périmètre de consolidation	-2 830	73 585	-12 844	57 911
Participations ne donnant pas le contrôle	-	112	-	112
Résultat net (part du Groupe)	-2 830	73 473	-12 844	57 799
Actifs	5 222 139	4 822 342	44 771	10 089 252
Passifs	5 683 331	4 409 924	25 796	10 119 051

Les écarts des actifs et passifs des segments présentés ci-dessus par rapport à ceux comptabilisés au bilan des entreprises individuelles résultent de la situation de consolidation ainsi que de l'élimination d'impôts différés, mis à part pour la société dominante.

NOTE 28 – AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Outre les dettes enregistrées au bilan, le Groupe compte aussi d'autres engagements financiers hors bilan, découlant d'opérations sur certificats, de promesses de crédit irrévocables et de contrats de services. Les différentes échéances sont présentées dans le tableau suivant :

<i>(en KEUR)</i>	31.12.2017
Échéance à un an au plus	168 248
Échéance de un à cinq ans	1 284
Échéance à plus de cinq ans	-
Total	169 532

NOTE 29 – TRANSACTIONS AVEC LES ENTREPRISES ET LES PERSONNES LIÉES

Sont considérées comme des parties liées au Groupe conformément à l'IAS 24 les personnes physiques ainsi que les entreprises que le Groupe contrôle ou sur lesquelles il peut exercer une influence notable ou par lesquelles le Groupe lui-même est contrôlé ou influencé notablement.

Les parties liées au Groupe sont notamment :

- des personnes occupant une position clé ainsi que leurs membres proches de la famille
- la société mère supérieure, à savoir la banque Société Générale, ainsi que les entreprises du même groupe
- les entreprises du même groupe de la Société Générale Effekten GmbH (filiales)

TRANSACTIONS AVEC DES PERSONNES LIÉES OCCUPANT UNE POSITION CLÉ

Les gérants de la SG Effekten GmbH sont considérés comme des membres occupant une position clé dans la société. Jusqu'au 31 décembre 2017, les gérants ont perçu une rémunération de 22 KEUR comme prestations à brève échéance.

Les gérants actuels Madame Françoise Esnouf, Monsieur Helmut Höfer et Monsieur Rainer Welfens sont des employés de la Société Générale S.A., succursale Francfort sur-le-Main (maison mère de la Société Générale Effekten GmbH).

TRANSACTIONS AVEC DES FILIALES

Des transactions avec des filiales n'ont pas eu lieu durant l'exercice 2017.

TRANSACTIONS AVEC DES ENTREPRISES DU MÊME GROUPE

La Société Générale Effekten GmbH est une filiale à 100 % de la Société Générale Francfort, succursale de la Société Générale S.A. Paris. Pour cette raison, elle est intégrée entièrement dans les comptes consolidés de cette dernière. La Société Générale Effekten GmbH a pour objet l'émission de warrants et de certificats qui sont vendus entièrement à la maison mère Société Générale S.A., Paris, à la Société Générale Option Europe S.A., Paris, à la succursale de la Société Générale à Madrid ainsi qu'à l'inora LIFE Limited, Dublin. Toutes les parties contractantes sont des filiales à 100 % de la Société Générale S.A., Paris, ou la maison mère proprement dite. S'agissant des warrants et certificats émis, la Société effectue des opérations de couverture avec la Société Générale S.A., Paris.

Un aperçu des entreprises consolidées et non consolidées de la Société Générale Effekten GmbH figure dans l'exposé du périmètre de consolidation (cf. Note 2).

Transactions en rapport avec les entreprises liées :

(en KEUR)	Soldes au 31.12.2017
Actif	5 355 418
Passif*	8 117 671
Produits	3 338 491
Charges	-3 340 474

*Les placements auprès de tiers sont calculés séparément des montants inscrits au passif.

Des transactions avec des personnes occupant une position clé ont eu lieu pour un montant de 22 KEUR (rémunération mensuelle).

NOTE 30 – OPÉRATIONS FIDUCIAIRES

Outre les opérations inscrites au bilan, le Groupe agit dans le cadre d'un contrat fiduciaire avec l'associée unique Société Générale S.A., Paris. Dans le cadre de cette activité fiduciaire, la Société Générale Effekten GmbH se charge de l'émission d'instruments de dettes en nom propre et pour le compte de la Société Générale S.A., Paris. Les certificats émis dans le cadre d'opérations fiduciaires sont couverts par des opérations de couverture de même montant. La Société n'ayant pas le pouvoir de disposer de ces montants, aucune comptabilisation correspondante ne figure au bilan. Le volume des opérations fiduciaires évaluées à la juste valeur s'élève à 919 845 KEUR le jour de la clôture des comptes.

NOTE 31 – ÉVÉNEMENTS ESSENTIELS ULTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE DES COMPTES

Aucun autre événement ayant une incidence majeure sur l'actif, les résultats et la situation financière de la Société n'a eu lieu depuis la date de clôture des comptes.

NOTE 32 – INFORMATIONS SUR LES PRINCIPAUX RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Concernant l'organisation générale de la gestion des risques, nous renvoyons aux précisions fournies dans le rapport de gestion du Groupe au 31 décembre 2017.

RISQUES DE CONTREPARTIE

Aperçu des risques de contrepartie par poste du bilan sur la base des valeurs comptables :

<i>(en KEUR)</i>	31.12.2017
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5 194 717
Actifs financiers disponibles à la vente	74 321
Prêts et créances sur les établissements de crédit	157 587
Prêts et créances sur la clientèle	3 629 045
Actifs d'impôts	25 537
Créances de location-financement	428 203
Autres actifs/immobilisations corporelles	576 273
Total	10 085 683

En outre, il existe également des promesses de crédit d'un montant nominal de 166 600 KEUR.

Les principaux risques de contrepartie résultent exclusivement du segment Financial Services to Corporates and Retails.

Le système de notation dans ce segment s'appuie sur une évaluation systématique des risques de crédit à l'aide de modèles qui évaluent les paramètres internes conformément aux réglementations de Bâle.

Lors du calcul des exigences de fonds propres d'après la méthode avancée basée sur des modèles de notation internes (Advanced Internal Ratings Based : A-IRB), les paramètres suivants prévus par la réglementation de Bâle sont utilisés :

- Le risque de défaut (Exposure at Default, EAD) est défini comme le risque encouru par le Groupe en cas de défaut de la contrepartie. L'EAD regroupe les risques inscrits au bilan (prêts, créances, produits à recouvrer, transactions du marché, etc.) ainsi que les risques hors bilan qui sont convertis en valeurs comptables correspondantes à l'aide de facteurs de conversion internes ou réglementaires (Credit Conversion Factor, CCF). (hypothèse de tirage)
- La probabilité de défaut (PD) est la probabilité qu'une contrepartie soit défaillante sur un horizon à un an.
- Le taux de perte (Loss Given Default, LGD) est le rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut.

Ces paramètres permettent d'estimer les exigences prudentielles de fonds pour le calcul des actifs pondérés en fonction des risques (Risk Weighted Assets, RWA) ainsi que de la perte attendue (Expected Loss, EL), c.-à-d. la perte qui pourrait survenir au regard de la qualité de la transaction, de la solidité de la contrepartie et de toutes les mesures qui ont été prises pour atténuer le risque.

La « Credit-Value at Risk » (valeur en risque de crédit) avec un niveau de confiance de 99,90 % au 31 décembre 2017 se présente comme suit :

<i>en MEUR</i>	Financement des ventes			
	EAD	Perte attendue	Perte inattendue	Credit Value at Risk
Clients particuliers	3 011,4	14,1	39,3	53,4
Clients professionnels	472,1	5,0	10,6	15,5
Portefeuille global	3 483,5	19,1	49,9	68,9

<i>en MEUR</i>	Financement des achats			
	EAD	Perte attendue	Perte inattendue	Credit Value at Risk
Sans garantie du fabricant	122,6	6,6	4,6	11,2
Avec garantie du fabricant	67,1	0,7	4,1	4,8
Portefeuille global	189,7	7,3	8,7	16,0

<i>en MEUR</i>	EAD	Perte attendue	Leasing	
			Perte inattendue	Credit Value at Risk
Clients professionnels	190,9	0,9	5,1	6,0
Clients particuliers	729,5	5,8	18,7	24,5
Portefeuille global	920,3	6,7	23,8	30,5

En ce qui concerne le financement des achats, le portefeuille vendu sans recours au sein du Groupe n'est pas pris en compte dans le calcul.

Le portefeuille du Groupe dans le financement des ventes se répartit entre les clients particuliers et les clients professionnels. Les petites entreprises ainsi que les indépendants sont enregistrés comme clients professionnels. Suite à une large diversification, nous présentons des risques individuels relativement réduits. Plus de 90 % des contrats de prêt représentent un volume de crédit inférieur à 25 000 EUR.

Pour ce qui est du financement des achats, nous comptons 1 279 engagements de crédit, les 307 emprunteurs les plus importants représentant une part de 70 % du volume de crédit.

Pour mesurer les risques de concentration dans les opérations de leasing de l'ALD LF, on utilise l'indice de Herfindahl. Il s'agit en l'occurrence d'une méthode « sans modèle » de quantification du risque de concentration. Les portefeuilles bien diversifiés affichent un indice proche de '0', tandis que les portefeuilles très concentrés atteignent des valeurs voisines de 1,0. Au 31 décembre 2017, le portefeuille de nouveaux contrats ainsi que le portefeuille de contrats existants présentent des valeurs comprises entre 0,23 et 0,46, en ce qui concerne les classes de grandeur, les échéances et les marques.

RISQUES DE MARCHÉ

Tous les risques de marché découlant de warrants et de certificats émis sont entièrement couverts par des opérations de couverture conclues avec la Société Générale S.A, Paris. Par conséquent, la Société n'est pas soumise à des risques de variation des prix, ni à des risques de change pas plus qu'à des risques de variation du taux d'intérêt.

Les risques de marché découlant des opérations de location du Groupe comprennent essentiellement les risques de valeur résiduelle pris en charge par le Groupe. Durant l'exercice 2017, le risque de valeur résiduelle a été pris en charge pour 54 % des nouveaux contrats (48 % l'année précédente). Ainsi, la part des véhicules pour lesquels le risque de valeur résiduelle est supporté s'élève à 53 % (année précédente : 52 %) du volume total. Si les risques de valeur résiduelle sont pris en charge, il existe alors en général un contrat de location simple et celui-ci n'entraîne pas l'inscription au bilan d'un instrument financier. Si le risque de valeur résiduelle est couvert (en règle générale par des garanties ou des accords de rachat conclus avec les concessionnaires), une classification des contrats de location-financement a lieu et, de ce fait, l'inscription au bilan d'un instrument financier. L'instrument financier proprement dit n'est cependant soumis à aucun risque du marché mais uniquement à d'éventuels risques de défaut de garanties.

RISQUE D'ILLIQUIDITÉ

Le Groupe se refinance pour l'essentiel par l'intermédiaire d'entreprises du groupe supérieur. Les principes et les règles valables pour la gestion du risque d'illiquidité sont fixés au niveau des instances de la Société Générale S.A..

Au 31 décembre 2017, il existait avec la succursale de la Société Générale S.A. à Francfort une ligne de crédit de la Société Générale Effekten GmbH d'un montant de 10 millions d'euros, laquelle n'a pas été utilisée.

L'objectif prioritaire de la gestion du risque d'illiquidité est de garantir le refinancement des activités du Groupe à des coûts optimaux, tout en gérant le risque d'illiquidité et en respectant les prescriptions légales. Le système de gestion des liquidités permet la création d'une structure cible composée d'actifs et de passifs pour le bilan et conforme à la propension au risque définie par le conseil d'administration.

- La structure des actifs doit permettre aux domaines d'activité de développer leur activité sans dépenser trop de liquidités et en accord avec la structure de la valeur cible des passifs. Ce développement doit veiller à respecter les limites de liquidités fixées au sein du Groupe (dans le cas d'un scénario statique ou extrême) et tenir compte des exigences prudentielles.
- La structure des passifs dépend de la capacité des domaines d'activité à emprunter des fonds auprès d'établissements de crédit et de clients ainsi que de la capacité du Groupe à emprunter durablement des fonds sur les marchés en tenant compte de sa propension au risque. Le système de gestion s'appuie sur une mesure et limitation des impasses de liquidité des domaines d'activité dans des scénarios de référence ou des situations extrêmes, de leur besoin de financement auprès du Groupe, des emprunts contractés par le Groupe sur le marché, des actifs appropriés disponibles et de la contribution des domaines d'activité aux chiffres clés prudentiels.
- Dans le cadre de l'exécution de leurs activités, les domaines d'activité doivent tenir compte d'impasses statiques survenant en cas de manques de liquidités ou de moindres liquidités en s'adressant au service central de trésorerie de la maison mère. Celle-ci peut, le cas échéant, maintenir une position de conversion / conversion inverse, qu'elle doit surveiller et gérer dans le cadre des limites de risques qui lui sont imposées.
- Les stress-tests internes de liquidités déterminés sur la base de scénarios systémiques, spécifiques ou combinés sont suivis par la maison mère. Ils servent à garantir que l'horizon temporel fixé par le conseil d'administration pour la pérennité de l'entreprise soit respecté et à calibrer le montant de la réserve de liquidité. Ils s'accompagnent d'un plan d'urgence (Contingency Funding Plan) qui prévoit les mesures à prendre en cas de crise de trésorerie.
- Les besoins de financement des domaines d'activité (à court et long terme) sont limités selon les objectifs concernant l'évolution des activités et en fonction des capacités et des objectifs du Groupe à emprunter des capitaux extérieurs.
- Un plan de refinancement à long terme est établi pour couvrir les futurs remboursements et financer la croissance des domaines d'activité.
- Les ressources financières à court terme du Groupe sont dimensionnées de manière à pouvoir financer les besoins à court terme des domaines d'activité sur les horizons prévus pour la gestion de placement

et dans le cadre des obligations applicables à l'activité. Tel que mentionné ci-dessus, elles sont dimensionnées en fonction de la réserve de liquidité, côté actif, de l'horizon de survie fixé dans des conditions extrêmes et de l'objectif fixé pour les ratios prudentiels de liquidité (LCR/NSFR).

- Enfin, les frais de liquidité sont limités par l'échelle interne de refinancement. Les financements attribués aux domaines d'activité leur sont facturés sur la base d'échelles qui reflètent les frais de liquidité du Groupe. Ce système a pour objectif d'optimiser l'utilisation de sources de financement externes par les domaines d'activité. Il sert à gérer l'équilibre du financement dans le bilan.

D'après l'estimation des différentes sociétés du Groupe et du point de vue du groupe Société Générale Effekten GmbH, aucun risque d'illiquidité n'est relevé actuellement pour le Groupe.

Au 31 décembre 2017, les créances et dettes du Groupe présentent les échéances suivantes :

Créances :

<i>(en KEUR)</i>	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans	Échéance indéterminée	31.12.2017
Créances sur les banques centrales	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	447 623	1 050 950	825 537	595 139	2 275 468	5 194 717
Actifs financiers disponibles à la vente	71 102	322	1 288	1 609	-	74 321
Créances sur les établissements de crédit	142 987	-	14 600	-	-	157 587
Créances sur la clientèle	377 963	963 540	2 227 382	60 160	-	3 629 045
Créances de location-financement	38 359	95 664	293 646	534	-	428 203
Autres actifs	208 281	109 752	285 620	1 726	-	605 379
Total des créances	1 286 315	2 220 228	3 648 073	659 168	2 275 468	10 089 252

Dettes :

<i>(en KEUR)</i>	<u>jusqu'à 3</u> <u>mois</u>	<u>de 3 mois</u> <u>à 1 an</u>	<u>de 1 à 5</u> <u>ans</u>	<u>à plus de</u> <u>5 ans</u>	<u>Échéance</u> <u>indéterminée</u>	<u>31.12.2017</u>
Dettes envers les banques centrales	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat, hors produits dérivés	441 498	1 050 950	825 537	595 139	2 279 011	5 192 135
Dettes envers les établissements de crédit	430 034	899 093	2 144 499	407 345	-	3 880 971
Dettes envers la clientèle	1 997	-	-	-	-	1 997
Dettes représentées par un titre	104 394	276 634	416 624	-	-	797 652
Autres dettes	163 345	19 850	42 030	-	-	225 289
Total des dettes	1 135 086	2 246 527	3 428 690	1 002 548	2 279 012	10 098 044
Promesses de crédit obtenues	5 900	26 550	134 150	-	-	166 600
Promesses de garantie obtenues	-	-	-	-	-	-
Total des engagements						166 600

Concernant la présentation des autres risques, nous renvoyons au rapport de gestion.

NOTE 33 – INFORMATIONS CONFORMÉMENT AU § 315E DU CODE DE COMMERCE ALLEMAND (HGB)

Frais de personnel

Les frais de personnel pour l'exercice 2017 se composent comme suit :

<i>en KEUR</i>	<u>01.01.2017 – 31.12.2017</u>
Salaires et traitements	55 400
Charges sociales	9 607
<i>dont charges de retraite</i>	913

Effectif

L'effectif moyen durant l'exercice 2017 se décomposait de la manière suivante :

	<u>Hommes</u>	<u>Femmes</u>	<u>Total</u>
Global Banking and Investor Solutions	2	1	3
Financial Services to Corporates and Retails	333	376	709
Asset Management	119	92	211
Total	454	468	923

Rémunérations de la Direction

La SG Francfort a perçu 600 EUR par mois pour l'activité des gérants, le total de leurs rémunérations durant l'exercice 2017 s'élevant par conséquent à 21 600 EUR.

Indications concernant les honoraires d'audit comptabilisés comme charges au cours de l'exercice

Les honoraires versés pour la vérification des comptes consolidés, en tenant compte des entreprises intégrées dans les comptes consolidés, et comptabilisés comme charges dans l'exercice 2017 s'élèvent à

- 717 KEUR pour les prestations de vérification des comptes
- 90 KEUR pour d'autres prestations de certification
- 0 KEUR pour les prestations de conseil fiscal
- 0 KEUR pour prestations diverses

Parmi les prestations de vérification des comptes, une vérification volontaire des comptes de l'exercice 2016 selon les IFRS au niveau de la Société Générale Effekten GmbH a occasionné des dépenses d'un montant de 126 393 EUR.

Les autres prestations de certification ont occasionné des dépenses engagées pour un rapport ISAE 3402 ainsi que pour la vérification des concepts spécialisés et processus et d'un rapport d'essai conformément au § 38 de l'ordonnance relative aux produits dérivés dans le segment Asset Management.

En outre, une vérification accompagnant le projet de mise en œuvre de l'IFRS 9 a été convenue au niveau du segment Financial Services to Corporates and Retails durant l'exercice 2017 au cours duquel elle a débuté.

Francfort, le 30 avril 2018

La Direction

Françoise Esnouf

Helmut Höfer

Rainer Welfens

Certification des représentants légaux

Nous assurons en notre âme et conscience que les comptes consolidés donnent une image fidèle de l'actif, de la situation financière et des résultats du Groupe, conformément aux principes comptables à appliquer, et que le rapport de gestion du Groupe présente l'évolution des affaires, y compris le résultat d'exploitation, et la situation du Groupe de manière à en donner une image correspondant à la situation réelle, et décrit les principales chances et les risques majeurs liés à l'évolution future du Groupe.

Francfort sur-le-Main, le 30 avril 2018

La direction

Société Générale Effekten GmbH

Françoise Esnouf

Helmut Höfer

Rainer Welfens

CERTIFICATION DES COMPTES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES INDÉPENDANT

À l'attention de la Société Générale Effekten GmbH, Francfort sur-le-Main

NOTE CONCERNANT LA VÉRIFICATION DES COMPTES CONSOLIDÉS ET DU RAPPORT DE GESTION DU GROUPE

Opinions d'audit

Nous avons vérifié les comptes consolidés de la Société Générale Effekten GmbH, Francfort sur-le-Main, et de ses filiales (le Groupe) - comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2017, l'état du résultat global consolidé, l'évolution des capitaux propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des méthodes comptables significatives. En outre, nous avons vérifié le rapport de gestion du Groupe de la Société Générale Effekten GmbH, Francfort sur-le-Main, pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017. Nous n'avons pas vérifié le contenu des éléments du rapport de gestion du Groupe mentionnés dans la partie « Autres informations » de notre certification des comptes, en accord avec les dispositions légales allemandes.

Compte tenu des conclusions auxquelles nous sommes parvenus lors de notre vérification

- les comptes consolidés ci-joints satisfont, sur tous les points essentiels, aux normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'elles doivent être appliquées dans l'UE, et aux dispositions légales allemandes à appliquer à titre complémentaire d'après le § 315e al. 1 du HGB, et donnent une image fidèle de l'actif et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2017 ainsi que de ses résultats pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, en respectant lesdites dispositions et
- le rapport de gestion du Groupe ci-joint donne dans l'ensemble une image exacte de la situation du Groupe. Sur tous les points essentiels, ce rapport de gestion du Groupe est en conformité avec les comptes consolidés, satisfait aux dispositions légales allemandes et présente avec exactitude les chances et les risques liés à l'évolution future. Notre opinion d'audit concernant le rapport de gestion du Groupe ne s'étend pas au contenu des éléments de ce rapport mentionnés dans la partie « Autres informations » de notre certification des comptes.

Conformément au § 322 al. 3 phrase 1 du HGB, nous déclarons que notre vérification n'a mené à aucune objection à la régularité des comptes consolidés et du rapport de gestion du Groupe.

Base des opinions d'audit

Nous avons effectué la vérification des comptes consolidés et du rapport de gestion du Groupe en conformité avec le § 317 du HGB et le règlement de l'UE concernant les commissaires aux comptes (n° 537/2014 ; abrégé ci-après « Règl. UE CC »), en respectant les principes de vérification des comptes en bonne et due forme, définis par l'Institut allemand des commissaires aux comptes (IDW). La responsabilité qui nous incombe en vertu de ces dispositions et principes est décrite en détail dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes concernant la vérification des comptes consolidés et du rapport de gestion du Groupe » de notre certification des comptes. Conformément aux dispositions du droit européen ainsi qu'aux prescriptions du droit professionnel et commercial allemand, nous sommes indépendants des sociétés du Groupe et avons rempli nos autres obligations professionnelles allemandes en conformité avec ces exigences. En outre, nous déclarons conformément à l'article 10 al. 2 let. f) du Règl. UE CC que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit interdits selon l'article 5 al. 1 du Règl. UE CC. Nous sommes d'avis que les justificatifs que nous avons obtenus dans le cadre de la vérification sont suffisants et appropriés pour servir de base à nos opinions d'audit concernant les comptes consolidés et le rapport de gestion du Groupe.

Éléments clés de l'audit pour la vérification des comptes consolidés

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre pouvoir d'appréciation, étaient les plus importants pour notre vérification des comptes consolidés pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017. Ces éléments ont été considérés dans leur ensemble dans le cadre de notre vérification des comptes consolidés et pris en compte pour former notre opinion d'audit ; nous n'émettons aucune opinion d'audit séparée concernant ces éléments.

Nous présentons ci-après la première consolidation des filiales acquises dans le cadre de restructurations internes au Groupe, qui, selon nous, constitue l'élément clé de l'audit.

Nous avons structuré la présentation de cet élément clé de l'audit comme suit :

- a) Description des faits (y compris renvoi aux indications y afférentes dans les comptes consolidés)

- b) Procédure d'audit

Première consolidation des filiales acquises dans le cadre de restructurations internes au Groupe

- a) Les actifs (4 473 233 KEUR) et les passifs (4 104 425 KEUR) acquis dans le cadre du regroupement d'entreprises au 1^{er} janvier 2017 avec les filiales Société Générale Securities Services GmbH, Unterföhring, et ALD Lease Finanz GmbH, Hambourg, sont repris aux valeurs comptables consolidées dans les comptes consolidés de la Société.

Le regroupement d'entreprises a eu lieu dans le cadre de l'acquisition d'entreprises sous contrôle commun. Conformément à l'IDW RS HFA 2 Tz. 21 en relation avec les normes IAS 8.10 à IAS 8.12, les actifs et passifs repris ont été évalués à l'aide des valeurs comptables consolidées de la maison mère à la date de la transaction, étant donné que les représentants légaux considèrent les comptes consolidés de la Société Générale Effekten GmbH comme des comptes consolidés partiels de la maison mère Société Générale S.A., Paris/France, et n'ont par conséquent pas inscrit au bilan le regroupement d'entreprises d'après l'IFRS 3, conformément à l'IFRS 3.2 lettre c). La différence entre la contrepartie accordée et le solde des valeurs comptables consolidées des actifs et passifs repris a été imputée sur les capitaux propres pour un montant de 38 425 KEUR.

L'acquisition des participations représente la transaction la plus importante de l'exercice et s'accompagne de l'obligation d'établir pour la première fois des comptes consolidés selon les IFRS. Compte tenu de la complexité des faits ainsi que du grand nombre et de l'importance des actifs et passifs repris, nous avons classé la première consolidation comme élément clé de l'audit.

Les indications des représentants légaux concernant l'acquisition des participations ainsi que la reprise des valeurs comptables consolidées de la maison mère figurent dans les parties « Note 2 – Périmètre de consolidation » et « Note 3 – Principes comptables et méthodes d'évaluation ».

- b) Nous avons vérifié la justesse de la reprise des valeurs comptables consolidées de la maison mère à la date d'acquisition des deux filiales au 1^{er} janvier 2017.

À cet égard, nous avons d'abord saisi l'hypothèse émise par les représentants légaux concernant le classement du sous-groupe en tant que partie des comptes consolidés d'une entreprise supérieure en tenant compte, au moyen d'entretiens, des principaux destinataires des comptes consolidés partiels et de l'activité de la Société.

De plus, des opérations de vérification substantielles nous ont permis de saisir la reprise réglementaire des valeurs comptables consolidées des actifs et passifs des filiales au 1^{er} janvier 2017 dans les comptes consolidés de la Société, telles qu'elles ont été intégrées dans les comptes consolidés de la société mère au 31 décembre 2016 assortis d'une certification des comptes sans réserve attribuée dans le cadre d'un audit réalisé conjointement par Deloitte et Associés, France et Ernst & Young et Autres, France. À cet effet, nous avons demandé au commissaire aux comptes chargé de vérifier les comptes consolidés de nous remettre les rapports établis selon les IFRS et intégrés dans les comptes consolidés vérifiés de la Société Générale S.A., Paris/France. Sur la base d'opérations de vérification au cas par cas, nous avons évalué si la différence entre la contrepartie accordée et le solde des valeurs comptables consolidées des actifs et passifs repris a été imputée correctement sur les « capitaux propres », quant à sa nature et son montant.

Autres informations

Les représentants légaux ont la responsabilité des autres informations. Celles-ci comprennent

- le renvoi fait dans la partie E. du rapport de gestion du Groupe à la déclaration non financière consolidée libératoire de la Société Générale S.A., Paris/France conformément au § 315b al. 2 du HGB et
- la certification des représentants légaux concernant les comptes consolidés et le rapport de gestion du Groupe conformément au § 297 al. 2 phrase 4 ou au § 315 al. 1 phrase 5 du HGB.

Nos opinions d'audit concernant les comptes consolidés et le rapport de gestion du Groupe ne s'étendent pas aux autres informations ; en conséquence, nous n'émettons ni une opinion d'audit ni une quelconque autre forme de conclusion d'audit à leur sujet.

Dans le cadre de notre vérification des comptes consolidés, nous avons la responsabilité de lire les autres informations et de juger en l'occurrence si elles

- présentent d'importantes divergences par rapport aux comptes consolidés, au rapport de gestion du Groupe ou aux informations que nous avons acquises lors de la vérification ou
- si elles paraissent comporter par ailleurs de fausses déclarations majeures.

Responsabilité des représentants légaux et du comité d'audit concernant les comptes consolidés et le rapport de gestion du Groupe

Les représentants légaux ont la responsabilité d'une part d'établir des comptes consolidés, qui satisfont sur tous les points essentiels aux IFRS, telles qu'elles doivent être appliquées dans l'UE, et aux dispositions légales allemandes à appliquer à titre complémentaire d'après le § 315e al. 1 du HGB, et d'autre part de veiller à ce que les comptes consolidés donnent une image fidèle de l'actif, de la situation financière et des résultats du Groupe, en respectant lesdites dispositions. En outre, les représentants légaux sont responsables des contrôles internes qu'ils ont déterminés comme étant nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas de fausses déclarations majeures – volontaires ou involontaires.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, les représentants légaux sont responsables de juger la capacité du Groupe à poursuivre son activité. Par ailleurs, ils ont la responsabilité d'indiquer des faits en rapport avec la poursuite de l'activité du Groupe, dès lors qu'ils s'avèrent pertinents. En outre, ils sont responsables d'établir un bilan sur la base du principe comptable de la poursuite de l'activité du Groupe, à moins que l'intention n'existe de liquider le Groupe ou de mettre fin à son activité ou qu'aucune alternative réaliste à cette intention n'existe.

En outre, les représentants légaux ont la responsabilité d'établir un rapport de gestion du Groupe qui donne dans l'ensemble une image exacte de la situation du Groupe et est en conformité avec les comptes consolidés sur tous les points essentiels, satisfait aux dispositions légales allemandes et présente avec exactitude les chances et les risques liés à l'évolution future. De plus, les représentants légaux sont responsables des dispositions et des mesures (systèmes) qu'ils ont jugées nécessaires pour permettre l'établissement d'un rapport de gestion du Groupe en conformité avec les dispositions légales allemandes à appliquer et pour pouvoir fournir des justificatifs suffisants et appropriés des déclarations contenues dans le rapport de gestion du Groupe.

Le comité d'audit est responsable de la surveillance du processus comptable du Groupe pour l'établissement des comptes consolidés et du rapport de gestion du Groupe.

Responsabilité du commissaire aux comptes concernant les comptes consolidés et le rapport de gestion du Groupe

Notre objectif consiste, d'une part, à obtenir une certitude suffisante nous assurant que les comptes consolidés dans leur ensemble ne comportent pas de fausses déclarations majeures – volontaires ou involontaires - et que le rapport de gestion du Groupe donne dans l'ensemble une image exacte de la situation du Groupe, qu'il est en conformité sur tous les points essentiels avec les comptes consolidés ainsi qu'avec les informations que nous avons acquises lors de la vérification, qu'il satisfait aux dispositions légales allemandes et qu'il présente avec exactitude les chances et les risques liés à l'évolution future et, d'autre part, à attribuer une certification des comptes qui comporte nos opinions d'audit sur les comptes consolidés et le rapport de gestion du Groupe.

Une certitude suffisante est un niveau de certitude élevé mais pas une garantie qu'une vérification effectuée en conformité avec le § 317 du HGB et le Règl. UE CC, en respectant les principes allemands de vérification des comptes en bonne et due forme, définis par l'Institut allemand des commissaires aux comptes (IDW), détecte systématiquement une fausse déclaration majeure. De fausses déclarations peuvent résulter d'infractions ou d'erreurs et sont considérées comme majeures si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influencent, individuellement ou dans leur ensemble, les décisions économiques prises par leurs destinataires sur la base de ces comptes consolidés et de ce rapport de gestion du Groupe.

Au cours de la vérification, nous exerçons notre pouvoir d'appréciation et conservons une position critique. En outre,

- nous identifions et évaluons les risques de fausses déclarations majeures – volontaires ou involontaires – dans les comptes consolidés et le rapport de gestion du Groupe, prévoyons et effectuons des opérations de vérification en réaction à ces risques et obtenons, dans le cadre de la vérification, des justificatifs suffisants et appropriés pour servir de base à nos opinions d'audit. Le risque que de fausses déclarations majeures ne soient pas décelées est plus important en cas d'infractions qu'en cas d'erreurs car les infractions peuvent inclure des manœuvres frauduleuses, des falsifications, des indications volontairement incomplètes, des déclarations mensongères ou l'annulation de contrôles internes ;
- nous acquérons une compréhension aussi bien du système de contrôle interne pertinent pour la vérification des comptes consolidés que des dispositions et mesures pertinentes pour la vérification du rapport de gestion du Groupe afin de prévoir des opérations de vérification qui soient appropriées dans les circonstances données, sans avoir néanmoins pour but d'émettre une opinion d'audit relative à l'efficacité de ces systèmes ;
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées par les représentants légaux et l'acceptabilité des valeurs estimées présentées par les représentants légaux ainsi que des indications y afférentes ;
- nous tirons des conclusions sur le caractère approprié du principe comptable appliqué par les représentants légaux quant à la poursuite de l'activité du Groupe et, sur la base des justificatifs obtenus dans le cadre de la vérification, en déduisons si une incertitude majeure ressort d'événements ou de circonstances pouvant faire douter sérieusement de la capacité du Groupe à poursuivre son activité. Si nous arrivons à la conclusion qu'une telle incertitude majeure existe, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans la certification des comptes, sur les indications correspondantes dans les comptes consolidés et le rapport de gestion du Groupe ou, si ces indications ne sont pas appropriées, de modifier notre opinion d'audit en conséquence. Nous tirons nos conclusions sur la base des justificatifs obtenus dans le cadre de la vérification jusqu'à la date de notre certification des comptes. Des circonstances ou événements futurs peuvent toutefois conduire à ce que le Groupe ne puisse plus poursuivre son activité ;

- nous évaluons la représentation globale, la structure et le contenu des comptes consolidés, y compris les données y afférentes, et jugeons si les comptes consolidés présentent les opérations et événements rapportés de manière à donner une image fidèle de l'actif, de la situation financière et des résultats du Groupe, en respectant les IFRS, telles qu'elles doivent être appliquées dans l'UE, et les dispositions légales allemandes à appliquer à titre complémentaire d'après le § 315e al. 1 du HGB ;
- nous demandons des justificatifs suffisants et appropriés pour les informations comptables des entreprises ou activités au sein du Groupe afin d'émettre des opinions d'audit sur les comptes consolidés et le rapport de gestion du Groupe. Nous sommes responsables de l'instruction, de la surveillance et de la mise en œuvre de la vérification des comptes consolidés. Nous assumons la responsabilité exclusive de nos opinions d'audit ;
- nous évaluons la concordance du rapport de gestion du Groupe avec les comptes consolidés, sa conformité aux dispositions légales et l'image qu'il donne de la situation du Groupe.
- nous effectuons des opérations de vérification concernant les données prospectives présentées par les représentants légaux dans le rapport de gestion du Groupe. Sur la base de justificatifs suffisants et appropriés obtenus dans le cadre de la vérification, nous saisissons les hypothèses significatives à la base des données prospectives émises par les représentants légaux et évaluons si les données prospectives ont été déduites correctement de ces hypothèses. Nous n'émettons pas une opinion d'audit séparée sur les données prospectives ni sur les hypothèses sur lesquelles elles s'appuient. Un risque important et inévitable existe que des événements futurs s'écartent considérablement des données prospectives.

Nous discutons avec les responsables de la surveillance notamment de l'étendue prévue et du calendrier de la vérification ainsi que des constatations significatives de la vérification, y compris d'éventuels défauts du système de contrôle interne que nous avons constatés au cours de notre vérification.

Nous adressons aux responsables de la surveillance une déclaration stipulant que nous avons respecté les règles d'indépendance applicables et discutons avec eux de toutes les relations et autres faits raisonnablement susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que des mesures de protection prises à cet égard.

Nous déterminons, parmi les faits dont nous avons discuté avec les responsables de la surveillance, ceux qui étaient les plus importants pour la vérification des comptes consolidés dans la période sous revue et constituent, par conséquent, les éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans la certification des comptes, à moins que des lois ou d'autres prescriptions juridiques excluent leur déclaration publique.

AUTRES EXIGENCES LÉGALES ET JURIDIQUES

Autres indications conformément à l'article 10 du Règl. UE CC

Nous avons été choisis comme commissaire aux comptes par l'Assemblée des associés du 26 septembre 2017. Le 26 février / 16 mars 2018, la direction nous a chargés de la vérification des comptes consolidés, conformément au § 318 al. 2 du HGB. En notre qualité de commissaire aux comptes, nous vérifions depuis l'exercice 2017 les comptes consolidés de la Société Générale Effekten GmbH, Francfort sur-le-Main.

Nous déclarons que les opinions d'audit formulées dans la certification des comptes sont en conformité avec le rapport supplémentaire adressé au comité d'audit conformément à l'article 11 du Règl. UE CC (rapport de vérification).

COMMISSAIRE AUX COMPTES RESPONSABLE

Le commissaire aux comptes responsable de la vérification est Ehler Bühmann.

Francfort sur-le-Main, le 30 avril 2018

Deloitte GmbH

Cabinet d'audit et d'expertise comptable



(Nemet)

Commissaire aux comptes



(Bühmann)

Commissaire aux comptes

